|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document contient les informations nécessaires à un débat fructueux sur les points de l’ordre du jour. Il présente notamment : (i) les documents pertinents ; (ii) pour chaque point important de l’ordre du jour, la question dont l’Assemblée est saisie et la décision attendue ou le projet de résolution quand il est actuellement disponible ; (iii) des informations générales (si elles doivent être présentées séparément, elles seront publiées en annexe au présent document).  Le présent document sert également de base au projet de rapport de la session. Il est écrit au passé dans le but de rationaliser le processus d’élaboration du rapport. Un résumé des débats qui auront débouché sur des décisions au titre de chaque point de l’ordre du jour sera élaboré par le Secrétariat et le rapporteur et complétera le projet de rapport. Des projets de décision et de résolution sont proposés dans ce document afin que les débats se concentrent sur les décisions pendant la discussion de chaque point de l’ordre du jour, sans préjudice des prérogatives de tout État membre ou organisation partenaire, ni de celles des membres du Bureau et du Secrétaire exécutif. |

TABLE DES MATIÈRES

[**1. OUVERTURE 1**](#_Toc12276907)

[**2. ORGANISATION DE LA SESSION 1**](#_Toc12276908)

[2.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS   
D’ORGANISATION 1](#_Toc12276909)

[2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR 2](#_Toc12276910)

[2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE   
DE LA SESSION 2](#_Toc12276911)

[2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION, DU CALENDRIER ET DES CONFÉRENCES À LA MÉMOIRE DE PERSONNALITÉS 3](#_Toc12276912)

[**3. QUESTIONS LIÉES À LA COI ET RAPPORTS 4**](#_Toc12276913)

[3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT 4](#_Toc12276914)

[3.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES SOUS-COMMISSIONS ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI [Article 48.3 du Règlement intérieur] 9](#_Toc12276915)

[**3.3.1 Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) :   
12e session, 2-5 avril 2019, Manille (Philippines) 9**](#_Toc12276916)

[**3.3.2 Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions   
adjacentes (IOCARIBE) : 15e session, 6-10 mai 2019, Oranjestad (Aruba) 12**](#_Toc12276917)

[**3.3.3 Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) : 5e session, 25-27 mars 2019, Nairobi (Kenya) 14**](#_Toc12276918)

[**3.3.4 Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO) :   
7e session, 25-26 avril 2019, Hyderabad (Inde) 17**](#_Toc12276919)

[3.4 RAPPORT DE LA COI SUR SES ACTIVITÉS (2018-2019) À LA 40e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L’UNESCO 19](#_Toc12276920)

[**4.** **LA COI ET L’AVENIR DE L’OCÉAN : DÉVELOPPEMENTS STRATÉGIQUES 20**](#_Toc12276921)

[4.1 RAPPORT D’ÉTAPE CONCERNANT LES PRÉPARATIFS DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 20](#_Toc12276922)

[**5.** **PARTENARIATS AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES** 25](#_Toc12276923)

[5.1 COOPÉRATION AVEC L’ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE 25](#_Toc12276924)

[5.2 CONTRIBUTION DE LA COI À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) 31](#_Toc12276925)

[**6.** **RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE 33**](#_Toc12276927)

[6.1 EFFLORESCENCES ALGALES NUISIBLES : 14e SESSION DE L’IPHAB, UNESCO, PARIS, 24-26 avril 2019 33](#_Toc12276928)

[6.2 RAPPORT DU PROGRAMME MONDIAL OMM-COI-CIS DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (PMRC) 34](#_Toc12276929)

[**7.** **SYSTÈMES D’OBSERVATION ET GESTION DES DONNÉES 35**](#_Toc12276930)

[7.1 SYSTÈMES D’OBSERVATION 35](#_Toc12276931)

[**7.1.1** **Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) : stratégie,   
mise en œuvre et gouvernance** 35](#_Toc12276932)

[**7.1.2** **Plan de travail du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d’observation   
du climat (SMOC)** 39](#_Toc12276933)

[**7.1.3** **Commission technique mixte COI-OMM d’océanographie et de météorologie maritime (JCOMM)** 40](#_Toc12276934)

[7.2 GESTION DES DONNÉES 42](#_Toc12276935)

[**7.2.1** **Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) : 25esession, 18-22 février 2019, Tokyo (Japon)** 42](#_Toc12276936)

[**7.2.2** **Projet de document conceptuel relatif à un système de données et d’information océanographiques (ODIS)** 48](#_Toc12276937)

[**8.** **ALERTE RAPIDE ET SERVICES 50**](#_Toc12276938)

[8.1 SYSTÈMES RÉGIONAUX D’ALERTE AUX TSUNAMIS 50](#_Toc12276939)

[**8.1.1** **Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS) : 28e session, Montelimar (Nicaragua), 2-5 avril 2019** 50](#_Toc12276940)

[**8.1.2** **Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS) : 12e session, Île de Kish (Iran), 9-12 mars 2019** 51](#_Toc12276941)

[**8.1.3** **Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS) : 14e session, Punta Leona (Costa Rica), 8-11 avril 2019** 52](#_Toc12276942)

[**8.1.4** **Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée   
et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS) : 15e session, UNESCO, Paris,   
26-28 novembre 2018** 52](#_Toc12276943)

[8.2 COORDINATION MONDIALE DES SYSTÈMES D’ALERTE ET DE MITIGATION RELATIFS AUX ALÉAS OCÉANIQUES 53](#_Toc12276944)

[**8.2.1** **Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés   
au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) : 12e session, UNESCO,   
Paris, 21-22 février 2019** 53](#_Toc12276945)

[**9.** **ÉVALUATION/INFORMATION POUR L’ÉLABORATION DE POLITIQUES 59**](#_Toc12276946)

[9.1 RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR MIXTE COI-OHI DE LA GEBCO [Article 48.3 du Règlement intérieur ; Déc. IOC-XXVIII/6.2 ; Déc. EC-XLIX/4.3.3, 4.3.4] 59](#_Toc12276947)

[**10.** **GESTION ET GOUVERNANCE DURABLES 61**](#_Toc12276948)

[10.1 QUESTIONS INTÉRESSANT LA COI DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR UN INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET L’UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE 61](#_Toc12276949)

[10.2 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE   
DES ZONES CÔTIÈRES (ICAM) 63](#_Toc12276951)

[**11.** **DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS 65**](#_Toc12276952)

[11.1 RAPPORT DU GROUPE D’EXPERTS DE LA COI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS 65](#_Toc12276953)

[11.2 CONTRIBUTION DE LA COI EN MATIÈRE D’INITIATION À L’OCÉAN EN 2018-2021 : PLAN D’ACTION 68](#_Toc12276954)

[**12.** **ADMINISTRATION, FINANCE ET GESTION 70**](#_Toc12276955)

[12.1 SUIVI DE LA RÉSOLUTION EC-LI.2 : FINANCES ET RÈGLEMENTS, GOUVERNANCE, MÉTHODES DE TRAVAIL ET PROCÉDURES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE CONSULTATIF FINANCIER INTERSESSIONS 70](#_Toc12276956)

[12.2 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2020-2021 (PROJET DE 40 C/5) 71](#_Toc12276957)

[12.3 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME 2022-2029 : PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DU SECRÉTARIAT 73](#_Toc12276958)

[12.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER [Article 1.2 des Statuts] 74](#_Toc12276959)

[12.5 PRÉPARATIFS EN VUE DE LA CÉLÉBRATION DU 60e ANNIVERSAIRE DE LA COI (1960-2020) [Article 8.1 (g) du Règlement intérieur] 75](#_Toc12276960)

[12.6 ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF [Article 6.B, points 5 et 7 des Statuts ; Annexe I au Règlement intérieur] 75](#_Toc12276961)

[**12.6.1** **Élection du Président de la Commission** 75](#_Toc12276962)

[**12.6.2** **Élection des vice-présidents de la Commission** 75](#_Toc12276963)

[**12.6.3** **Élection des membres du Conseil exécutif** 76](#_Toc12276964)

[12.7 31e SESSION DE L’ASSEMBLÉE ET 53e ET 54e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF 76](#_Toc12276965)

[**13.** **ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DU RAPPORT 77**](#_Toc12276966)

[**14.** **CLÔTURE 78**](#_Toc12276967)

1. OUVERTURE

1. Le Président, M. Peter M. Haugan, a ouvert la 30e session de l’Assemblée de la COI à 10 h 00, le mercredi 26 juin 2019, en salle I, au Siège de l’UNESCO. Il s’est vivement félicité d’accueillir les délégations de la COI et les représentants des organisations partenaires dans la grande salle des conférences de l’UNESCO, une première dans l’histoire des séances plénières de l’Assemblée. Il a annoncé qu’un nouvel État membre avait rejoint la COI depuis le dernier Conseil exécutif en 2019 : la Guinée équatoriale, à compter du 5 avril 2019, portant ainsi le nombre des membres de la COI à 150. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres des bureaux récemment élus dans les organes subsidiaires ci-après de la Commission : GIC/IOTMWS, GIC/PTWS, IOCAFRICA, IOCARIBE, IODE, IPHAB, WESTPAC.
2. Le Directeur général adjoint de l’UNESCO, M. Qu Xing, s’est adressé à l’Assemblée au nom de la Directrice générale, Mme Audrey Azoulay. Il a mis en avant le rôle essentiel que jouait la COI en amenant les milieux scientifiques, les instances décisionnelles gouvernementales et un plus vaste ensemble de parties prenantes au sein de nos États membres, y compris le secteur privé et la société civile dans son ensemble, à collaborer à la mise en place d’une gestion intégrée efficace et scientifique des océans. La solide contribution de la COI au Programme de développement durable et à la planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) témoignait du rôle capital que pouvait jouer la Commission en proposant, en ce qui concernait les océans, des solutions aux enjeux mondiaux de notre époque. Il a souligné que la Décennie était une occasion exceptionnelle de mettre en lumière les bénéfices des programmes de la COI pour la société à travers une approche transformatrice de la production de connaissances scientifiques exploitables au service des décisionnaires. Le texte intégral du discours figure à l’annexe \_\_\_\_.
3. Le Président a demandé aux participants d’observer une minute de silence à la mémoire des éminentes personnalités ayant participé aux activités de la Commission et disparues au cours de l’année écoulée : M. Fauzi (Indonésie, – 2018), J. Frederick M. Grassle (États-Unis, 1939-2018), Angus McEwan (Australie, 1937-2018), Walter Munk (États-Unis, 1917-2017) et Joanna Toole (Royaume-Uni, 1983-2019)
4. Le Président a invité les participants à visiter l’exposition présentée dans le Foyer. Au nom de l’Assemblée, il a remercié les différents partenaires et sponsors d’avoir soutenu la session de diverses façons : \_\_\_\_\_\_\_\_\_. La réception donnée traditionnellement par la COI était organisée par le Secrétariat de la Commission.
5. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 2. ORGANISATION DE LA SESSION

### 2.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D’ORGANISATION [Articles 8, 11 du Règlement intérieur ; décision EC-XLIX/6.2(I)]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC-XXX/1 Prov. Rev. | Ordre du jour provisoire révisé |
|  | IOC-XXX/1 Add. Prov. Rev. | Calendrier provisoire révisé |
|  | IOC-XXX/2 Prov. | Document provisoire relatif aux décisions à adopter *(le présent document)* |
|  |  | |
| *Rapport :* | IOC/EC-LII/3s | Résumé exécutif de la 52e session du Conseil exécutif de la COI, UNESCO, Paris, 25 juin 2019 |
|  |  | |

1. Le Président a rappelé que le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l’Assemblée pour cette session, avait examiné l’ordre du jour provisoire révisé de la session et noté qu’il n’avait pas été demandé d’y inscrire des points supplémentaires.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/2(I)**  L’Assemblée,  **I. Ordre du jour**  1. Adopte l’ordre du jour et le calendrier des travaux tels qu’ils figurent dans le document  IOC-XXX/1 Prov. Rev. et Add. Rev. [avec les modifications supplémentaires suivantes :] |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

### 2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR [Article 25.4 du Règlement intérieur]

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/2(II)**  **II. Rapporteur**  2. Sur proposition de [pays], appuyé par [pays],  3. Désigne \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de [pays] rapporteur pour sa présente session pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le projet de rapport provisoire de la session. |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL  
POUR LA DURÉE DE LA SESSION  
[Article 12 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/EC-LII/3s | Résumé exécutif de la 52e session du Conseil exécutif de la COI, UNESCO, Paris, 25 juin 2019 |

1. Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif (EC-LII, Déc. 3.1) sur ce point, en sa qualité de Comité directeur de la présente session, le Président a rappelé le mandat des trois comités statutaires de session, leur composition non limitée et les dispositions de travail prises pour leurs réunions.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/2(III)**  L’Assemblée,  **III. Comités et groupes de travail créés pour la durée de la session**  4. Constitue les comités de session à composition non limitée suivants en leur soumettant les points de l’ordre du jour et leur attribuant les responsabilités ci-après :  Comité financier : chargé d’examiner les incidences financières des projets de décision/résolution et des plans de travail des organes subsidiaires, et de rédiger une résolution au titre des points 3.2, 3.3 et 12.1-4, sous la présidence de M. Ariel H. Troisi (Argentine, Vice-Président) et avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Mme Ksenia Yvinec a assuré le secrétariat du Comité financier.  Comité des résolutions : chargé d'étudier tous les projets de résolution dûment soumis à l'examen de la présente session, sous la présidence de [nom (pays)], et avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. M. Julian Barbière a assuré le secrétariat du Comité des résolutions.  Comité des candidatures : chargé d'étudier toutes les candidatures aux postes de Président et de Vice-Présidents et au Conseil exécutif lors de la présente session et à en rendre compte – point 12.6, sous la présidence de [nom] (pays) et avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. MM. Thorkild Aarup et Salvatore Aricó ont assuré le secrétariat du Comité des candidatures. |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

2.4 PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION, DU CALENDRIER   
ET DES CONFÉRENCES À LA MÉMOIRE DE PERSONNALITÉS  
[Article 11 du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC-XXX/1 Add. Prov. Rev. | Calendrier provisoire révisé | |
|  | IOC-XXX/1 Prov. Rev. | Ordre du jour provisoire révisé | |
|  | IOC-XXX/4 Prov. | Liste provisoire des documents | |
|  | IOC-XXX/2 Prov. | Document provisoire relatif aux décisions à adopter | |
|  |  | |
| *Documents d’information :* | IOC-XXX/Inf.1 | Organisation des travaux de la session | |
|  | IOC-XXX/Inf.1 Add. | Template for submission of written records to the Executive Council summary report | |
|  | IOC-XXIX/Inf.2 | Programme of IOC Memorial Lectures 2019 | |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a expliqué que la tenue de l’Assemblée dans la Salle I de l’UNESCO pour ses deux premières journées en séance plénière relevait d’un choix délibéré. L’Assemblée poursuivrait par la suite ses travaux en Salle II jusqu’à la fin de la session. Il a ensuite brièvement passé en revue la liste des documents de travail et rappelé à l’Assemblée que le rapport serait axé sur les décisions. Au sujet du document IOC-XXX/Inf.1, le Secrétaire exécutif a rappelé que les projets de décision seraient approuvés pendant la discussion de chaque point de l’ordre du jour et que les projets de résolution seraient adoptés à la fin de la session, au titre du point 13. La totalité des décisions et résolutions adoptées serait mise à disposition dans les quatre langues à la fin de la session, conformément aux pratiques en vigueur à l’UNESCO. La partie narrative du rapport serait traduite et adoptée à l’issue de la session. Il s’est référé à l’exposé qu’il avait présenté au Conseil exécutif au titre du point 3.3 pour expliquer les raisons qui ont poussé le Secrétariat à proposer cette solution. M. Ryabinin a rappelé à l’Assemblée que le(s) \_\_\_ projet(s) de résolution avaient été reçus avant la date limite du 21 juin. Les États membres qui souhaitaient que soient enregistrées certaines interventions en plénière d'importance particulière ont été invités à en fournir une version écrite dans l’une des quatre langues de travail de la Commission, en vue de leur publication en annexe du rapport dans la langue d'origine, comme document d'information. Un modèle et une adresse électronique spéciale ([iocgovbody@unesco.org](mailto:iocgovbody@unesco.org)) avaient été créés à cette fin (IOC-XXX/Inf.1 Add).
2. Au sujet du calendrier de la session, le Secrétaire exécutif a fourni des informations sur les dispositions prises pour l’interprétation pendant la session. Les réunions du Comité financier ont bénéficié d’une interprétation en anglais et en français.
3. Le Secrétaire exécutif a indiqué à l’Assemblée que la deuxième journée de la session (jeudi 27 juin) serait consacrée à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et, par conséquent, ouverte à un public plus large, en particulier pendant la manifestation relative à la Journée des sciences océaniques qui aurait lieu dans la matinée. Cette manifestation prendra la forme d’une table ronde articulée autour des trois premiers objectifs stratégiques de la Décennie : combler les lacunes existantes en matière de connaissances océanographiques, favoriser une gestion basée sur les écosystèmes grâce aux connaissances sur les multiples facteurs de stress océanique et utiliser les sciences océaniques pour sauver des vies.
4. La Conférence de la COI à la mémoire d’Anton Bruun a été présentée par M. Peter A. Thompson (CSIRO, Australie), qui a également contribué à la Journée des sciences océaniques 2019, sur le thème « Les séries chronologiques et leur rôle dans la prédiction de l’état des océans ». Celle à la mémoire de N.K. Panikkar a été donnée par vidéoconférence par Mme Jacqueline Uku, Présidente de l’Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA), sur le thème « Développement des capacités scientifiques à l’appui des objectifs sociétaux en Afrique de l’Ouest ». À l’issue de leurs présentations, M. Thompson et Mme Uku ont reçu respectivement la médaille Anton Bruun de la COI et la médaille N.K. Panikkar de la COI.

|  |
| --- |
| Aucune décision n’est proposée au titre de ce point. [Toute modification du calendrier devrait figurer dans la décision IOC-XXX/2.] |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3. QUESTIONS LIÉES À LA COI ET RAPPORTS

### 3.1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT [Article 8.1 (a) du Règlement intérieur]

1. Conformément à l’article 8.1 (a) du Règlement intérieur, le Président Peter M. Haugan a fait une déclaration sur les activités récentes de la Commission et ses perspectives pour les années à venir (Annexe \_\_\_\_).
2. La décision prise par l’Assemblée générale des Nations Unies de 2017 de proclamer la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) a été véritablement historique. Elle a récompensé les efforts de premier plan déployés par la COI de l’UNESCO en vue de rapprocher les sciences océaniques et l’action des pouvoirs publics – de passer de la recherche à l’action. La COI rassemble actuellement les parties prenantes afin d’élaborer un Plan de mise en œuvre ambitieux et porteur de changement pour la Décennie, qui pourrait bien devenir l’une des plus vastes campagnes scientifiques ciblées jamais menées dans le domaine des sciences de la terre. L’importance d’un océan sain pour éliminer la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire, créer des emplois depuis le niveau artisanal jusqu’au niveau industriel et protéger les populations côtières des catastrophes naturelles, entre autres, est aujourd’hui mise en évidence et comprise par les principaux acteurs. Afin de maintenir cette dynamique et de faire en sorte que la Décennie soit porteuse d’un véritable changement, nous devons établir des relations de confiance et de profit mutuel entre gouvernements, entreprises, établissements universitaires, société civile et organisations internationales de différents domaines et de différentes régions.
3. Dans ce contexte, le Président a attiré l’attention sur le fait qu’il avait participé, au nom de la COI, à un certain nombre de réunions de haut niveau, sensibilisant des partenaires majeurs à l’importance des programmes de la COI pour l’agenda mondial relatif aux océans.
4. L’Assemblée a remercié le Président pour ses remarques et pour sa conduite des opérations, qui avait été décisive pour les réalisations récentes, plaçant l’océan au cœur du programme de développement durable et offrant à la Commission des possibilités de collaboration qui lui permettrait de remplir au mieux sa mission.

|  |
| --- |
| Aucune décision n’est proposée au titre de ce point. |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

##### 3.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA 51e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET SUR L’EXÉCUTION DU BUDGET (JUILLET 2018-MAI 2019) [Article 8.1 (b) et (c) du Règlement intérieur ; Article 49.1 du Règlement intérieur ; Résolution EC-XLIX.2 ; Décision EC-LI/4.3]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail* : | IOC-XXX/2 Annexe 1 | Rapport du Secrétaire exécutif sur le travail accompli depuis la vingt-neuvième session de l’Assemblée (juillet 2017-mai 2019) | |
|  | IOC-XXX/2 Annexe 2 | Rapport sur l’exécution du budget 2018 et grandes lignes du budget 2019 | |
|  |  | |
| *Documents d’information* : | IOC/INF-1366 | Preparation of the Second edition of the Global Ocean Science Report (GOSR-II) | |
|  | IOC/INF-1367 | Policy Brief on Multiple Ocean Stressors | |
|  | IOC/INF-1368 | Update on IOC Custodianship Role in Relation to SDG 14 Indicators, 2019 | |
|  | IOC/INF-1369 | Progress report on the Second International Indian Ocean expedition (2015–2020) | |
|  | IOC/INF-1370 | Reports of Category 2 centres and institutes of UNESCO related to the Ocean and the activities of IOC | |
|  | IOC/INF-1382 | Report of the Executive Secretary on the Work accomplished since the Twenty-ninth Session of the Assembly (July 2017–June 2018) | |
|  |  | | |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s’appuyant sur un document PowerPoint. Il a rappelé que la fin de l’année 2017 avait représenté une période toute particulière pour la Commission, puisqu’elle avait été marquée par l’approbation, par l’Assemblée générale des Nations Unies à sa 72e session, de la proposition de la COI tendant à proclamer la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (« la Décennie »). La Commission a désormais moins de deux ans devant elle pour élaborer un plan de mise en œuvre de la Décennie en collaboration avec les États membres, les Nations Unies et l’ensemble des partenaires et parties prenantes. Cela représente pour chacun une occasion unique de faire progresser de manière décisive la capacité de l’océanographie à servir les personnes et la planète. Progressivement, une image très prometteuse de la Décennie se dessine, avec un certain nombre d’avancées révolutionnaires, préparées en amont, dans le domaine des observations, des sciences et des services océaniques, ainsi que leur utilisation à grande échelle dans toutes les activités visant une exploitation accrue, mais viable, de l’espace marin et de ses ressources.
2. D’importants progrès ont été faits dans l’élaboration de la méthodologie destinée à aider les États membres dans la réalisation de l’indicateur 14.3.1 et de la cible 14.a des ODD, pour lesquels la COI a été désignée comme organisme responsable, et dans l’établissement des rapports à ce sujet. Sur la base des travaux du Réseau mondial d’observation de l’acidification de l’océan coordonné par la COI (GOA-ON) et du premier Rapport mondial sur les sciences océaniques de la COI, ces deux indicateurs ont été élevés à la catégorie 2. Après plus de quatre ans de collaboration internationale, coordonnée par la COI, la région de la mer de Chine méridionale dispose désormais de son propre Centre consultatif sur les tsunamis. Le tsunami qui a eu lieu à Palu le 28 septembre 2018 a entraîné des pertes en vies humaines et des dommages matériels considérables. Une enquête consécutive au tsunami a été menée sur le terrain par l’Équipe internationale d’étude sur les tsunamis, assistée par la COI, à la demande de l’Indonésie.
3. À l’occasion de trois manifestations phares tenues dans le cadre de la conférence sur l’économie bleue durable organisée par le Kenya et le Canada (26-28 novembre, Nairobi), la COI a également mis en avant son expérience s’agissant d’aider les nations en matière d’aménagement de l’espace maritime. Dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation à l’égalité des genres, la manifestation parallèle intitulée « *Making waves : Women in Ocean Science*» a été organisée avec le concours du Canada lors de la Conférence scientifique de haut niveau sur le thème « De la COP-21 à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ». Cette manifestation était axée sur le rôle des femmes dans les sciences océaniques, pour ce qui est d’améliorer les connaissances globales sur les océans et de contribuer à la prise de décisions éclairées et inclusives.
4. Entre autres réalisations essentielles, le Secrétaire exécutif a mis l’accent sur les progrès accomplis dans l’élaboration de la deuxième édition du Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques, notamment les efforts conjoints déployés par la COI et l’OCDE pour progresser sur le plan de l’évaluation des avantages apportés à la société par les sciences et les services océaniques. Il a attiré l’attention des États membres sur la note d’orientation du COI/SCOR relative aux multiples facteurs de stress océanique et sur la contribution majeure que ce document pouvait représenter pour éclairer l’Objectif stratégique 2 de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui concerne l’étude scientifique des multiples facteurs de stress océanique à l’appui d’une gestion basée sur les écosystèmes. Il s’est également félicité de la résolution prise par le Comité directeur de l’EIOI-2 à sa troisième réunion annuelle   
   (12-13 mars 2019) de prolonger l’EIOI-2 jusqu’à 2025 au moins, ce qui constituera une contribution solide et concrète, au niveau régional comme au niveau mondial, à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
5. Après avoir mis l’accent sur les principales réalisations, réussites et problématiques de la COI au cours de la période considérée, il a fait une mise au point détaillée sur chacune des six fonctions de la Commission, y compris les travaux de ses organes subsidiaires régionaux et techniques ainsi que des centres UNESCO de catégorie 2.
6. En outre, le Secrétaire exécutif a informé l’Assemblée de l’état d’avancement des négociations engagées avec l’Australie concernant l’accord de siège officiel pour le Bureau de programme de Perth et le Secrétariat du GIC/IOTWMS, hébergés par le Bureau de météorologie australien.
7. En ce qui concerne la situation financière de la Commission, il a confirmé que le Secrétariat avait mis en œuvre les plans de travail conformément aux allocations budgétaires et aux cibles de mobilisation de ressources approuvées par la [résolution EC-LI.2](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=22215) du Conseil exécutif de la COI et présentées dans les documents [IOC/EC-LI/2 Annexe 2](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=21754) et [IOC/EC-LI/2 Annexe 2 Add](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=21979).
8. Dans l’ensemble, la principale difficulté rencontrée par le petit Secrétariat de la Commission a trait à sa double mission qui consiste à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires à l’exécution de ses programmes opérationnels fondamentaux mais également d’importantes ressources complémentaires pour diriger et coordonner la phase préparatoire de la Décennie. Une nouvelle approche de la collecte de fonds et de la communication, consistant à faire valoir les avantages pour la société de l’action de la COI et à démontrer les retombées des investissements consentis dans les sciences océaniques et l’observation des océans, est en cours d’élaboration. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif a souligné le rôle central de la mobilisation et de la communication, à la fois auprès des principaux bénéficiaires de la Commission mais aussi de la société dans son ensemble, tout en insistant sur le besoin accru d’investissements dans ce domaine dans le cadre d’une approche de la Décennie réellement inclusive et transformatrice.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/3.2**  **Rapport du Secrétaire exécutif**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné les documents IOC-XXX/2 Annexe 1, IOC-XXX/2 Annexe 2, IOC/INF-1366, IOC/INF-1367, IOC/INF-1368, IOC/INF-1369 et IOC/INF-1370,  2. Prend note du rapport du Secrétaire exécutif sur le travail accompli depuis la 29e session de l’Assemblée (juillet 2017-mai 2019), y compris le rapport sur l’exécution du budget en 2018 et les grandes lignes du budget en 2019 ;  3. Se félicite des progrès réalisés dans l’élaboration de la deuxième édition du Rapport mondial sur les sciences océaniques depuis la 51e session du Conseil exécutif de la COI (IOC/INF-1366) ;  4. Invite le Secrétariat de la COI à présenter la seconde édition du Rapport à la 53e session du Conseil exécutif de la COI, en 2020 ;  5. Appelle le Secrétariat de la COI et l’Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) à approfondir leur coopération concernant les activités menées sur les approches scientifiques de l’estimation des ressources et des services océaniques, ainsi que la contribution des sciences océaniques en vue de les maintenir ;  6. Accueille avec satisfaction la note d’orientation du COI-SCOR sur les multiples facteurs de stress océanique (IOC/INF-1367) et la contribution majeure que ce document pourrait représenter pour éclairer l’objectif stratégique 2 de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui concerne l’étude scientifique des multiples facteurs de stress océanique à l’appui d’une gestion basée sur les écosystèmes ;  7. Encourage le Secrétariat de la COI à poursuivre sa coopération technique avec le Groupe de travail 149 du Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR) dans le domaine des systèmes biologiques océaniques en mutation dans un monde multifactoriel ;  8. Prend acte du soutien continu apporté par les États membres au Secrétariat de la COI en ce qui concerne la mise au point d’indicateurs ODD et la collecte de données, concernant notamment les indicateurs 14.1.1, 14.2.1, 14.3.1 et 14.a.1 (IOC/INF-1368) ;  9. Prend note avec satisfaction de la décision du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-ODD) de faire passer l’indicateur ODD 14.3.1 de la catégorie 3 à la catégorie 2, ce qui signifie que cet indicateur est clair sur le plan conceptuel, doté d’une méthodologie et de normes établies à l’échelle internationale, mais que les pays ne communiquent pas régulièrement de données pour celui-ci, et encourage les groupes d’experts de la COI sur l’acidification des océans à poursuivre leurs travaux en vue de parvenir à faire passer l’indicateur 14.3.1 à la catégorie 1 ;  10. Invite le Secrétariat de la COI à mettre en place et à poursuivre la collecte régulière de données pour les indicateurs 14.3.1 et 14.a.1, et à rendre compte des progrès accomplis au Conseil exécutif de la COI à sa 53e session en 2020 ;  11. Prend acte des progrès réalisés par la deuxième Expédition internationale de l’océan Indien (EIOI-2) sur le plan de sa conformité avec le plan scientifique et la stratégie de mise en œuvre de l’EIOI-2 (IOC/INF-1369) ;  12. Prend note de la demande du Comité directeur de l’EIOI-2, adoptée à sa troisième réunion annuelle du 12-13 mars 2019 et adressée aux parrains de l’Expédition, de continuer à soutenir l’EIOI-2 au moins jusqu’à 2025 en reconnaissance de ses nombreux projets actuels et à venir, qui concordent bien avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) ;  13. Note que la poursuite de l’EIOI-2 contribuerait également de manière concrète et solide à la Décennie, au niveau régional comme au niveau mondial ;  14. Invite le Secrétariat de la COI à continuer de soutenir l’EIOI-2 en poursuivant sa mission sur le Comité directeur de l’EIOI-2 et en sa faveur, ainsi qu’à favoriser la conformité du mandat prolongé de l’EIOI-2 avec les buts et les objectifs de la Décennie et à en rendre compte au Conseil exécutif de la COI à sa 53e session en 2019 ;  15. Accepte la proposition du Secrétariat de la COI d’étendre jusqu’en juin 2021 le mandat du Bureau de programme de Perth tel qu’approuvé dans l’annexe à la résolution XXVII-1 |

1. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES SOUS-COMMISSIONS   
ET DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA COI  
[Article 48.3 du Règlement intérieur]

3.3.1 Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) :   
12e session, 2-5 avril 2019, Manille (Philippines)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/WESTPAC-XII/3s | Executive Summary Report of the 12th Session of the IOC Sub-Commission for the Western Pacific (WESTPAC), Manila, Philippines, 2-5 April 2019 |

1. M. Vo Si Tuan, Président de la Sous-Commission de la COI pour la Pacifique occidental (WESTPAC) a été invité à présenter les grandes réalisations de la dernière période intersessions et les principaux résultats de la 12e session intergouvernementale de la WESTPAC (2-5 avril 2019, Manille, Philippines).
2. Il a indiqué qu’au total 2012 personnes (dont 41 % de femmes) – océanographes, responsables gouvernementaux et gestionnaires de ressources – avaient pris directement part à diverses activités de la WESTPAC au cours de la période 2017-2018, et ce dans le cadre de sa Conférence internationale triennale sur les sciences de la mer, de sa session intergouvernementale biennale, de deux systèmes régionaux d’observation, de 14 groupes de travail/programmes/projets de recherche et d’un réseau régional de centres de formation et de recherche.
3. Les temps forts de cette dernière période intersessions incluent : la promotion du plus grand rassemblement d’océanographes de la région (Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer), le développement et le lancement d’une nouvelle version du Système de prévision océanique du SEAGOOS, la réalisation d’une étude de faisabilité concernant la deuxième Étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes, le transfert de techniques moléculaires pour la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources marines, la recherche conjointe sur les toxines marines avec le premier article publié en Asie du Sud-Est sur un cas confirmé d’intoxication par la ciguatera, le renforcement du réseau régional de recherche et de suivi sur les impacts écologiques de l’acidification de l’océan sur les récifs coralliens, le développement du réseau de recherche et de suivi sur les microplastiques et la synergie avec l’action de l’ASEAN dans la lutte contre les débris marins.
4. Il a salué les États membres de la COI appartenant à la région pour leur contribution notable à la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission pour le développement des capacités (2015-2021), en particulier pour les offres de formation et de recherche régulièrement proposées par le Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat (RTRC-ODC) au Premier institut d’océanographie de l’Administration océanique d'État de la Chine, ainsi que par le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes (RTRC-MarBEST) à l’Institut indonésien des sciences (Indonésie).
5. M. Vo Si Tuan a ensuite présenté les principaux résultats de la 12e session intergouvernementale de la WESTPAC (2-5 avril 2019, Manille, Philippines). Cette réunion a été suivie par près d’une centaine de délégués venus de 16 pays et de représentants d’organisations/programmes internationaux appartenant ou non à la région. Cette 12e session a constitué une bonne occasion pour la Sous-Commission de commencer à se préparer pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques. Il a indiqué à l’Assemblée que la WESTPAC participerait activement et contribuerait à la Décennie en promouvant et en faisant connaître la Décennie auprès de différents acteurs ; en organisant et en accueillant un ou plusieurs ateliers régionaux et mondiaux en vue de la Décennie ; en fournissant des possibilités de développement des capacités et en assurant le transfert de techniques marines, par exemple via son réseau régional de centres de formation et de recherche (RTRC) ; en développant et en renforçant les centres d’excellence en sciences de la mer au service des objectifs de la Décennie ; en mettant au point, en coordonnant et en alignant les programmes/activités internationaux pour répondre aux objectifs de la Décennie des Nations Unies ; en faisant de la Conférence internationale triennale de la WESTPAC sur les sciences de la mer une plate-forme régionale essentielle pour répondre de manière opportune aux défis de la Décennie et examiner ses résultats.
6. Il a attiré l’attention de l’Assemblée sur l’atelier régional de consultation et de planification pour la région des mers bordières du Pacifique Nord et du Pacifique occidental, que la Sous-Commission organiserait à Tokyo du 31 juillet au 2 août 2019 en étroite coopération avec l’Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES) et d’autres partenaires de la région. Il a remercié le Gouvernement japonais de soutenir généreusement cet événement majeur. L’atelier régional constituerait un forum important pour le dialogue international, interdisciplinaire et multipartite dans le cadre de la phase de préparation de la Décennie.
7. M. Vo Si Tuan a déclaré que la Sous-Commission continuerait d’accorder une grande importance au développement des capacités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et d’employer des méthodes inclusives, adaptatives et autonomes en la matière, ainsi que des principes directeurs permettant de répondre aux besoins des pays, de favoriser la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de faire en sorte que les formations contribuent à atteindre des objectifs de recherche portant sur les principaux défis liés au développement dans la région. Il a souligné que l’initiative du « Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie de la COI dans le Pacifique occidental et ses régions adjacentes » avait été reconnue par les pays de la région comme une bonne pratique pour le développement des capacités locales. En outre, il a informé l’Assemblée de la création de trois autres RTRC visant à répondre à la demande des pays de la région, et concernant, respectivement, la gestion et la restauration des récifs (Institut des sciences de la mer, Université des Philippines Diliman), les toxines marines et la sécurité alimentaire (Institut d’océanographie, Académie des sciences et des technologies du Viet Nam), et les débris plastiques marins et les microplastiques (École normale supérieure de l’Est de la Chine). Il a invité l’assistance à participer à un événement parallèle organisé le 27 juillet 2019 sur le rôle et la contribution du Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie de la COI.
8. Il a informé les participants que six recommandations au total avaient été adoptées lors de la 12e session de la WESTPAC. Elles portaient sur la participation de la WESTPAC à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, la réalisation d’une étude de faisabilité concernant la deuxième Étude en commun du Kuroshio et des régions adjacentes, le Réseau régional de centres de formation et de recherche en océanographie de la COI dans le Pacifique occidental, la 12e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer (2020), la 13e session intergouvernementale de la WESTPAC (2021), et son Programme et budget pour la prochaine période intersessions, lequel servirait principalement à donner des informations sur les activités que les États membres souhaiteraient promouvoir conjointement et pour la mise en œuvre desquelles ils chercheraient à obtenir des financements auprès de de diverses sources.
9. M. Vo Si Tuan a vivement remercié l’ensemble des États membres pour leur contribution, en nature ou en espèces, à l’élaboration de divers programmes et activités de la WESTPAC. Il a particulièrement remercié le Gouvernement des Philippines d’avoir accueilli la 12esession intergouvernementale de la WESTPAC, le Gouvernement indonésien d’avoir aimablement proposé d’accueillir la 11e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer en 2020, ainsi que les gouvernements de l’Indonésie et du Bangladesh de leur ferme volonté d’accueillir la 13e session de la WESTPAC en 2021.
10. Il a invité tous les délégués et partenaires à l’atelier régional sur la Décennie des Nations Unies (Tokyo, Japon) et à la 11e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer (2020, Jakarta, Indonésie). Néanmoins, il a fait part des craintes de la Sous-Commission quant à l’incompabilité entre la taille actuelle du Bureau de la WESTPAC et l’ampleur des activités de la COI dans la région. L’incompatabilité entre la taille actuelle du secrétariat et les exigences sans précédent qu’il devait satisfaire constituait la principale menace qui pouvait empêcher la COI de jouer le rôle de chef de file de la recherche océanographique dans la région.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/3.3.1**  **Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la 12e session de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental tenue à Manille (Philippines) du 2 au 5 avril 2019 (IOC/WESTPAC-XII/3s),  2. Remercie vivement :  • le Gouvernement de la Thaïlande, à travers son Département des ressources marines et côtières, d’avoir mis des locaux et des installations à la disposition du Bureau de la WESTPAC ; ainsi que sa Commission nationale pour l’UNESCO, pour le soutien financier apporté aux activités de la WESTPAC sur le suivi de l’acidification de l’océan, la recherche sur les microplastiques et la plongée scientifique pour l’échantillonnage et le traitement des dinoflagellés ;  • le Gouvernement des Philippines, à travers son Département des affaires étrangères, sa Commission nationale pour l’UNESCO et l’Université des Philippines et son Institut des sciences marines, d’avoir accueilli la 12e session intergouvernementale de la Sous-Commission (Manille, Philippines, 2-5 avril 2019) ;  • le Gouvernement du Japon d’avoir accueilli et co-organisé l’atelier régional de planification pour la région des mers bordières du Pacifique Nord et du Pacifique occidental en vue de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques (Tokyo, Japon, 31 juillet-2 août 2019) ;  • le Gouvernement de la Chine, à travers son Administration océanique d’État et son Premier institut d’océanographie, d’héberger le Centre régional de formation et de recherche sur la dynamique des océans et le climat, qui dispense depuis 2011 des formations annuelles ayant attiré au total 359 jeunes scientifiques originaires de 43 pays ;  • le Gouvernement de l’Indonésie, à travers son Institut indonésien des sciences, d’héberger le Centre régional de formation et de recherche sur la biodiversité marine et la santé des écosystèmes, qui dispense des formations annuelles depuis 2016 ;  • les États membres, pour leur soutien financier et en nature, tels que la Chine, via sa contribution volontaire au Compte spécial de la COI, le Japon, via le Fonds-en-dépôt japonais/UNESCO, et la République de Corée, via le Fonds-en-dépôt coréen/UNESCO. Un soutien en nature considérable a également été fourni par la Chine, la Thaïlande, l’Indonésie, le Japon, la République de Corée, la Malaisie, les Philippines, les États-Unis d’Amérique et le Viet Nam pour différents programmes et activités de la WESTPAC ;  3. Prenant en considération le rôle central joué par le Bureau de la WESTPAC dans les réalisations de la COI dans la région au cours des dix dernières années, ainsi que dans les préparatifs et la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), et compte tenu des préoccupations liées à la difficulté croissante de maintenir la visibilité et le leadership de la COI dans la région en raison de l’incompatibilité entre la taille actuelle du Bureau de la WESTPAC et la portée des activités de la COI dans la région,  4. Prie le Secrétaire exécutif de la COI de renforcer le Secrétariat de la Sous-Commission ;  5. Invite tous les États membres et les organisations/programmes internationaux concernés à participer à la 11e Conférence internationale de la WESTPAC sur les sciences de la mer (Jakarta, Indonésie, 25-28 août 2020) ;  6. Accepte le rapport de la WESTPAC-XII et les recommandations qu’il contient, notamment le plan de travail de la Sous-Commission pour la période allant de mai 2019 à avril 2021 ;  7. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera défini dans le cadre du projet de résolution XXX-(12) concernant le Programme et budget global de la COI. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3.3.2 Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) : 15e session, 6-10 mai 2019, Oranjestad (Aruba)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/SC-IOCARIBE-XV/3s | Executive Summary Report of the 15th Session of the IOC Sub-Commission for the Caribbean and Adjacent Region (IOCARIBE), Oranjestad, Aruba, 6–10 May 2019 |

1. Le Président de l’IOCARIBE, M. Arnulfo Sanchez (Panama), a rendu compte des progrès accomplis dans le cadre des programmes centraux de l’IOCARIBE pour 2017-2019 : les efflorescences algales nuisibles dans les Caraïbes et les régions adjacentes (HAB-ANCA) ; l’Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et le Réseau de données et d'information océanographiques pour les régions des Caraïbes et d'Amérique du Sud (ODINCARSA) qui s’y rattache ; la phase 2 de l’Atlas marin des Caraïbes (CMA2) ; l’IOCARIBE-GOOS ; l’ICAM et l’aménagement de l’espace marin ; le projet « CLME+ : Catalyser la mise en œuvre du Programme d’action stratégique pour la gestion durable des ressources marines vivantes communes des Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord-brésilien » ; la mise en œuvre du Plan scientifique stratégique à moyen terme de l’IOCARIBE (2017-2026) ; les progrès de la Carte bathymétrique internationale de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique (IBCCA) ; le Plan de mise en œuvre pour le développement des capacités, y compris les actions et activités menées dans le centre de l’Académie mondiale OceanTeacher qu’est l’INVEMAR (Colombie) ; et les décisions et recommandations concernant les projets et activités prévus dans le cadre de l’initiation à l’océan et pour faire face à l’acidification de l’océan dans la région de l’IOCARIBE.
2. M. Sanchez a insisté sur l’importance de donner la priorité à la mise en œuvre des programmes et projets de l’IOCARIBE répondant aux besoins des États membres de la région, ainsi que de mobiliser de façon proactive les communautés scientifiques et universitaires, les universités et instituts de recherche et la société civile en tant que collaborateurs et bénéficiaires des programmes de l’IOCARIBE.
3. Il a reconnu l’importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) et la nécessité de la soutenir et d’y participer, a insisté sur l’intérêt du processus consultatif mené dans le cadre des ateliers mondiaux et régionaux, et a remercié le Mexique et le Brésil qui prévoyaient d’accueillir les ateliers de la région de l’IOCARBIE en 2019.
4. Dans son compte rendu relatif à l’exécution du projet CLME+ et de la phase 2 de l’Atlas marin des Caraïbes (CMA2), il a reconnu que ces initiatives contribuaient à améliorer les capacités des États membres en matière de gestion des écosystèmes. En outre, il a fait part de la décision de la Sous-Commission de continuer à participer activement à l’Évaluation mondiale des océans des Nations Unies et à promouvoir la participation des États membres de l’IOCARIBE à cet égard.
5. M. Sanchez a indiqué qu’il importait de réorganiser le rôle de coordination et de mise en réseau de l’IOCARIBE-GOOS pour répondre aux priorités régionales des États membres, ainsi que de le redynamiser en poursuivant la coopération avec le Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS), le Projet de démonstration de prévisions des inondations côtières dans la région des Caraïbes (CIFDP-C) et, plus important encore, en s’associant avec les initiatives existantes d’observation de l’océan et les alliances régionales du GOOS dans l’océan Atlantique, en particulier le « système d’observation de l’ensemble de l’océan Atlantique » - le programme AtlantOS.
6. Il a indiqué que les progrès accomplis dans l’élaboration du Système d’information et de prévision concernant les sargasses et les déversements d’hydrocarbures dans la région des Caraïbes allaient permettre de minimiser l’impact des bancs de sargasses sur les côtes de la région et de promouvoir de bonnes pratiques en matière de gestion/utilisation de ces algues ; ainsi que de trouver des solutions aux déversements d’hydrocarbures qui constituaient un problème majeur pour la région dont les couloirs de navigation étaient très fréquentés. Il a reconnu la valeur de la collaboration entre l’IOCARIBE-GOOS, GEO Blue Planet et d’autres partenaires pour la mise en place de ce système.
7. M. Sanchez a bien souligné l’importance de la mise en place d’un projet pilote sur l’amélioration des capacités de prévision et d’observation des ouragans par l’IOCARIBE-GOOS en collaboration avec des universités et institutions nationales, dont la NOAA, son AOML, l’Institut météorologique, l’Institut des sciences de la mer de Cuba, l’Université A&M du Texas, Rutgers (l’Université d’État du New Jersey), le Bureau national de météorologie de la République dominicaine (ONAMET) et l’Autorité nationale des affaires maritimes (ANAMAR).
8. D’autre part, il a signalé les plans de mise en œuvre du CIFDP-C dans d’autres pays de la région, suite au succès de l’initiative pilote menée sur l’île d’Hispaniola (République dominicaine et Haïti) en 2018.
9. M. Sanchez a mentionné les travaux sur les HAB-ANCA et les principales recommandations formulées, notamment accroître la participation régionale à la Stratégie de la COI relative à la ciguatera et renforcer la mise en œuvre de cette stratégie ; favoriser la collaboration régionale et mettre en œuvre le Plan d’action pour 2019-2021, y compris l’élaboration d’un projet portant sur les organismes provoquant la ciguatera, les toxines, les fruits de mers contaminés et l’épidémiologie, lequel inclurait des conseils visant à réduire les risques associés aux efflorescences nuisibles d’algues benthiques dans la région de l’IOCARIBE.
10. Il a reconnu l’importance des sciences relatives à l’océan et au littoral ainsi que de l’initiation à l’océan dans l’élaboration d’un programme scientifique de l’IOCARIBE visant à développer des capacités essentielles dans la région, à intégrer des programmes d’initiation à l’océan dans l’éducation formelle, et à définir une stratégie nationale et régionale d’initiation à l’coéan.
11. Notant le souci des États membres de l’IOCARIBE de comprendre l’étendue des effets de l’acidification de l’océan sur les écosystèmes marins, ainsi que la nécessité de disposer de données d’observation de qualité et d’apporter une réponse sérieuse en faveur des écosystèmes, M. Sanchez a évoqué la coordination avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Programme pour l’environnement des Caraïbes (CEP) et d’autres partenaires aux fins de l’exécution de projets de suivi et d’atténuation de l’acidification de l’océan dans le cadre du Réseau latino-américain sur l’acidification de l’océan (LAOCA) – composante régionale du du Réseau mondial d’observation de l’acidification de l’océan (GOA-ON), dans les États membres, ainsi que de l’élargissement des possibilités de financement pour créer un système opérationnel d’observation de l’acidification des océans.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/3.3.2**  **Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes  et les régions adjacentes (IOCARIBE)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le rapport succinct de la 15e session de la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), tenue à Oranjestad (Aruba) du 5 au 10 mai 2019 (IOC/SC-IOCARIBE-XV/3s),  2. Accepte le rapport de l’IOCARIBE-XV et les recommandations qu’il contient ;  3. Remercie vivement :   * le Gouvernement de la Colombie de continuer d’accueillir le Secrétariat et d’apporter un soutien en détachant des experts pour rejoindre les effectifs de l’IOCARIBE ; * le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) de continuer de soutenir les programmes de l’IOCARIBE ; * les gouvernements de la Barbade, du Mexique et du Panama de soutenir les programmes de l’IOCARIBE ; * le Gouvernement d’Aruba (Royaume des Pays-Bas) d’avoir soutenu et accueilli l’IOCARIBE-XV ; * tous les autres États members de l’IOCARIBE d’avoir apporté un soutien financier et en nature en faveur de la mise en oeuvre des activités de programme de l’IOCARIBE ;   4. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera défini dans le cadre du porjet de resolution XXX-(12) concernant le Programme et budget global de la COI. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3.3.3 Sous-commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) : 5e session, 25-27 mars 2019, Nairobi (Kenya)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOCAFRICA-V/3s | Executive Summary Report of the 5th Session of the IOC Sub-Commission for Africa and the Adjacent Island States (IOCAFRICA), Nairobi, Kenya, 25–27 March 2019 |

1. Le Président de l’IOCAFRICA, M. Mohamed Said (Égypte) a présenté les grandes lignes des activités menées par la Sous-Commission au cours de la période intersessions 2017-2019, ainsi que les principaux résultats de la 5e session de l’IOCAFRICA qui s’est tenue à Nairobi, au Kenya, du 25 au 27 mars 2019.
2. Il a indiqué que le développement des capacités demeurait une priorité de la Sous-Commission, au titre de laquelle les centres de formation régionaux de l’Académie mondiale OceanTeacher (OTGA) en Afrique avaient organisé des stages de formation pour plus d’une centaine de stagiaires de 20 États membres africains sur un large éventail de sujets, notamment : la gestion des données issues de la recherche ; la biodiversité marine et la biogéographie ; l’application de la télédétection et des systèmes d’information géographique (SIG) à la gestion marine et côtière ; et la modélisation hydrodynamique et environnementale. L’IOCAFRICA a également fourni un soutien pour permettre aux experts de la région de participer à des stages de formation organisés par la COI en dehors de la région.
3. L’IOCAFRICA et le Ministère sud-africain des questions environnementales (DEA) ont organisé deux croisières régionales à bord du navire de recherche océanographique sud-africain *SA Agulhas II* dans le cadre de la deuxième Expédition internationale de l’océan Indien, en octobre/novembre 2017 et en juin/juillet 2018. Ce navire a effectué des relevés dans les eaux situées au large de l’Afrique du Sud, des Comores, de Madagascar, du Mozambique et de la Tanzanie.
4. La Sous-Commission a achevé la mise en œuvre du projet intitulé « Responses of Biological Productivity and Fisheries to Changes in Atmospheric and Oceanographic Conditions in the Upwelling region associated with the East African Coastal Current » (Effets sur la productivité biologique et les pêches de l’évolution des conditions atmosphériques et océanographiques dans la région de remontée des eaux associée au courant côtier d’Afrique de l’Est), mené en collaboration avec l’Association des sciences de la mer de l’océan Indien occidental (WIOMSA). La troisième phase du projet « Renforcer les capacités océanographiques dans les pays d’Afrique de l’Ouest du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) », financée par l’Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), a été lancée en 2018. L’IOCAFRICA conduit également l’élaboration d’un cadre régional de soutien aux États insulaires de l’océan Indien occidental des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles afin de répondre aux défis et aux possibilités transfrontaliers découlant du changement climatique.
5. L’élaboration de l’Atlas marin et côtier de l’Afrique s’est poursuivie avec la migration de ses contenus depuis SmartAtlas vers la Geonode lors d’un atelier organisé à Swakopmund, en Namibie, du 12 au 16 mars 2018. La mise en place d’un volet africain du portail des données océanographiques est en cours, et l’information recueillie lors des croisières sur l’océan Indien et les ensembles de données de 1965 à aujourd’hui ont déjà été intégrés au portail.
6. La Sous-Commission a également mis l’accent sur le développement des capacités en matière d’aménagement de l’espace marin, et a organisé quatre ateliers dans ce domaine à Mindelo (Cabo Verde), du 5 au 7 février 2018 (en portugais) ; à Dakar (Sénégal), du 5 au 7 septembre 2018 (en anglais) ; à Mombasa (Kenya), du 10 au 14 septembre 2018 (en anglais) ; et à Maurice du 8 au 12 octobre 2018 (en français). Ces ateliers, organisés avec différents partenaires, ont accueilli plus de 75 participants de 20 États membres africains et ont permis à ces derniers de définir une interprétation commune de la notion d’aménagement de l’espace marin afin de favoriser la mise en place d’une gestion durable des ressources.
7. L’IOCAFRICA continue d’étudier les possibilités d’intensifier la collaboration avec les institutions océanographiques chinoises et a participé au troisième Forum sino-africain sur les sciences et les technologies marines qui s’est tenu du 28 au 30 novembre 2017, à Hangzhou (Chine).
8. Le Président a remercié les États membres et les partenaires qui avaient fourni un soutien à la mise en œuvre des activités durant la période intersessions.
9. M. Said a informé l’Assemblée qu’à sa cinquième session, l’IOCAFRICA avait adopté quatre recommandations sur : (i) la Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable ; (ii) l’établissement du Groupe de planification stratégique de l’IOCAFRICA ; (iii) la priorité à la revitalisation et à la remise en service du GOOS-AFRIQUE ; et (iv) le programme de travail de l’IOCAFRICA pour 2019-2021.
10. Il a présenté quelques-unes des activités proposées durant la session, notamment : (i) la réalisation d’une nouvelle enquête sur les disponibilités et les exigences en matière de capacités océanographiques dans la région ; (ii) la création d’un pôle régional pour le Centre d’échange pour le transfert des techniques marines (CHM/TMT) ; (iii) le renforcement des liens et de la collaboration entre les universités et les établissements de recherche dans la région et entre eux et les établissements en dehors de la région ; (iv) la création et le renforcement de centres régionaux de formation ; (v) l’organisation de stages et d’ateliers de formation sur les thèmes prioritaires ; (vi) la revitalisation et la restructuration du GOOS-Afrique afin qu’il soit en mesure d’aider l’IOCAFRICA à répondre aux besoins des États membres en matière d’observation de l’océan ; et (vii) l’élaboration d’une proposition pour assurer le suivi du projet « Réseau de données et d’information océanographiques pour l’Afrique (ODINAFRICA) ».
11. M. Said a fait état des ressources disponibles limitées au titre du Programme ordinaire pour mettre en œuvre ces programmes, et a prié les États membres d’accroître leur soutien extrabudgétaire pour permettre à la Sous-Commission d’exécuter son programme et de développer les capacités en matière de sciences et technologies marines dans la région.
12. Il a souligné en particulier l’importance de la prochaine Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable (octobre 2020, Égypte) en tant que plate-forme pour redynamiser les sciences océaniques dans la région en mobilisant de nouveaux acteurs tels que les communautés économiques régionales et le secteur privé.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/3.3.3**  **Sous-Commission de la COI pour l'Afrique  et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le résumé exécutif de la 5e session de la Sous-Commission de la COI pour l’Afrique et les États insulaires adjacents (Nairobi, Kenya, 25-27 mars 2019) (IOCAFRICA-V/3s),  2. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de l’IOCAFRICA pour 2017-2019 ;  3. Remercie les États membres qui ont apporté leur soutien à l’élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la Sous-Commission, en particulier les gouvernements de l’Afrique du Sud, de la Belgique, de la Chine, de l’Espagne, du Kenya, du Mozambique et du Sénégal ;  4. Approuve le rapport de l’IOCAFRICA-V et les recommandations qu’il contient, notamment le programme de travail de la Sous-Commission pour 2019-2020 ;  5. Prie le Secrétaire exécutif de la COI d’apporter un soutien à l’organisation de la Conférence panafricaine sur les sciences océaniques au service du développement durable (Charm el-Cheikh, Égypte, 19-22 octobre 2020) ;  6. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre du projet de résolution XXX-(12) relatif au Programme et budget global de la COI. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3.3.4 Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO) :   
7e session, 25-26 avril 2019, Hyderabad (Inde)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOCINDIO-VII/3s | Executive Summary Report of the 7th Session of the IOC Regional Committee for the Central Indian Ocean (IOCINDIO), Hyderabad, India, 25–26 April 2019 |

1. Le Président de l’IOCINDIO, M. A. Atmanand, a présenté les grandes lignes des activités menées par le comité régional au cours de la période intersessions (2017-2019), ainsi que les principaux résultats de la 7e session de l’IOCINDIO organisée par le Gouvernement indien au Centre international de formation à l’océanographie opérationnelle (ITCOocean) récemment désigné centre de catégorie 2 de l’UNESCO, un centre placé sous l’égide du Centre national indien pour les services d’information océanographiques (INCOIS), à Hyderabad, en Inde, du 31 mai au 1er juin 2019. Son rapport s’est basé sur les fonctions de la COI en tant que piliers du plan de travail de l’IOCINDIO depuis l’IOCINDIO-VI. S’appuyant sur la mise en œuvre fructueuse des programmes prioritaires de l’IOCINDIO qui contribuaient activement aux initiatives internationales, il a démontré que l’IOCINDIO était définitivement remis sur les rails et que sa revitalisation avait eu lieu au moment même où l’EIOI-2 et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable faisaient l’objet de toutes les attentions.
2. À sa 7e session, l’IOCINDIO a passé en revue les activités menées depuis l’IOCINDIO-VI (Koweït City, 24-25 mai 2017). Une série de propositions de projets ont été élaborées, affinées et approuvées en tant que plan de travail pour 2020-2021, donnant la priorité à la vulnérabilité côtière et au développement des capacités dans la région de l’IOCINDIO.
3. S’agissant de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, l’IOCINDIO a fait part du soutien et de l’engagement pleins et entiers de ses États membres au travers de leurs efforts de mobilisation massive auprès des partenaires. La proposition du Gouvernement indien d’accueillir un atelier régional relatif à l’océan Indien dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable a été approuvée. L’IOCINDIO s’est félicité de la participation de son Président, M. Atmanand, au Groupe exécutif de planification de la Décennie, et a salué ses efforts à l’appui de la phase préparatoire de la Décennie.
4. M. Atmanand a également informé l’Assemblée que l’atelier sur les innovations scientifiques, techniques et institutionnelles pour le cadre national et régional sur l’évaluation de la vulnérabilité côtière et la surveillance de l’élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête dans la région de l’océan Indien avait été organisé en marge de la session de l’IOCINDIO. La mise en œuvre de ladite proposition de projet régional sur la vulnérabilité côtière a été évoquée comme une initiative conjointe sans précédent dans la région et comme une étape importante du programme de travail de l’IOCINDIO durant la période considérée. L’atelier de l’IOCINDIO a attiré un grand nombre de scientifiques chevronnés ainsi que de jeunes professionnels et étudiants aussi bien de la région de l’IOCINDIO que de l’IOCAFRICA et de la WESTPAC (neuf pays et plusieurs institutions telles que la Banque mondiale, la NOAA, IPE Global Limited, l’Odisha State Programme (Inde) et l’Institut de recherches marines et halieutiques du Kenya étaient représentés). L’atelier a notamment débouché sur l’élaboration d’un cadre régional définissant des critères pour faciliter l’harmonisation et la standardisation des méthodes dans la région. L’IOCINDIO-VII a approuvé l’organisation d’un atelier de leadership de suivi qui rassemblerait d’éminents experts de la région et d’ailleurs pour faire le bilan des progrès à la lumière des lignes directrices et des conseils techniques nécessaires.
5. Le Président de l’IOCINDIO s’est félicité du soutien d’un certain nombre d’États membres, notamment de l’Inde, de l’Indonésie et du Koweït, ainsi que des négociations en cours avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord en vue d’un soutien financier à l’IOCINDIO.
6. M. Atmanand a salué le renforcement de la coopération avec l’EIOI-2. Il a rappelé que c’était lors des ateliers conjoints EIOI-2/IOCINDIO tenus dans le cadre des deux conférences internationales sur les sciences dans l’océan Indien (Jakarta, 20 mars 2018 et Port Elisabeth, Afrique du Sud, 13 mars 2019) que les parties prenantes de l’IOCINDIO avaient, d’une part, procédé à la sélection des actions prioritaires à mettre en œuvre durant l’exercice biennal en cours (2017-2019), et d’autre part, affiné les modalités de l’IOCINDIO-VII et de l’atelier parallèle sur la vulnérabilité côtière, avec une perspective plus large incluant les contributions des principaux partenaires étrangers, tels que la NOAA, et des partenaires de l’EIOI-2.
7. Il a rappelé que bien que l’intégralité du plan de travail de l’IOCINDIO restait importante pour les États membres, il était devenu impératif d’établir des priorités, compte tenu des ressources financières limitées et du fait que l’IOCINDIO, en tant que comité régional de la COI, ne disposait pas d’un secrétariat permanent décentralisé comme les sous-commissions de la COI telles que l’IOCAFRICA, l’IOCARIBE et la WESTPAC.
8. S’agissant du développement des capacités, il a souligné le rôle clé joué par les deux centres de catégorie 2 de l’UNESCO situés dans la région, à savoir, le Centre régional d’enseignement et de recherche en océanographie pour l’Asie occidentale à l’Institut national iranien d’océanographie et des sciences de l’atmosphère à Téhéran, en République islamique d’Iran, et le Centre international de formation à l’océanographie opérationnelle (ITCOocean) au Centre national indien pour les services d’information océanographiques (INCOIS) à Hyderabad, en Inde (voir le document IOC/INF-1370).
9. Il a en outre indiqué que dans le cadre de la proposition de projet de développement des capacités de l’IOCINDIO intitulée « Mise en réseau des infrastructures de recherche, des installations et des ressources humaines de l’IOCINDIO », des établissements spécialisés de la région avaient commencé à créer une base de données des infrastructures de recherche, des installations et des ressources humaines existantes dans le domaine de l’océanographie, et qu’un site Web associé était en cours d’élaboration.
10. Le Président de l’IOCINDIO a fait savoir à l’Assemblée que le Comité avait également contribué au second des deux ateliers régionaux organisés sous l’égide du Mécanisme des Nations Unies de notification et d’évaluation systématiques à l’échelle mondiale de l’état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour l’océan Indien (y compris la mer d’Arabie et le golfe du Bengale), la mer Rouge, le Golfe d’Aden et les zones concernées par l’Accord relatif à la création de la Commission nationale des pêches de l’Organisation régionale pour la protection du milieu marin (OPME), qui s’était tenu à Doha, du 26 novembre au 1er décembre 2018.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/3.3.4**  **Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le résumé exécutif de la 7e session du Comité régional de la COI pour l’océan Indien central (Hyderabad, Inde, 31 mai-1er juin 2019), y compris son atelier sur les innovations scientifiques, techniques et institutionnelles pour le cadre national et régional sur l’évaluation de la vulnérabilité côtière et la surveillance de l’élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête dans la région de l’océan Indien,  2. Prend note du rapport de l’IOCINDIO-VII, notamment des recommandations qu’il contient, du programme de travail ainsi que des propositions de projets et du groupe de travail créé lors de l’atelier de l’IOCINDIO-VII en tant que groupe de travail intersessions chargé d’aider les membres du Bureau de l’IOCINDIO et le Secrétariat de la COI à mettre en œuvre le programme de travail ;  3. Appuie les efforts du Comité régional visant à renforcer ses organes nationaux de coordination chargés d’assurer la liaison avec la COI et les points focaux ;  4. Remercie :   * le Gouvernement indien, qui a mobilisé des institutions publiques nationales pour accueillir la 7e session de l’IOCINDIO et l’atelier qui l’a précédée au moyen de contributions en nature ayant couvert l’hébergement en pension complète de tous les participants et la logistique sur place, ainsi que pour sa proposition d’accueillir l’atelier régional relatif à l’océan Indien dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ; * les deux centres de catégorie 2 de l’UNESCO dans la région, à savoir le Centre régional d’enseignement et de recherche en océanographie pour l’Asie occidentale à l’Institut national iranien d’océanographie et des sciences de l’atmosphère à Téhéran, et le Centre international de formation à l’océanographie opérationnelle (ITCOocean) au Centre national indien pour les services d’information océanographiques (INCOIS) à Hyderabad, en Inde, d’avoir soutenu les activités de développement des capacités ainsi que les capacités dans la région ;   5. Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera identifié dans le cadre du projet de résolution XXX-(12) relatif au Programme et budget global de la COI. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

3.4 RAPPORT DE LA COI SUR SES ACTIVITÉS (2018-2019) À LA 40e SESSION   
DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L’UNESCO  
[Article 3,2 des Statuts ; Article 49.2 du Règlement intérieur]

1. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point, estimant que l’essentiel des informations figurant dans le projet de rapport soumis à l’examen de l’Assemblée avait déjà été abordé lors de sa présentation du point 3.2.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/3.4**  **Rapport de la COI sur ses activités (2018–2019)  à la 40e session de la Conférence générale de l’UNESCO**  L’Assemblée,  1. Rappelant l’article 3.2 des Statuts et l’article 49.2 du Règlement intérieur,  2. Ayant examiné le document IOC-XXX/6,  3. Prend note du rapport qui doit être présenté à la 40e session de la Conférence générale de l’UNESCO et prie le Secrétaire exécutif de soumettre le rapport sur les activités de la COI (2018-2019) à la 40e Conférence générale de l’UNESCO, sous la cote 40 C/REP.9. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**4. LA COI ET L’AVENIR DE L’OCÉAN : DÉVELOPPEMENTS STRATÉGIQUES**[Déc. EC-XLVII.4 et 7.2 ; Déc. IOC-XXVII/5.1 ; EC-XLIX.5]

4.1 RAPPORT D’ÉTAPE CONCERNANT LES PRÉPARATIFS DE LA DÉCENNIE   
DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE   
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE [Rés. ioc/EC-LI.1]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC-XXX/2 Annexe 3 | État d’avancement du plan de mise en œuvre de la feuille de route de la Décennie | |
|  | IOC-XXX/2 Annexe 3 Add. | Mécanismes de coordination et de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) pour après 2020 | |
|  |  | |
|  |  | |
| *Documents d’information :* | The UN Decade Series, 1 | Report of the First Executive Planning Group (EPG) Meeting (17–19 December 2018) | |
|  | The UN Decade Series, 2 | Outcome of the First Global Planning Meeting (13–15 May 2019, Copenhagen, Denmark) | |
|  | The UN Decade Series, 3 | Accelerating Ocean Science for a Better World: The UN Decade of Ocean Science for Sustainable Development 2021–2030 | |
|  | IOC/INF-1371 | Proposed Modification to the Decade Roadmap | |
| *Documents de référence :* | IOC/CL-2760 | Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) – Informations actualisées sur la participation des nations à la phase préparatoire *(Lettre circulaire de la COI)*. | |

1. Le Secrétaire exécutif de la COI a présenté ce point en rappelant qu’en décembre 2017, l’Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) en s’appuyant sur le travail des États membres de la COI et du Secrétariat de la Commission. La période allant de 2018 à 2020 sera consacrée à l’élaboration du Plan de mise en œuvre de la Décennie. Ce travail est mené par la COI, en consultation avec les États membres et toutes les parties concernées. Il a rappelé que le Conseil exécutif de la COI avait pris note du document présentant la feuille de route (IOC/EC-LI/2 Annexe 3 et Corr.) qui servirait de guide préliminaire concernant les étapes et les processus permettant l’élaboration d’un Plan de mise en œuvre de la Décennie. Le Secrétariat de la COI avait donné suite à la décision du Conseil exécutif et constitué un groupe exécutif de planification composé de 19 experts de haut niveau chargés de conseiller le Secrétariat de la COI. Le Groupe avait été formé en novembre 2018 et avait tenu sa première réunion du 17 au 19 décembre 2018 afin de réfléchir aux composantes de la Décennie concernant la science, la gouvernance, la communication et la mobilisation (The UN Decade Series, 1).
2. Le Groupe de planification soutiendra l’élaboration du plan de mise en œuvre. Une deuxième réunion devrait avoir lieu à la fin de 2019 ou au début de 2020, et un certain nombre de tâches ont été attribuées et/ou menées à bien, notamment : l’apport de contributions à la Feuille de route, l’élaboration de lignes directrices à l’intention des ateliers de consultation régionaux, des orientations pour la réunion mondiale de planification, l’élaboration d’un plan scientifique de haut niveau, la définition de critères régissant l’approbation des activités de la Décennie, la mise au point d’un argumentaire économique concernant les investissements dans le domaine des sciences océaniques et l’élaboration d’un modèle de gouvernance de la phase de mise en œuvre de la Décennie.
3. Le Secrétaire exécutif a présenté les principales conclusions de la première réunion mondiale de planification organisée à Copenhague du 13 au 15 mai 2019 pour préparer la Décennie des Nations Unies (The UN Decade Series, 2). Cette réunion fondamentale a rassemblé des représentants d’institutions travaillant à l’interface des sciences et des pouvoirs publics, ainsi que des entreprises du domaine de l’océan et des organisations philanthropiques engagées en faveur de la viabilité des océans, afin de commencer à forger les solutions scientifiques et les partenariats que la Décennie proposera.
4. Des progrès ont été réalisés dans l’organisation des ateliers de consultation régionaux prévus dans la Feuille de route, grâce aux États membres qui ont offert de les accueillir. Les deux premiers ateliers régionaux concerneront l’océan Pacifique et seront accueillis respectivement par le Gouvernement du Japon (31 juillet-2 août 2019) et par la Communauté du Pacifique en juillet 2019. D’autres ateliers devraient se tenir en 2019 et au début de 2020.
5. Le Secrétaire exécutif a rappelé qu’en application du paragraphe 358 de la résolution 73/124 de l’Assemblée générale des Nations Unies (11 décembre 2018), la 20e réunion du Processus consultatif informel des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer a porté, en 2019, sur le thème : « Les sciences océaniques et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ». Cette réunion a représenté une occasion supplémentaire de consulter les États membres et de collaborer avec eux à la préparation de la Décennie des Nations Unies. En ce qui concerne la mobilisation d’autres organismes des Nations Unies en faveur de la Décennie, le Secrétaire exécutif a appelé l’attention sur le nombre de consultations bilatérales engagées auprès de l’Autorité internationale des fonds marins (AIFM), de l’Organisation maritime internationale (OMI), de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), de l’Organisation météorologique mondiale (OMM), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), ainsi que sur la décision prise par ONU-Océans, à sa 19e réunion   
   (7-8 février 2019, Genève), d’établir un groupe de contact chargé de faciliter l’apport de contributions au processus de la Décennie des Nations Unies.
6. Grâce à un financement extrabudgétaire, les activités de communication et de mobilisation ont été intensifiées afin de présenter les objectifs de la Décennie dans un certain nombre d’instances (conférences internationales et régionales, manifestations du secteur privé, etc.) et de mobiliser diverses parties prenantes (organismes des Nations Unies, réseaux relatifs aux océans, etc.) à l’aide de différents supports (exposés, vidéos, bulletins d’information, site Web, communiqués de presse et réseaux sociaux).
7. Le Secrétaire exécutif a rappelé que le projet de plan de mise en œuvre serait achevé à l’issue de la deuxième réunion mondiale de planification en 2020, puis largement diffusé afin de recueillir des commentaires, avant d’être établi sous sa forme définitive et transmis à l’Assemblée générale des Nations Unies. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, qui se tiendra au Portugal au début du mois de juin 2020 et portera sur les progrès réalisés pour passer de la recherche scientifique aux actes, offrira également une occasion stratégique de présenter le projet de plan et de nouer des partenariats autour de programmes et d’initiatives.
8. Le Secrétaire exécutif a noté qu’en dépit des grandes perspectives que la Décennie offrait aux sciences océaniques, celle-ci représentait également un défi pour la COI, qui devait assurer sa mission de coordination au sein du système des Nations Unies tout en gérant ses programmes de base. La Commission dépend avant tout des fonds extrabudgétaires pour ce qui est de son travail en faveur de la Décennie, et à cet égard, la poursuite de son rôle de coordination au-delà de 2020 doit être évaluée rigoureusement compte tenu des ressources disponibles, tant au niveau des programmes que des effectifs. La contribution des États membres et des partenaires est essentielle pour parvenir à commencer à mettre en œuvre la Décennie. Comme le précise la Feuille de route, les États membres sont encouragés à mettre en place des mécanismes visant à favoriser la participation des parties prenantes nationales à la Décennie des Nations Unies. Cela passe par l’établissement de bureaux de soutien de la Décennie, capables d’appuyer la mise en œuvre des aspects thématiques et/ou régionaux de la Décennie, en lien avec la COI qui en assurerait la coordination mondiale. En ce qui concerne cette dernière, l’Assemblée a été invitée à examiner un projet de directives concernant l’établissement des bureaux de soutien de la Décennie et des structures de coordination nationale (phase de mise en œuvre) comme proposé dans le document IOC-XXX/2 Annexe 3 Add. : Mécanismes de coordination et de mise en œuvre pour après 2020.
9. S. E. M. Peter Thomson, Envoyé spécial des Nations Unies pour l’océan, s’est adressé à l’Assemblée pour lui présenter les plans relatifs à la tenue de la 2e Conférence des Nations Unies sur les océans, qui sera organisée par le Portugal et le Kenya à Lisbonne, du 2 au 6 juin 2020, et portera sur les progrès réalisés pour passer de la recherche scientifique aux actes. Cette conférence offrira également une occasion stratégique de présenter le plan de la Décennie, ainsi que d’instaurer des partenariats et de prendre des engagements en faveur des programmes et des initiatives.
10. Les chefs des institutions des Nations Unies et leurs représentants ont également été invités à s’exprimer au titre de ce point.

|  |
| --- |
| **Projet de résolution XXX/DR.(4.1)**  *Soumis par la Norvège et la République de Corée*  **RAPPORT D’ÉTAPE CONCERNANT LES PRÉPARATIFS  DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES  AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  La Commission océanographique intergouvernementale,  1. **Rappelant** la résolution XXIX-1 proposant de proclamer une Décennie internationale (Nations Unies) pour les sciences océaniques au service du développement durable et priant le Secrétaire exécutif de la COI de transmettre ladite résolution à l’Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa 72e session,  2. **Rappelant également** la proclamation par l’Assemblée générale des Nations Unies, à sa 72e session (résolution A/RES/72/73), de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), ci-après « la Décennie »,  3. **Rappelant en outre** que l’Assemblée générale des Nations Unies a invité la COI :  (i) à élaborer un plan de mise en œuvre de la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d’autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées,  (ii) à communiquer des informations au sujet de la mise en œuvre de la Décennie au Secrétaire général pour son rapport sur les océans et le droit de la mer,  4. **Considérant** la [résolution EC-LI.1](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=22214) qui – entre autres – a pris note de la version actuelle et révisée de la Feuille de route (IOC/EC-LI/2 Annexe 3) et a décidé d’établir un Groupe exécutif de planification sous la coordination du Secrétaire exécutif de la COI ;  5. **Ayant examiné** le document IOC-XXX/2 Annexe 3 (*État d’avancement du plan de mise en œuvre de la Feuille de route de la Décennie*, et Addendum – *Mécanismes de coordination et de mise en œuvre pour après 2020*,  6. **Ayant également examiné** le compte rendu de la première réunion du Groupe exécutif de planification (17-19 décembre 2018) et la déclaration finale de la première réunion mondiale de planification (13-15 mai 2019, Copenhague, Danemark) figurant respectivement dans les *UN Decade Series* 1 et 2, ainsi que les propositions d’amendement à la Feuille de route (IOC/INF-1371),  7. **Prend note** des progrès accomplis depuis la dernière session, et notamment des résultats de la première réunion du Groupe exécutif de planification et de la réunion mondiale de planification, du rapport sur la mise en œuvre de la version actuelle de la Feuille de route et les amendements qu’il est proposé de lui apporter ;  8. **Remercie** le Groupe exécutif de planification pour le travail qu’il a mené à l’appui de l’élaboration du Plan de mise en œuvre et le prie de poursuivre ce travail jusqu’à la présentation du Plan de mise en œuvre à l’Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa 75e session, en septembre 2020 ;  9. **Prie** le Secrétaire exécutif de :  (i) rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53e session en 2020, de la mise en œuvre de la version actuelle de la Feuille de route ;  (ii) développer davantage les mécanismes de gouvernance de la phase de mise en œuvre (2021-2030) à partir des contributions reçues concernant les documents IOC-XXX/2 Annexe 3 et Addendum ;  (iii) mettre le projet de plan de mise en œuvre à disposition et inviter les États membres à l’examiner ;  (iv) de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53e session, des commentaires exprimés et des plans de finalisation du plan de mise en œuvre, avant sa soumission à l’Assemblée générale des Nations Unies ;  10. **Invite** les organes subsidiaires de la COI à prendre part aux travaux de la Décennie, en particulier par le biais d’ateliers régionaux de consultation, et à définir leur éventuelle contribution au cours de la prochaine période intersessions ;  11. **Invite** les organismes et programmes des Nations Unies, les organisations scientifiques et universitaires internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes intéressées à soutenir la Décennie, à contribuer à sa préparation et à examiner le projet de plan de mise en œuvre une fois qu’il sera disponible ;  12. **Engage** les États membres et les partenaires :  (i) à verser des contributions financières volontaires à la COI pour la préparation de la Décennie, ainsi qu’à fournir un appui en nature, par exemple sous la forme de détachements de personnel auprès du Secrétariat ;  (ii) à accueillir et/ou à financer des ateliers régionaux et mondiaux de consultation, des réunions thématiques et des activités de communication ;  13. **Remercie** les Gouvernements de la République de Corée, du Japon, du Royaume de Belgique (Gouvernement des Flandres), de la Norvège et du Royaume-Uni de leur contribution financière à la phase préparatoire de la Décennie.  **Incidences financière :**  Un financement de départ est prévu dans le cadre du scénario budgétaire le plus favorable (534,6 M$) du Programme et budget (40 C/5). Des ressources sont nécessaires pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des activités préparatoires, ainsi que le lancement de la Décennie en 2021. Par conséquent, l’Assemblée pourrait inviter les États membres et les partenaires à verser des ressources sur le compte spécial de la COI et/ou à fournir des contributions en nature (des détachements, par exemple). |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

4.2 COHÉRENCE ACCRUE, IMPACT ET ORIENTATIONS FUTURES DE LA COI À L’APPUI DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU PROGRAMME 2030

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| *Document d’information :* | IOC/INF-1372 | Overview of the IOC Programmatic Integration with, and Contributions to, the Decade | |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté les activités menées par le Secrétariat de la COI pendant la période intersessions en vue d’informer les réseaux et groupes d’experts de la COI des faits nouveaux concernant la Décennie. Ces activités visaient à recueillir des contributions destinées au Plan scientifique de la Décennie, afin de stimuler les débats, notamment lors de la première réunion de planification à Copenhague (mai 2019). Les contributions des réseaux d’experts de la COI ont aussi aidé à l’harmonisation des programmes et activités de la COI avec les objectifs stratégiques et sociétaux de la Décennie ainsi qu’à leur enrichissement mutuel. Ce processus axé sur les synergies a également permis de mobiliser les compétences et d’optimiser les efforts du Secrétariat de la COI concernant la coordination des préparatifs de la Décennie.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/4.2**  **Cohérence accrue, impact et orientations futures de la COI à l’appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service  du développement durable et du Programme 2030**  L’Assemblée,  1. Compte tenu du fait que la COI est censée contribuer à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable sans se limiter à son rôle de coordination d’ensemble, notamment par le biais de la mobilisation et des efforts directs des réseaux d’experts et des programmes de la COI concernés,  2. Se félicitant des contributions au cadrage du plan scientifique de haut niveau de la Décennie apportées par les réseaux d’experts de la COI et des organisations scientifiques collaborant avec la Commission ;  3. Rappelant la nécessité d’une harmonisation et d’un enrichissement mutuel permanents des programmes et activités de la COI avec les objectifs sociétaux et stratégiques de la Décennie ;  4. Engage le Secrétaire exécutif à continuer d’intégrer les objectifs de la Décennie dans les programmes et les activités de la COI, en mettant un accent particulier sur les programmes et les activités qui cherchent à combler les lacunes les plus importantes des connaissances scientifiques, la connaissance des multiples facteurs de stress appliquée à la gestion basée sur les écosystèmes, la prédiction de l’état des océans, l’adaptation au changement climatique et l’alerte aux aléas océaniques qui menacent les vies humaines ;  5. Encourage le Secrétariat à établir des accords de collaboration en matière de programme avec des organisations partenaires concernant la conception et la mise en œuvre d’activités conjointes à l’appui du plan scientifique de la Décennie ;  6. Prie instamment les États membres et les organisations partenaires d’apporter des contributions financières volontaires à la COI afin de mettre en œuvre des activités concrètes à l’appui de la Décennie et de son plan scientifique, y compris par le biais d’un soutien en nature comme des détachements de personnel auprès du Secrétariat de la COI ;  7. Prie le Secrétaire exécutif de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53e session en 2020, des progrès et des modalités de la contribution programmatique de la COI à la Décennie. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**5. PARTENARIATS AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

5.1 COOPÉRATION AVEC L’ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE   
[Déc. EC-LI/5.1]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| *Documents d’information :* | IOC/INF-1373 | Report of the co-chairs of the Joint WMO-IOC Consultation Group on the Future of JCOMM | |
|  | IOC-XXX/Inf.3 | Letter of Intent and Draft five-year Memorandum of Understanding between WMO and IOC | |
| *Document de référence* | Projet de résolution 4(4)/3 (Cg-18) de l’OMM | Joint WMO-IOC Collaborative Board | |

1. Petteri Taalas, Secrétaire général de l’OMM, a présenté les décisions prises lors du 18e Congrès météorologique mondial (3-14 juin 2019), notamment l’adoption d’un Plan stratégique de l’OMM et la réforme des organes constituants de l’OMM en vue de faire un usage plus efficace et plus efficient des ressources des membres de l’OMM, avec le moins de lourdeurs administratives possibles et sans rompre les partenariats. Il a souligné que le Plan stratégique de l’OMM appliquait une approche des systèmes terrestres en matière d’observation et de prévision et que les observations, données, systèmes prévisionnels et travaux de recherche relatifs aux océans – et par conséquent l’ensemble du travail de la COI – représentaient une importante contribution aux objectifs de l’OMM.
2. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI (Groupe III), a rappelé la décision IOC/EC-LI 5.1, portant création d’un Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM, qu’il coprésidait aux côtés de Louis Uccellini (représentant permanent des États-Unis auprès de l’OMM). Il a rappelé que les liens existant entre les phénomènes météorologiques, l’eau, l’océan et le climat nous imposaient d’encourager le travail interdisciplinaire et collaboratif. Plus particulièrement, des modèles plus complets du système terrestre global étaient nécessaires, notamment du couplage entre l’océan et l’atmosphère, afin de faire progresser les connaissances scientifiques, les prédictions et les services. La COI et l’OMM devaient se positionner de façon à répondre à ces futurs défis et possibilités, qui exigeraient qu’elles intensifient leur collaboration.
3. Le Groupe consultatif conjoint OMM-COI propose de créer un conseil collaboratif mixte OMM-COI (voir le projet de résolution ci-après), qui multipliera les occasions de collaborer à la conception, au développement et à la mise en œuvre d’activités techniques et scientifiques communes dans le domaine de l’océanographie et de la météorologie, ce qui permettra à terme d’améliorer la communication d’informations et la prestation de services au profit de la société. Ce comité aura pour mission d’apporter des orientations stratégiques aux organes directeurs de la COI et de l’OMM pour décision définitive, en mettant l’accent sur les stratégies collaboratives communes, de donner des avis sur les activités conjointes à mener pour parvenir aux objectifs visés ainsi que de préparer des projets de résolution et de décision coordonnés sur lesquels les organes directeurs de la COI et de l’OMM pourront se prononcer.
4. Le Groupe consultatif a également formulé des recommandations quant à la poursuite du travail de coopération mis en place sous l’égide de la JCOMM dans les domaines des observations, de la gestion des données, des systèmes de prévision et des services. Il est proposé que les Présidents de la COI et de l’OMM désignent les membres du conseil collaboratif mixte OMM-COI, de façon à garantir l’équilibre et la représentation d’ensemble entre les activités de la COI et de l’OMM et entre les différentes régions. Le comité sera co-dirigé par un vice-président de la COI et un vice-président de l’OMM. Toutes les recommandations du comité seront soumises à la décision finale des organes directeurs de la COI et de l’OMM.
5. M. Troisi a fait observer que l’OMM avait déjà adopté une version parallèle de la résolution proposée et que, puisqu’il s’agissait d’un organe mixte, tout changement apporté devrait être également adopté par le Président de l’OMM au nom du Conseil exécutif de l’OMM.
6. En application des recommandations formulées lors d’une réunion conjointe du Bureau de la COI et du Bureau de l’OMM en 2018, les Secrétariats des deux organisations travaillent à l’élaboration d’un Mémorandum d’accord de coopération OMM-COI. C’est dans ce contexte qu’à l’occasion de la réunion de l’ONU-Océans qui s’est tenue au siège de l’OMM en février 2019, le Secrétaire général de l’OMM et le Secrétaire exécutif de la COI ont signé la Lettre d’intention qui figure dans le document IOC-XXX/Inf.3.
7. Le projet de Mémorandum d’accord présenté à l’Assemblée dans le même document, conformément au statut de la COI, organe jouissant de l’autonomie fonctionnelle au sein de l’UNESCO, a fait l’objet d’un examen approfondi des services compétents des deux organisations. Conformément à l’Article XI.1 de l’Acte constitutif de l’UNESCO, qui dispose que les accords en due forme avec des organisations et institutions intergouvernementales spécialisées sont soumis à l’approbation du Conseil exécutif de l’UNESCO, le projet de Mémorandum sera présenté au Conseil exécutif à sa session d’automne 2019 avant d’être signé.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/5.1**  **Coopération avec l’Organisation météorologique mondiale**  L’Assemblée,  1. Prenant note du projet de Mémorandum d’accord entre l’OMM et la COI (IOC-XXX/Inf.3),  2. Prie le Secrétaire exécutif d’achever les préparatifs en vue de la signature conjointe dudit Mémorandum avec l’OMM. |

|  |
| --- |
| Projet de résolution XXX/DR.(5.1)  Soumis par l’Allemagne et l’Argentine  **CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-COI**  La Commission océanographique intergouvernementale,  1. **Rappelant** :  (i)la résolution 14 du Congrès de l'OMM (CG-XIII) – Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM),  (ii)la résolution XX.12 de la COI – Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM),  2. **Considérant** la résolution 4(4)/1 du Congrès de l’OMM (CG-18) qui prévoit la dissolution de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime dans le cadre d’une réforme des instances directrices de l’OMM,  3. **Considérant également** la résolution parallèle 4(4)/3 du Congrès de l’OMM (CG-18),  4. **Considérant en outre** l’intensification de la collaboration entre l’OMM et la COI dans les domaines de la météorologie maritime, de l’océanographie et de la climatologie, notamment en matière de services, de gestion des observations et des informations, de recherche et de renforcement des capacités,  5. **Considérant** l’évolution des besoins du mécanisme de coordination entre l’OMM et la COI en vue de soutenir les activités menées en collaboration,  6. **Ayant examiné** les recommandations du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM établi par la décision 58 (EC-70) de l’OMM et la décision EC-LI/5.1 de la COI,  7. **Exprime sa gratitude** envers les co-présidents et les membres du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM pour leur travail ;  8. **Décide :**  (i) de rattacher les fonctions et activités appropriées de la JCOMM relatives aux observations et aux systèmes opérationnels de prévision océanique au Système mondial COI-OMM-PNUE-CIS d'observation de l'océan (GOOS), en prévoyant des liens fonctionnels avec la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information de l’OMM ;  (ii)de rattacher les fonctions et activités appropriées de la JCOMM relatives à la gestion des données et des informations à l’Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), en lien étroit avec les activités de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information de l’OMM ;  (iii) de rattacher les fonctions et activités appropriées de la JCOMM en matière de services à la Commission des services et applications de l’OMM, en lien étroit avec les activités pertinentes de la COI en matière d’alerte rapide et de services ;  (iv) d’établir un Conseil collaboratif mixte OMM-COI, qui constituera un mécanisme de coordination de haut niveau mobilisant davantage les principaux organes concernés de l’OMM et de la COI, et dont le mandat figure à l’annexe de la présente résolution ;  9. **Décide également** qu’au cours de la première période intersessions suivant l’adoption de la présente résolution, le Conseil collaboratif mixte OMM-COI sera présidé conjointement par les coprésidents en exercice du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM, qui bénéficieront des conseils techniques des coprésidents en exercice de la JCOMM, étant entendu que les coprésidents du Groupe consultatif auront la possibilité d’ajuster la durée des premières attributions définies dans le mandat du Conseil, de manière à échelonner la future rotation de ses membres ;  10. **Décide en outre** d’évaluer, en coordination avec les organes directeurs de l’OMM, les résultats du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, la première évaluation ayant lieu à l’issue d’une période de quatre ans ;  11. **Prie** le Conseil collaboratif mixte OMM-COI :  (i) de faciliter la poursuite des travaux menés dans le cadre des fonctions et activités de la JCOMM en recommandant des liens avec les structures de travail appropriées des deux parties ;  (ii) de formuler des recommandations visant à faire évoluer la gouvernance du Système mondial d’observation de l’océan, en consultation avec ses co-parrains, afin de renforcer le partenariat et les liens fonctionnels qui existent entre le GOOS et le Système mondial intégré des systèmes d'observation de l’OMM (WIGOS) ;  (iii) d’élaborer, en consultation avec les organes techniques, scientifiques et régionaux de l’OMM et de la COI, une stratégie de coopération OMM-COI globale et coordonnée, à partir des stratégies sectorielles existantes, et de la soumettre dans deux ans aux organes directeurs de l’OMM et de la COI pour adoption ;  12. **Encourage** les membres de l’OMM et les États membres de la COI à coordonner les mesures nationales faisant suite aux avis du Conseil collaboratif mixte OMM-COI portés à l’attention des organes directeurs de l’OMM et de la COI ;  13. **Invite** le Secrétaire exécutif :  (i) à définir, en consultation avec le Secrétaire général de l’OMM, les modalités de fonctionnement du parrainage des organes actuels de la JCOMM ainsi que du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, et à rendre compte de leur application au Conseil exécutif de la COI, à sa 53e session, en 2020 ;  (ii) à évaluer, en consultation avec le Secrétaire général de l’OMM, les besoins du Conseil collaboratif mixte OMM-COI sur le plan financier et en matière de services de secrétariat, et à lui allouer les crédits budgétaires adéquats ;  14. **Décide** de dissoudre la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime à l’issue d’une période de transition qui prendra fin en avril 2020, tel que précisé dans la résolution 36 (EC-70) de l’OMM.  Annexe au projet de résolution XXX/DR.(5.1)  **Mandat du Conseil collaboratif mixte** **OMM-COI**  Le mandat du Conseil collaboratif mixte OMM-COI est le suivant :  *Objet* :  Le Conseil collaboratif mixte OMM-COI multipliera les occasions de collaborer à la conception, au développement et à la mise en œuvre d’activités techniques et scientifiques communes dans le domaine de l’océanographie et de la météorologie, ce qui permettra à terme d’améliorer la communication d’informations et la prestation de services au profit de la société.  Il proposera des initiatives visant à améliorer les liaisons de bout en bout de la chaîne de valeur partant des observations, passant par la gestion des données et allant jusqu’aux systèmes de prévision et aux prédictions concernant le système terrestre ainsi qu’aux services et à la mobilisation de l’utilisateur final – tout en renforçant les relations avec des programmes de recherche afin de promouvoir l’innovation.  En collaborant à la fois avec les milieux de l’océanographie et de la météorologie, le Conseil mixte dispensera des conseils stratégiques quant à la conception, la mise en œuvre et la gouvernance communes de programmes en fonction des buts et objectifs à long terme visés. Le Conseil mixte orientera la façon dont l’OMM et la COI permettent conjointement la mise à disposition d’informations et de services météorologiques et océanographiques utiles sur la haute mer, dans les zones côtières et sous les latitudes élevées. Par ailleurs, dans le respect de la gouvernance, il proposera des orientations et des conseils sur des questions techniques et scientifiques afin d’optimiser la complémentarité des activités, notamment en mettant en place des projets communs.  Le Conseil collaboratif mixte OMM-COI aura pour mission :  *Mission*  (a) de coordonner, dans le cadre d’une stratégie quadriennale commune OMM-COI, la collaboration en matière d’élaboration, d’intégration et de mise en œuvre des activités menées par l’OMM et la COI en ce qui concerne les observations, la gestion des données et des informations, les services, les systèmes de modélisation et de prévision ainsi qu’en matière de recherche et de développement des capacités dans les domaines océanographique et météorologique,  (b) de dispenser aux organes directeurs de l’OMM et de la COI des conseils stratégiques sur le travail mené conjointement par les deux organisations pour réaliser les objectifs visés, notamment en proposant de nouvelles mesures, le cas échéant, en rédigeant par exemple des projets de résolution et/ou de décision coordonnés à l’intention des organes directeurs de l’OMM et de la COI,  (c) d’examiner les plans de travail et de formuler des recommandations techniques et scientifiques à l’intention des programmes et organes subsidiaires de l’OMM et de la COI, notamment en proposant des projets transversaux,  (d) de jouer le rôle d’interlocuteur auprès des parties prenantes intergouvernementales et internationales ou de les consulter si nécessaire.  *Composition*  Le Conseil est composé :  (a) De dix représentants de programmes et organes scientifiques et techniques de l’OMM et de la COI, y compris d’organismes coparrainés :  (i) cinq personnes désignées par le Président de l’OMM pour représenter la conduite, d’un point de vue météorologique, des activités relatives au système d’observation, au traitement et à la gestion des données, aux systèmes de prévision, à l’alerte rapide et aux services ainsi qu’à la recherche,  (ii) cinq personnes désignées par le Président de la COI pour représenter la conduite, d’un point de vue océanographique, des activités relatives au système d’observation, au traitement et à la gestion des données, aux systèmes de prévision, à l’alerte rapide et aux services ainsi qu’à la recherche ;  (b) De membres du Conseil exécutif de l’OMM et de représentants des États membres de la COI sans attribution particulière, en tenant compte de l’équilibre géographique général :  (i) trois membres du Conseil exécutif de l’OMM désignés par le Président de celle-ci,  (ii) trois représentants d’États membres de la COI désignés par le Président de celle-ci ;  (c) de deux coprésidents :  (i) un vice-président de l’OMM désigné par le Président de celle-ci,  (ii) un vice-président de la COI désigné par le Président de celle-ci.  *Méthodes de travail*  Les coprésidents demeurent en fonction pendant deux ans et peuvent être reconduits pour un second mandat.  Les autres membres demeurent en fonction pendant quatre ans, ou en fonction de la durée de leur mandat à la tête d’une activité de l’OMM, de la COI ou d’une activité commune.  Les coprésidents représentent le Conseil collaboratif mixte lors des sessions des organes directeurs de l’OMM et de la COI.  En principe, les membres du Conseil se réunissent chaque année, en vue d’élaborer des recommandations à l’intention des organes directeurs de l’OMM et de la COI. Entre les sessions, les travaux sont menés par correspondance ou par d’autres moyens virtuels.  Les membres du Conseil travailleront en collaboration dans le cadre de leurs propres activités et organes constituants ainsi qu’avec leurs homologues, dans le domaine des observations, des données, des systèmes de prévision, des services et des activités de recherche de l’OMM et de la COI, afin de réaliser les objectifs définis dans la mission du Conseil collaboratif.  Le Conseil peut établir des sous-structures pour une durée limitée afin de déléguer certaines tâches au cours de la période intersessions. Ces sous-structures temporaires sont supprimées à la fin de chaque période intersessions, ou bien établies à nouveau.  Les présidents des autres structures régionales, groupes de travail, groupes de discussion et équipes d’experts de l’OMM et de la COI concernés, ainsi que des experts individuels, peuvent être invités par l’un des deux présidents, en concertation avec son homologue, à assister aux réunions du Conseil collaboratif mixte selon les besoins de l’ordre du jour.  Les représentants d’autres organismes des Nations Unies ou d’autres organisations internationales peuvent être invités en qualité d’observateurs par le Conseil collaboratif si l’un des deux présidents, en consultation avec son homologue, l’estime nécessaire. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

5.2 CONTRIBUTION DE LA COI À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)  
[Article 8.1 (g) du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document d’information :* | IOC/INF-1374 | Update of the IOC Contribution to the UNFCCC |

1. Le Secrétaire exécutif a fait le point sur la collaboration actuelle entre la COI et la CCNUCC. La COI contribue de manière active et décisive au processus visant à informer les sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) du rôle de l’océan dans l’évolution du climat, notamment des possibilités de coopération scientifique et technique à l’appui de la Convention. Parmi les manifestations phares de la Conférence figure la Journée consacrée à l’océan. Ces activités sont conduites en coordination avec le Forum mondial sur les océans, de nombreux autres partenaires, et dans le cadre de la Feuille de route pour les océans et l’action climatique. La COI éclaire également le processus de la CCNUCC par sa contribution aux travaux de la Plate-forme « Océan et Climat ». Par ailleurs, la Commission contribue au Partenariat international pour le carbone bleu. En outre, elle participe aux travaux de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention (SBSTA), notamment dans le cadre de son Dialogue sur la recherche. Ainsi, la 51esession du Dialogue sur la recherche (Bonn, juin 2019) a été consacrée à la nécessité d’effectuer de nouvelles recherches et observations afin de réduire le degré d’incertitude concernant l’estimation du puits de carbone océanique et sa variabilité dans le temps. Le processus de la COP s’est déroulé de telle manière que certaines Parties à la Convention et à son Accord de Paris réclament à présent qu’un chapitre soit consacré à l’océan dans le cadre du régime international de lutte contre les changements climatiques. Ces faits nouveaux incitent à renforcer le programme de la COI dans le domaine du climat des océans et des effets du changement climatique sur les océans du monde, ainsi que les liens de synergie entre la Commission et la CCNUCC. Enfin, a été évoquée la contribution apportée par la COI au pool d’auteurs du Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, qui doit paraître prochainement à Monaco, en septembre 2019.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/5.2**  **Contribution de la COI à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**  L’Assemblée,  1. Rappelantle rôle décisif des océans du monde dans la régulation du climat ainsi que dans l’atténuation des effets du changement climatique ou dans l’adaptation à ce phénomène,  2. Rappelant également que le changement climatique a été qualifié par le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies de menace majeure pour l’humanité,  3. Ayant examiné le Rapport du Secrétariat sur la collaboration entre la Commission et le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (IOC/INF-1374),  4. Réaffirme que la Commission, de par son mandat et son expertise, est bien placée pour apporter une assistance technique en ce qui concerne les aspects du changement climatique liés à l’océan d’ordre scientifique, technique et relatifs aux observations, et pour en faire valoir toute l’importance dans la lutte contre la menace du changement climatique ;  5. Rappelant en outre les synergies entre les groupes d’experts de la COI, comme le Groupe de travail de la COI relatif à la recherche intégrée sur le carbone océanique, et les débats scientifiques et techniques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le Dialogue sur la recherche mené sous l’égide de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention,  6. Invite le Secrétaire exécutif à poursuivre et à renforcer la coopération menée avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) ainsi qu’à rechercher de nouvelles possibilités de travaux techniques conjoints pour étayer les rapports d’évaluation du GIEC et ses rapports spéciaux pertinents ;  7. Décide que la COI sera représentée à la 25e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dite également Conférence de Santiago sur le changement climatique, en prenant une part active aux débats portant sur l’océan à l’appui de la Conférence ainsi qu’aux réunions préparatoires connexes en amont de la COP-25 ;  8. Exprime sa conviction que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable rapprochera les communautés scientifiques s’intéressant au changement climatique et aux sciences océaniques et encourage le Groupe exécutif de planification de la Décennie à donner des orientations sur la façon dont le processus de cadrage de la Décennie pourrait prendre dûment en compte les besoins relatifs à l’étude des changement climatiques, notamment en faisant figurer ses réflexions dans le plan scientifique de la Décennie. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**6. RECHERCHE OCÉANOGRAPHIQUE**[Rés. XXVII-2(b)]

6.1 EFFLORESCENCES ALGALES NUISIBLES :   
14e SESSION DE L’IPHAB, UNESCO, PARIS, 24-26 avril 2019   
[Article 48.3 du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/IPHAB-XIV/3s | Rapport succinct de la 14e session du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB), 24-26 avril 2019, Paris | |
| *Document d’information :* | IOC-XXX/Inf.4 | Draft FAO-IAEA-WHO-IOC Memorandum of Understanding on Ciguatera Poisoning | | |
|  |  | |

1. M. Henrik Enevoldsen, Chef du Centre COI d'études scientifiques et de communication sur les algues nuisibles, a présenté les principales conclusions de la 14e session du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d’étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB). Il a également informé l’Assemblée qu’à l’issue de négociations, la FAO, l’AIEA, la COI et l’OMS s’étaient entendues pour signer un Mémorandum d’accord sur l’intoxication par la ciguatera. Ce document – soumis à l’Assemblée sous la cote IOC-XXX/Inf.4 conformément au statut de la COI, organe jouissant de l’autonomie fonctionnelle au sein de l’UNESCO – fait l’objet d’un examen approfondi des services compétents de chaque organisation. En application de l’article XI.1 de l’Acte constitutif de l’UNESCO, qui stipule que tout accord formel passé avec des organisations et institutions internationales spécialisées sera soumis à l’approbation du Conseil exécutif de l’UNESCO, le projet de Mémorandum d’accord sera présenté au Conseil à sa session d’automne de 2019, avant sa signature.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/6.1**  **Efflorescences algales nuisibles**  L’Assemblée,  1. Ayant examinéle rapport succinct de la 14e session du Groupe intergouvernemental de la COI chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles (IPHAB), ses 8 décisions et 2 recommandations et le plan de travail pour 2020-2021 adopté lors de la session (IOC/IPHAB-XIV/3s) ;  2. Approuve le rapport succinct de l’IPHAB-XIV et les recommandations qu’il contient (IOC/IPHAB-XIV/3s) ;  3. Approuve le plan de travail du Programme HAB pour 2020-2021 (recommandation IPHAB-XIV.1) et convient de l’examiner dans le cadre du projet de résolution XXX-(12) concernant le Programme et budget global de la COI ;  4. Prie le Secrétaire exécutif d’achever les préparatifs en vue de la signature du Mémorandum d’accord FAO-OMS-AIEA-COI sur l’intoxication par la ciguatera. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

6.2 RAPPORT DU PROGRAMME MONDIAL OMM-COI-CIS DE RECHERCHE   
SUR LE CLIMAT (PMRC)   
[Article 48.3 du Règlement intérieur ; Déc. IOC-XXVII/5.4.1 ; Déc. EC-LI/5.2]

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Document d’information :* | | IOC/INF-1375 | Report of the WMO-IOC-ISC World Climate Research Programme (WCRP) | |
|  |  | | |

1. M. Salvatore Aricó, Chef de la Section des sciences océaniques, a fait le point sur le Programme mondial de recherche sur le climat et le rôle joué dans ce cadre par la COI. Depuis la conclusion de l’examen indépendant du PMRC, un plan stratégique et un plan de mise en œuvre du PMRC ont été élaborés. Ces plans étayeront entre autres de manière décisive les éventuelles contributions des scientifiques spécialistes des changements climatiques aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. S’agissant du rôle institutionnel de la COI en tant qu’organisme coparrainant le PMRC, il a été proposé en consultation avec les autres coparrains – l’OMM et le Conseil international des sciences – que l’Accord tripartite de coparrainage soit renouvelé en 2020 afin d’offrir un cadre institutionnel continu à l’existence et à la mise en œuvre du PMRC. La COI continuera à coparrainer et à guider le PMRC au regard de son plan stratégique et de son plan de mise en œuvre, ainsi que des travaux du Comité scientifique mixte pour le PMRC. Elle interviendra en consultation avec les autres coparrains du Programme, tout en tenant compte du plan scientifique et du plan de mise en œuvre de la Décennie.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/6.2**  **Programme mondial OMM-COI-CIS de recherche sur le climat (PMRC)**  L’Assemblée,  1. Tenant compte des nouveaux éléments relatifs au Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), notamment la version finale du plan stratégique du PMRC pour 2019-2029,  2. Soulignant la place centrale de l’océan et le rôle joué par la COI et par les partenaires scientifiques représentés par la Commission dans la recherche sur le climat,  3. Réaffirmant l’importance de l’éventail complet des activités, depuis la climatologie fondamentale jusqu’aux observations continues, aux produits de données et d’information et aux évaluations ;  4. Constatant avec satisfaction la solide coopération continue menée entre la COI, l’OMM et le Conseil international des sciences dans leur fonction de coparrainage du Programme mondial de recherche sur le climat,  5. Prend note du calendrier et des modalités relatifs à l’élaboration du plan de mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur le climat associé au plan stratégique, ainsi que de l’échéance fixée concernant la mise au point définitive d’un accord de coparrainage renouvelé entre l’OMM, la COI et le CIS ;  6. Encourage les scientifiques participant au Programme mondial de recherche sur le climat à s’intéresser à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment à la façon dont la Décennie pourrait exploiter d’autres axes pertinents du plan stratégique et du plan de mise en œuvre du PMRC ;  7. Prie le Secrétaire exécutif de vérifier la conformité du plan stratégique 2019-2029 du Programme mondial de recherche sur le climat avec les priorités de travail de la COI, notamment la participation à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;  8. Encourage les États membres de la COI à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour soutenir la contribution de la COI au Programme mondial de recherche sur le climat. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**7. SYSTÈMES D’OBSERVATION ET GESTION DES DONNÉES   
[Rés. XXVII-2(B)]**

7.1 SYSTÈMES D’OBSERVATION

**7.1.1 Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) : stratégie,   
mise en œuvre et gouvernance**[Article 8.1 (a) du Règlement intérieur ; Déc. EC-LI/5.3]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Documents de travail :* | IOC-XXX/2 Annexe 4 | Proposed Global Ocean Observing System Work Plan for 2018–2019 | |
|  |  | |
| *Documents d’information :* | IOC/INF-1376 | Initial Global Ocean Observation System Implementation Plan | |
|  | WMO Draft Resolution 6.1(3)/4 (Cg-18) | Ocean observations in support of Earth System Prediction and WMO support to GOOS Strategy 2030 (incl. Tropical Pacific Observing System 2020) | |
|  | WMO Draft Resolution 6.1(3)/2 (Cg-18) | Ensuring Adequate Marine Meteorological and Oceanographic Observations and Data Coverage for the Safety of Navigation and the Protection of Life and Property in Coastal and Offshore Areas | |
|  | WMO Draft Resolution 6.1(3)/3 (Cg-18) | Future Collaboration Between WMO and IOC on Facilitating Oceanographic Observations in Coastal Regions in Support of Earth System Prediction and Climate Services | |
| *Document de référence* | GOOS-234 | Executive Summary of the Second report of the Tropical Pacific Observing System 2020 | |
|  | Brad DeYoung et al. *Frontiers in Marine Science. 2019* | All-Atlantic Ocean Observing System vision document | |

1. M. Toste Tanhua, co-Président du Comité directeur du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS SC), a présenté ce point.
2. Il a rappelé qu’un projet de stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan (IOC/EC-LI/2 Annexe 8) avait été présenté au Conseil exécutif de la COI à sa 51e session en 2018, et que les États membres avaient été invités par la [lettre circulaire de la COI n° 2726](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=22385) (8 août 2018) à faire part de leurs observations à cet égard. La stratégie révisée, soumise à présent pour approbation définitive sous la cote IOC-XXX/2 Annexe 4, propose une vision globale d’un système mondial d’observation de l’océan pleinement intégré et capable de fournir les informations essentielles nécessaires à notre développement durable, à notre sécurité, à notre bien-être et à notre prospérité. Cette stratégie définit une mission mieux ciblée permettant de conduire la communauté de l’observation océanique et d’établir les partenariats afin de faire croître le GOOS. Onze objectifs stratégiques donnent des orientations quant aux activités prioritaires du GOOS aux niveaux mondial et régional, et à leurs liens avec les activités nationales d’observation de l’océan.
3. Le GOOS poursuit l’élaboration d’un plan d’exécution (IOC/INF-1376) au regard de ces objectifs stratégiques, qui prendrait la forme d’un document évolutif axé sur le programme du GOOS et les actions des partenaires. Conformément à la résolution de la COI XXVI-8 (2011), ce projet de plan d’exécution (IOC/INF-1376) est présenté pour approbation en tant que plan de travail du GOOS pour 2020-2021 et s’articule autour d’objectifs stratégiques prioritaires.
4. En s’appuyant sur les liens étroits existant entre le GOOS et le Groupe de coordination des observations de la JCOMM, le GOOS se tient prêt à intégrer les fonctions et les activités appropriées de la JCOMM relatives aux observations et aux systèmes opérationnels de prévision océanique (Voir le projet de résolution IOC-XXX-(5.1). Dans le cadre de la réforme des organes constituants de l’OMM, parmi lesquels la JCOMM (point 5.1), et d’une réflexion menée à l’échelle de la communauté d’observation de l’océan sur l’organisation des observations océaniques au niveau mondial, régional et national lors de la Conférence OceanObs’19 (16-20 septembre 2019, Honolulu, États-Unis), et constatant les difficultés liées à la réalisation des objectifs stratégiques ambitieux définis dans la stratégie du GOOS à l’horizon 2030, le Comité directeur du GOOS se prépare à engager une réflexion plus vaste sur la gouvernance du GOOS avec ses organismes coparrains, qui sera portée à l’attention des organes directeurs de la COI à leurs prochaines réunions pour décision.
5. M. Tanhua a décrit deux projets liés au GOOS : le projet AtlantOS financé par le Programme de la Commission européenne Horizon 2020 et le projet de Système d’observation du Pacifique tropical (TPOS 2020). AtlantOS a contribué à définir le principe d’un système d’observation de l’ensemble de l’océan Atlantique qui contribuerait au GOOS, et s’efforce de mettre en place des mécanismes permettant de coopérer avec les institutions et les organisations des États membres du bassin Atlantique. Le second rapport du Projet TPOS 2020 (Rapports du GOOS, n° 234) s’attache à formuler des recommandations relatives aux observations du Pacifique tropical, avec pour principal objectif d’améliorer les perspectives et les prévisions climatiques, ainsi que de détecter les changements climatiques et leurs conséquences.
6. M. Tanhua a appelé l’attention sur trois résolutions adoptées par le 18e Congrès météorologique mondial. La première porte sur le GOOS : approuve la stratégie du GOOS à l’horizon 2030, sous réserve de son approbation par la présente Assemblée ; décide de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie ; soutient l’établissement, au sein du Secrétariat de l’OMM, d’une antenne du bureau du GOOS décentralisé. Elle souscrit également aux recommandations du second rapport du TPOS 2020. La deuxième résolution réaffirme l’importance des observations météorologiques maritimes, notamment celles qui sont effectuées dans les zones économiques exclusives (ZEE), utilisées à des fins opérationnelles par les membres de l’OMM afin de proposer des services contribuant à la sécurité de la navigation et à la protection des personnes et des biens dans les zones côtières et de haute mer. Elle clarifie par ailleurs le cadre juridique régissant le programme de navires d’observation bénévoles et les plates-formes d’observation de surface. La troisième résolution prend acte du travail mené par la COI depuis 20 ans pour mettre en place un cadre de coopération concernant le partage des données océaniques dans les ZEE (résolutions IOC XX-6 et EC-XLI.4 et décision IOC/EC-LI.4.8), constate que les services et modèles opérationnels de prévision de l’OMM reposent de plus en plus sur les flux de données continus mondiaux liés aux observations de subsurface, et décide de recenser les besoins en matière de variables océaniques de subsurface afin d’améliorer la qualité de ces prévisions et services, de collaborer étroitement avec la COI en vue d’étudier les mécanismes qui permettraient d’accéder librement aux données océaniques de subsurface les plus déterminantes, et de renforcer les capacités des membres de l’OMM pour leur permettre d’exploiter ces systèmes et services de prévision. M. Tanhua a appelé l’attention sur le travail réalisé par le Groupe de coordination des observations de la JCOMM et le GOOS, qui ont enquêté auprès des réseaux d’observation océanique afin de connaître les obstacles que ces derniers rencontraient pour réaliser leurs observations à l’intérieur des ZEE en pleine conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/7.1.1**  **Système mondial d'observation de l'océan**  L’Assemblée,  1. Prenant note de la résolution 6.1(3)/4 du 18e Congrès météorologique mondial, qui approuve la Stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), sous réserve de son approbation parallèle par la présente Assemblée, soutient l’établissement d’une antenne de Bureau du GOOS décentralisé au sein de l’OMM et invite les membres de l’OMM à tenir compte du rapport du TPOS 2020 et de ses recommandations au moment de planifier leur contribution au Système d’observation du Pacifique tropical,  2. Prenant note également la résolution IOC-XXX-(5.1), qui propose que le Système mondial d’observation de l’océan prenne la tutelle des organes de la JCOMM concernant le domaine d’activité relatif aux observations et le système opérationnel de prévision océanique, après une période de transition et la dissolution de la JCOMM en 2020 ;  **I. Stratégie à l’horizon 2030 pour le  Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)**  3. Ayant examiné le document IOC-XXX/2 Annexe 4,  4. Accepte la Stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan ;  5. Appelle les autres organismes de parrainage du Système mondial d’observation de l’océan – l’Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Conseil international des sciences – à réfléchir à la façon dont ils contribueront à la mise en œuvre de la Stratégie ;  6. Prie instamment les États membres de prendre des mesures en vue de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie ;  **II. Plan de travail du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)**  7. Notant la vaste ambition de la Stratégie à l’horizon 2030 pour le Système mondial d’observation de l’océan,  8. Notant également le rôle reconnu de la COI en tant qu’institution de référence pour le Système mondial d’observation de l’océan et le rôle essentiel des observations à l’appui de la Stratégie à moyen terme de la COI et pour l’élaboration de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,  9. Ayant examiné le Plan d’exécution initial du Système mondial d’observation de l’océan (IOC/INF-1376),  10. Accepte avec satisfaction le Plan d’exécution initial comme plan de travail du Système mondial d’observation de l’océan pour la prochaine période intersessions ;  11. Prend note des besoins en financement énoncés dans le Plan d’exécution initial, et le fait que seule une partie de ces besoins peut être prise en charge au titre des fonds alloués au Système mondial d’observation de l’océan dans le projet de programme et de budget de la COI ;  12. Prend note également de la nécessité d’intégrer au Système mondial d’observation de l’océan les décisions et processus appropriés de la JCOMM relatifs aux observations au cours de la période de transition précédant la dissolution de la Commission technique mixte ;  13. Exprime sa gratitude aux États membres pour leurs contributions en nature qui ont permis de mettre en place un Bureau du GOOS décentralisé ;  14. Accueille favorablement la proposition d’établir une antenne du Bureau du GOOS hébergée par l’OMM ainsi qu’un centre de coordination G7-GOOS hébergé par la COI ;  15. Prie vivement les États membres d'appuyer le GOOS par le biais de contributions au compte spécial de la COI pour le GOOS, en détachant des membres du personnel auprès du Bureau du GOOS, par des aides en nature comme l'organisation de réunions ou d'ateliers prenant en charge la participation, la création de bureaux de soutien du GOOS, le financement de projets du GOOS ou d’autres moyens comme approuvé par le Comité directeur du GOOS ;  **III. Héritage des projets d’observation à l’échelle des bassins**  16. Prenant note du principe d’un système d’observation de l’ensemble de l’océan Atlantique ainsi que du deuxième rapport du Projet de Système d'observation du Pacifique tropical 2020 (TPOS 2020) (Rapports du GOOS, n° 234),  17. Appelle les États membres à tenir compte du deuxième rapport du Projet de Système d'observation du Pacifique tropical 2020 et de ses recommandations au moment de planifier leur contribution au TPOS ;  18. Invite les États membres concernés à participer à l’élaboration d’un système d’observation de l’ensemble de l’océan Atlantique qui contribuerait au Système mondial d’observation de l’océan ;  19. Prie le Comité directeur du Système mondial d’observation de l’océan de tenir compte des acquis des projets GOOS dans les futures propositions relatives à l’évolution du GOOS adressées à la Commission océanographique intergouvernementale et aux organismes qui le coparrainent ;  **IV. Composition régionale du Comité directeur du Système mondial d’observation de l’océan (GOOS SC)**  20. Rappelant que la résolution XXVI-8 de la COI prévoit la désignation de membres régionaux du Comité directeur du GOOS, et rappelant également la lettre circulaire de la COI n° 2762, qui demande que des experts se portent candidats en vue de leur désignation par les groupes électoraux des États membres ;  21. Note la désignation par chaque groupe électoral des États membres d’un expert régional au sein du Comité directeur du GOOS pour 2020 – 2021 :  • \_\_\_ (Groupe I)  • \_\_\_ (Groupe II)  • \_\_\_ (Groupe III)  • \_\_\_ (Groupe IV)  • \_\_\_ (Groupe V) |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**7.1.2 Plan de travail du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d’observation du climat (SMOC)**[Article 8.1(j) du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document d’information :* | IOC/INF-1377 | WMO-ISC-IOC-UNEP Global Climate Observing System (GCOS) Status Report and Work Plan |

1. Mme Carolin Richter, Directrice du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE d’observation du climat (SMOC), a présenté le rapport d’étape et le plan de travail relatifs au SMOC (IOC/INF-1377). Le plan de travail du SMOC repose sur les trois grands objectifs stratégiques ci-après.
2. Recenser les besoins des utilisateurs. En particulier, déterminer quelles observations répondent le mieux aux besoins de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets, favorisent le développement durable et répondent aux exigences de la CCNUCC et des autres accords multilatéraux relatifs à l’environnement.
3. Afin de satisfaire à ces besoins, le SMOC travaille à l’amélioration et à la poursuite des observations du climat à l’avenir de façon à fournir les éléments factuels nécessaires pour comprendre et prévoir l’évolution du climat, pour orienter les mesures d’atténuation et d’adaptation, pour évaluer les risques et rattacher les phénomènes climatiques à leurs causes profondes, ainsi que pour étayer les services climatologiques. Le SMOC devra encourager les observations intégrées des propriétés et processus physiques, chimiques et biologiques dans les domaines atmosphérique, océanique et terrestre, afin d’assurer un suivi plus complet des cycles de l’eau et du carbone ainsi que du bilan énergétique de la planète.
4. Promouvoir un accès libre et ouvert aux données pertinentes conformément aux exigences de l’OMM et de la CCNUCC.
5. Le SMOC fonctionne selon le cycle suivant : définition des besoins ; soutien apporté ; observations (effectuées par des systèmes et des réseaux indépendants) ; évaluation de la qualité des observations ; puis de nouveau, définition des besoins. Auparavant, cette séquence se déroulait au cours d’un cycle d’une dizaine d’années (avec une actualisation à mi-parcours). Désormais, le SMOC s’efforcera de synchroniser ce cycle avec les dates des bilans mondiaux prévus dans le cadre de l’Accord de Paris (le premier étant prévu en 2023).

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/7.1.2**  **Plan de travail du Système mondial OMM-CIS-COI-PNUE  d’observation du climat (SMOC)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné la proposition de rapport d’étape et de plan de travail relatifs au Système mondial d’observation du climat (SMOC) (IOC/INF-1377),  2. Accepte le plan de travail du Système mondial d’observation du climat ;  3. Engage les autres parrains du Système mondial d’observation du climat – l’Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Conseil international des sciences – à établir sous sa forme définitive une stratégie du SMOC et à envisager les moyens de contribuer à sa mise en œuvre, ainsi qu’à celle du plan de travail susmentionné ;  4. Prie instamment les États membres de prendre des mesures afin de faciliter sa mise en œuvre. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**7.1.3 Commission technique mixte COI-OMM d’océanographie et de météorologie maritime (JCOMM)**[Article 48.3 du Règlement intérieur]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | | |
| *Documents d’information :* | | JCOMM Technical Report No. 40, Rev. 5 | Joint WMO and IOC Strategy for Marine Meteorological and Oceanographic Data Management (2018-2021) | |
|  | | JCOMM Technical Report No. 93 | 2018 Review of the JCOMM in situ Observations Programme Support Centre (JCOMMOPS Review 2018) | |

1. Mme Nadia Pinardi, coprésidente de la JCOMM, a présenté ce point.
2. Le Comité de gestion de la JCOMM a formulé, à sa 15e réunion (31 octobre – 3 novembre 2018, Paris), une série de recommandations concernant l’avenir de la coopération entre l’océanographie et la météorologie et entre la COI et l’OMM, qui ont ensuite été reprises par le Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM. Mme Pinardi a mis l’accent sur les perspectives qu’ouvrait la nouvelle structure proposée adoptée au titre du point 5.1.
3. Rappelant la décision 19 (JCOMM-5) relative à la « Stratégie commune de l’Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021) », qui autorisait les coprésidents de la JCOMM à recommander aux organes directeurs de l’OMM et de la COI d’adopter un projet de stratégie actualisé, ainsi que les conclusions de la 25e session de l’IODE (point 7.2.1), Mme Pinardi a présenté l’ambition et le mécanisme de la stratégie commune. La stratégie a pour ambition d’assurer la collecte, le traitement, l’intégration, la diffusion et l’archivage du plus grand nombre possible de données pertinentes adaptées aux besoins et de qualité reconnue, afin de répondre aux demandes actuelles des chercheurs et des communautés d’exploitation en matière d’informations océanographiques et de météorologie maritime intégrées.
4. Mme Pinardi a présenté les résultats d’une évaluation du Centre JCOMM de soutien aux programmes d'observation in situ (JCOMMOPS). Il ressort de cette évaluation que le JCOMMOPS suscite un vif intérêt et un important soutien parmi ses parties prenantes, qui estiment toutes que le Centre contribue au succès de leurs propres activités. Cela a pour conséquence directe d’accroître les attentes des différentes parties prenantes. Dans l’ensemble, la demande globale en matière de services du JCOMMOPS dépasse largement ses capacités actuelles. Les principales conclusions de l’examen sont les suivantes : compte tenu des orientations stratégiques de l’OMM – dans le cadre du WIGOS – et de la COI – dans le cadre du GOOS – il est clair que l’existence d’un centre de soutien aux programmes d’observation in situ est de plus en plus nécessaire. Cela requiert une approche à l’échelle du système plutôt que fondée sur une somme de réseaux. Le rôle distinctif du JCOMMOPS doit néanmoins être défini plus clairement. Les attentes des différentes parties prenantes, et de l’équipe du JCOMMOPS elle-même, doivent être gérées de manière plus active et mieux adaptées aux ressources disponibles. La stabilité du financement et des effectifs de l’équipe de base du JCOMMOPS doit être assurée sur le long terme. La situation financière revêt un caractère d’urgence car les dépenses du Centre continuent d’être supérieures aux recettes et le solde de son fonds d’affectation spéciale est bientôt épuisé. Les compétences de l’équipe du JCOMMOPS doivent être ajustées à un champ d’action clairement défini.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/7.1.3**  **Commission technique mixte COI-OMM d’océanographie  et de météorologie maritime (JCOMM)**  L’Assemblée,  **I. Stratégie commune de l’Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021)**  1. Ayant examiné le Rapport technique n° 40 de la JCOMM, Rev.5 – *Joint WMO and IOC Strategy for Marine Meteorological and Oceanographic Data Management (2018–2021)*,  2. Prenant note de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2014-2021 et du Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information pour 2017-2021,  3. Prenant note également de la décision prise par l’IODE à sa 25e session  (19-22 février 2019, Tokyo) tendant à approuver la Stratégie commune et invitant la JCOMM à la soumettre à l’Assemblée de la COI à sa 30e session,  4. Rappelant la résolution parallèle de l’OMM (6.1(3)/1) adoptée au 18e Congrès météorologique mondial, qui propose de renommer la Stratégie conjointe « *Stratégie commune de l’Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021)* » et de l’actualiser de façon à prendre en compte les décisions du Congrès relatives à la réforme des organes constituants de l’OMM,  5. Souscrit aux modifications proposées par le Congrès météorologique mondial ;  6. Adopte la Stratégie commune de l’Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime (2018-2021) ;  7. Prie le Conseil collaboratif mixte OMM-COI : (i) de prendre des mesures, en concertation avec l’Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et la Commission des infrastructures de l’Organisation météorologique mondiale, en vue d’actualiser la Stratégie commune conformément au plan stratégique de l’OMM pour la période 2020-2023, afin qu’il soit soumis à l’approbation de l’IODE à sa XXVIe session et du Conseil exécutif de l’OMM à sa 73e session (2021) ; et (ii) d’élaborer un plan de mise en œuvre donnant suite à la Stratégie commune, avec l’aide de la Commission des infrastructures de l’OMM ;  **II. Centre JCOMM de soutien aux programmes d'observation in situ (JCOMMOPS)**  8. Ayant examiné l’évaluation du Centre JCOMM de soutien aux programmes d’observation in situ (2018) (JCOMM TR-93) et ses principales conclusions et recommandations,  9. Salue le travail accompli par le groupe d’évaluation ;  10. Note en particulier la recommandation selon laquelle les services de base du JCOMMOPS au niveau du système (et non au niveau du réseau) doivent être clairement définis et financés comme il convient dans le cadre de son programme par le biais des systèmes intergouvernementaux, c’est-à-dire l’OMM et la COI. Les services de base doivent répondre aux besoins exprimés par ces organismes par le biais du WIGOS et du GOOS ;  11. Accueille avec satisfaction la proposition de l’OMM tendant à établir un poste financé au titre du programme ordinaire pour la direction du Centre JCOMM de soutien aux programmes d’observation in situ ;  12. Décide d’examiner les incidences financières des recommandations de l’évaluation dans le cadre du Programme et budget global de la COI ;  13. Prie instamment les États Membres de réfléchir aux moyens d’accroître leur appui au JCOMMOPS et de contribuer à la stabilité et à la pérennité du financement du Centre. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

7.2 GESTION DES DONNÉES

**7.2.1 Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE) : 25esession, 18-22 février 2019, Tokyo (Japon)**[Article 48.3 du Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/IODE-XXV/3s | Executive Summary Report of the 25th Session of the IOC Committee on International Oceanographic Data and Information Exchange, Tokyo, 18–22 February 2019 |
|  | IOC/IODE-XXV/3 | (*rapport intégral*) |

1. M. Serge Belov, coprésident de l’IODE, a présenté ce point. Il a informé l’Assemblée des résultats de la 25e session du Comité sur l’IODE et des projets de décision soumis à l’Assemblée concernant la révision de la Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques, ainsi que la mise en place du projet de système de bonnes pratiques océanographiques de la COI.
2. Pendant sa 25e session, le Comité a essentiellement porté son attention sur la possible contribution de l’IODE à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). La Décennie a également été le thème central de la Conférence scientifique qui s’est tenue les 18 et 19 février 2019, en présence de 150 participants venus de 40 pays. La Conférence s’est conclue par l’adoption d’une recommandation selon laquelle il est primordial de renforcer et d’élargir l’IODE, car ce programme doit jouer un rôle essentiel pour favoriser la circulation des données, des informations et enfin des connaissances. La communauté océanographique doit bâtir un système mondial de prévision océanique fournissant des services au bénéfice de la société, en mettant l’accent sur la gestion des flux de données des variables océaniques essentielles, à la fois dans les domaines du climat, des services opérationnels et de la santé des océans. À cette fin, l’IODE et le GOOS devront maintenir leur solide partenariat et collaborer avec les organes et les acteurs régionaux, notamment le secteur privé. Des étapes importantes ont été franchies dans l’élaboration d’un prototype de Système mondial de données et d’information océanographiques (ODIS).
3. Le Comité s’est félicité de la poursuite du développement du réseau de l’IODE, qui compte désormais 66 centres nationaux de données océanographiques (CNDO) (soit 3 de plus), 29 unités de données associées (9 de plus) et 3 unités d’information associées. Dans le cadre de l’application du Cadre de référence de l’IODE pour la gestion de la qualité, six autres CNDO sont parvenus à obtenir leur accréditation : le Centre britannique de données océanographiques – BODC (Royaume-Uni), l’Institut flamand de la mer – VMDC (Belgique), l’Institut d’océanographie INOS (Malaisie), le Centre de données océanographiques du Japon (Japon), le Centre coréen de données océanographiques (République de Corée) et l’Institut marin (Irlande).
4. Le Comité a poursuivi la réforme de l’IODE afin de garantir la conformité de tous les CNDO et de toutes les unités de données et d’information associées avec le Cadre de référence de l’IODE pour la gestion de la qualité. Il a adopté une décision portant création d’un groupe de travail intersessions chargé d’examiner la situation des CNDO au sein de l’IODE. Le Comité a également adopté une décision en vue de continuer à améliorer la gestion de l’IODE. Par ailleurs, le Plan stratégique de la COI pour la gestion des données et de l’information arrivant à expiration en 2021, le Comité a adopté une décision visant à établir un groupe de travail intersessions chargé de la révision du Plan.
5. Le Comité s’est félicité de la coopération croissante de l’IODE avec les programmes océanographiques de la COI (Rapport mondial sur les sciences océaniques, Base de données sur les événements algaux nuisibles, acidification de l’océan), le groupe du GOOS sur la biologie, la Section des politiques marines et de la coordination régionale, et de sa contribution aux rapports sur les indicateurs de l’ODD et au projet SPINCAM. Plusieurs de ces programmes utilisent OceanExpert, l’OBIS et l’Académie mondiale OceanTeacher. Par ailleurs, le GOOS et l’IODE ont commencé à collaborer au projet de système de bonnes pratiques océanographiques. Le Comité s’est félicité de la coopération actuelle et a appelé les autres programmes de la COI à collaborer avec l’IODE pour satisfaire leurs besoins en matière de gestion des données et de l’information océanographiques.
6. En ce qui concerne la réforme de l’OMM et l’avenir de la JCOMM, le Comité, faisant référence à l’évolution continue du Système d’information de l’OMM (WIS 2.0) et du Système de données et d’information océanographiques de la COI (ODIS), a remarqué que de nombreux changements s’opéraient, ce qui remettait en question la planification stratégique à long terme s’agissant de la collaboration entre l’OMM et la COI/IODE. Le Comité a chargé le Groupe de gestion de l’IODE de prendre en compte les observations qu’il avait formulées pendant les débats du Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM. Le Comité a recommandé : (i) de poursuivre la collaboration entre la COI et l’OMM concernant les activités de gestion des données et de développement des capacités ; (ii) de faire en sorte que les activités relatives à l’interopérabilité de l’ODIS de la COI et du WIS 2.0 de l’OMM, tous les deux en cours d’élaboration, soient maintenues dans la future structure de la JCOMM proposée ; (iii) que les États membres de la COI fassent connaître la base de données OceanExpert de l’IODE en tant que vivier commun d’experts au sein de la COI, et invitent l’OMM à y contribuer. En ce qui concerne la coopération de l’IODE au sein du Système de données de climatologie maritime (MCDS) de la JCOMM, le Comité a invité la JCOMM à mettre au point avec lui les éléments structurels du MCDS, tels que les centres de rassemblement de données (DAC), faisant observer qu’ils pourraient être des éléments fonctionnels de l’IODE. Le Comité de l’IODE a vivement recommandé au Groupe consultatif conjoint OMM-COI sur la réforme de la JCOMM de prendre le MCDS en considération lors des débats sur l’avenir de la JCOMM.
7. Le Comité de l’IODE a accueilli favorablement la vision, la mission, les résultats attendus et les activités présentés dans le projet de stratégie commune OMM-COI en matière de gestion des données océanographiques et de météorologie maritime pour la période 2018-2021. Il a décidé : (i) d’aider la JCOMM à élaborer le plan d’exécution faisant suite à la stratégie de gestion des données et à collaborer à la mise en œuvre de ladite stratégie ; (ii) de promouvoir la stratégie et sa mise en œuvre au sein des projets et activités de l’IODE et auprès de ses membres ; (iii) d’aider le domaine d’activité de la JCOMM relatif à la gestion des données (DMPA) à examiner et à actualiser la stratégie et son plan d’exécution le cas échéant ; (iv) d’approuver la stratégie et d’inviter la JCOMM à la soumettre à l’approbation de l’Assemblée de la COI, à sa 30e session (2019).
8. Le Comité de l’IODE s’est félicité des progrès réalisés par le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), notamment à l’appui de l’élaboration d’applications scientifiques et d’évaluations mondiales et régionales, dans le cadre de projets tels que OBIS-Event-Data ou DIPS-4 ocean assessments (Développement de produits et de services d’information pour l’évaluation des océans). Le Comité a souligné qu’il importait de créer, au titre du programme ordinaire, un poste de responsable des données pour le OBIS afin de garantir le maintien de l’OBIS au-delà de 2019. Il a invité le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) dans le cadre du Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre pour les sciences (FUST), ainsi que d’autres États membres et organismes donateurs, à envisager d’apporter un soutien financier à l’OBIS (et à son réseau de communautés) pour faire en sorte que l’OBIS puisse faciliter l’élaboration conjointe d’une plate-forme d’analyses et de données à l’appui d’applications utiles aux politiques menées, avec la participation des partenaires concernés, ainsi que créer des modules de formation spécifiques en collaboration avec l’Académie mondiale OceanTeacher (OTGA).
9. Le Comité s’est félicité des bons résultats obtenus par les centres régionaux de formation de l’Académie mondiale OceanTeacher ainsi que de la collaboration croissante avec les autres programmes de la COI faisant appel à l’Académie. Cependant, le Comité a fait observer que d’autres programmes de la COI ayant recours à l’OTGA devaient aussi contribuer aux tâches du Secrétariat en la matière. Le Comité a invité les organes subsidiaires régionaux de la COI à collaborer avec l’OTGA à la planification et à la mise en œuvre de cours par le biais de leurs centres régionaux de formation. Le Comité a remercié le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) du soutien appréciable qu’il avait apporté au projet OTGA. Il s’est réjoui d’apprendre qu’une nouvelle proposition devait être présentée au FUST.
10. Le Comité de l’IODE, (i) considérant qu’il était nécessaire de tirer le plus grand bénéfice possible des observations collectées et des informations obtenues dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques ; (ii) considérant également la complexité de l’utilisation des systèmes d’observation internationaux au cours de la Décennie des Nations Unies sans pouvoir accéder aux données et informations globales ni les utiliser, a recommandé à la COI de prévoir, dans le cadre du processus préparatoire, la formulation de directives/principes communs concernant la circulation, la découverte, l’accès, l’utilisation et la réutilisation des données recueillies au cours de la Décennie. Le Comité de l’IODE a offert son aide à cet égard. Il a également constitué un groupe de travail intersessions chargé de proposer une stratégie permettant une gestion avisée des données et informations océanographiques dans le cadre de la Décennie des Nation Unies.
11. Le Comité a exprimé sa gratitude au Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) de l’aide considérable qu’il avait apportée à l’IODE par le passé et de sa décision de continuer à apporter son soutien par le biais du FUST. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais d’avoir offert les services d’un stagiaire et a invité le Japon et les autres États membres à mettre ainsi des stagiaires à disposition ou à détacher du personnel.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/7.2.1**  **Échange international des données et de l’information océanographiques (IODE)**  L’Assemblée,  **I. 25e session du Comité sur l’IODE, 20-22 février 2019, Tokyo (Japon)**  1. Ayant examiné le résumé exécutif et le rapport de la 25e session du Comité de la COI sur l’Échange international des données et de l’information océanographiques  (IODE-XXV, 20-22 février 2019, Tokyo, Japon), ainsi que les recommandations et décisions qui y figurent (IOC-IODE-XXV/3s),  2. Approuve le plan de travail de l’IODE pour 2019-2020 (recommandation IODE-XXV.7.3) et convient de l’examiner dans le cadre du projet de résolution relatif au Programme et budget global de la COI (XXX/12) ;  3. Approuve également le rapport de la 25e session du Comité de la COI sur l’Échange international des données et de l’information océanographiques et les recommandations qu’il contient ;  **II. Révision de la Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques**  4. Rappelant sa résolution IOC-XXII-6 intitulée « Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques »,  5. Reconnaissant qu’un accès libre et ouvert aux données océanographiques est nécessaire pour le bien commun général,  6. Notant que le Système mondial de données (WDS) a remplacé les centres mondiaux de données (CMD),  7. Notant également que le Système d’informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) constitue un centre d’échange mondial d’informations et de données en libre accès sur la biodiversité océanique au service de la science, de la conservation et du développement durable,  8. Décide de réviser la clause 5 de l’Annexe à la résolution XXII-6 (Politique de la COI en matière d’échange de données océanographiques) selon les termes qui figurent à l’Annexe 1 de la présente décision ;  9. Invite les États membres à fournir des données océanographiques au réseau de centres de données de l’IODE, au Système d’informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), et à la Base de données océaniques mondiale ou au Système mondial de données ; |
| **III. Mise en place du Projet de système de bonnes pratiques océanographiques  (OBPS) de la COI**  10. Rappelant la recommandation IODE-XXII.19 portant sur la mise en place du Projet de service d’échange d’information de l’IODE concernant les pratiques de gestion des données/de l’information, venu remplacer le Catalogue de bonnes pratiques de la JCOMM,  11. Reconnaissant que :  (i) la diffusion et l’utilisation de méthodes inspirées de bonnes pratiques rigoureusement éprouvées en matière d’observation de l’océan favorisent et facilitent l’activité au sein des différentes disciplines des sciences océaniques et entre elles,  (ii) l’IODE a établi avec succès un registre permanent qui offre à la communauté des scientifiques une plate-forme leur permettant de publier leurs bonnes pratiques océanographiques et de découvrir celles des autres grâce à une technologie innovante en matière de recherche et d’accès, à l’édition d’une revue évaluée par les pairs et à un forum destiné à la communauté, ainsi qu’à un outil de formation mobilisant les capacités de la communauté,  (iii) la COI et la JCOMM ont mis en place une collaboration étroite, efficiente et efficace en matière de bonnes pratiques océanographiques,  12. Notant que le registre du Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS-R) appuiera l’ensemble des programmes de la COI et contribuera à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies en mettant à disposition une sélection d’archives permanentes concernant les bonnes pratiques dans le domaine de l’océanographie,  13. Notant également que dans le cadre du projet, une bonne pratique s’entend[[1]](#footnote-1) comme une méthode ayant à plusieurs reprises donné lieu à des résultats supérieurs à d’autres méthodes partageant la même finalité ; pour figurer pleinement parmi les bonnes pratiques, une méthode prometteuse aura été adoptée et employée par plusieurs organisations,  14. Notant en outre que les bonnes pratiques peuvent se présenter sous de nombreuses formes, comme les procédures opérationnelles normalisées, les manuels, etc.,  15. Décide :  (i) d’établir le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) de la COI en tant que projet conjoint IODE-GOOS, dont le mandat figure à l’Annexe 2 de la présente décision ;  (ii) d’établir le Groupe directeur de la COI pour le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS), dont le mandat figure à l’Annexe 3 de la présente décision ;  16. Encourage vivement les États membres à participer activement au projet de Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS) en soumettant les pratiques pertinentes de la communauté en matière d’observations océaniques, de gestion des données, de produits et de services, ainsi qu’en encourageant le recours aux pratiques présentées dans l’OBPS au niveau national, régional et mondial ;  17. Invite les acteurs concernés à fournir les pratiques de la communauté et à collaborer avec le Système de bonnes pratiques océanographiques (OBPS).  Annexe 1 à la décision IOC-XXX/7.2.1  **Clause 5 (utilisation du système de l’IODE)**  Les États membres utiliseront, dans toute la mesure du possible, les centres de données connectés au Système mondial de données (WDS) et aux CNDO de l’IODE, tels que la Base de données océaniques mondiales (WOD) et le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), comme dépôts à long terme de données océanographiques et métadonnées connexes.  Annexe 2 à la décision IOC-XXX/7.2.1  **Mandat du Projet de Système de bonnes pratiques  océanographiques (OBPS) de la COI**  Objectifs : Ce projet a pour objectifs :  (i) d’accroître l’efficience, la reproductibilité et l’interopérabilité de l’intégralité de la chaîne de valeur du domaine de l’observation de l’océan en mettant à la disposition de la communauté une base de connaissances unifiée, suivie et facilement accessible de bonnes pratiques interdisciplinaires ;  (ii) d’offrir un accès mondial coordonné et continu aux bonnes pratiques en matière d’observation de l’océan afin d’encourager l’innovation et l’excellence en élaborant un système et en mobilisant les communautés d’observation de l’océan dans un effort conjoint et coordonné permettant de produire, d’évaluer et de conserver des documents relatifs aux bonnes pratiques.  Annexe 3 à la décision IOC-XXX/7.2.1  **Mandat du Groupe directeur de la COI pour le Système de bonnes pratiques océanographiques (SG-OBPS)**  Objectifs : le Groupe directeur pour le Système de bonnes pratiques océanographiques a pour mission :  (i) de proposer une vision, une stratégie, un plan de travail et un calendrier pour le projet de Système de bonnes pratiques océanographiques ;  (ii) de donner des conseils sur certains aspects techniques (interface de l’utilisateur, back office, etc.) à l’équipe technique du projet ;  (iii) de rendre compte à la COI et aux autres partenaires des progrès du Projet de Système de bonnes pratiques océanographiques ;  (iv) de donner des orientations au responsable du projet et au responsable technique du projet ;  (v) de trouver des sources de financement pour continuer à développer l’OBPS.  Composition : le Groupe directeur se composera entre autres :  (i) de représentants de programmes de la COI et de la JCOMM ;  (ii) du responsable du projet/rédacteur en chef ;  (iii) du responsable technique du projet ;  (iv) d’experts invités issus de la communauté d’observation de l’océan ;  (v) de représentants des secrétariats de l’IODE et du GOOS. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**7.2.2 Projet de document conceptuel relatif à un système de données et d’information océanographiques (ODIS)**[Article 8.1(g) et (j) du Règlement intérieur ; déc. IOC-XXIX/6.2.1]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC-XXX/2 Annexe 6 | Système de données et d'information océanographiques de la COI (ODIS) : Document conceptuel, plan de mise en œuvre et analyse coûts-avantages |

1. M. Taco de Bruin (Pays-Bas), coprésident de l’IODE, a présenté ce point en faisant référence au document IOC-XXX/2 Annexe 7. Il a rappelé que l’IODE, à sa 24e session en 2016, avait adopté la décision IODE-XXIV.4 par laquelle il établissait le Groupe de travail intersessions chargé d’élaborer un document conceptuel concernant le Système de données et d’information océanographiques avant les dates limites de juin 2017 pour une rapide présentation à l’Assemblée de la COI en 2017, et de mars 2019 en vue de soumettre le document conceptuel à l’IODE à sa 25e session.
2. À sa 25e session, le Comité de l’IODE a examiné et approuvé le document conceptuel révisé présenté sous la cote IOC/IODE-XXV/5.2. Il a également adopté la recommandation IODE-XXV.5.2.1 (mise en place du Projet relatif au Catalogue des sources du Système de données et d’information océanographiques – ODISCat) ainsi que la décision IODE-XXV.5.2.3 (établissement du Groupe de travail intersessions chargé d’élaborer le plan de mise en œuvre et l’analyse coûts-avantages du Système de données et d’information océanographique).
3. M. de Bruin a présenté comme suit le concept de l’ODIS : « *Le Système de données et d’information océanographiques (ODIS) constituera un cadre virtuel au sein duquel les utilisateurs pourront trouver et consulter des données, des informations et des produits ou services connexes fournis par les États membres, les projets et d’autres partenaires associés à la COI* ». L’IODE collaborera avec les parties prenantes actuelles à améliorer l’accessibilité et l’interopérabilité des données et informations existantes, et contribuera à la mise en place d’un système mondial d’information et de données océanographiques, qui sera baptisé « Système d’information et de données océanographiques de la COI », en tirant parti des solutions existantes, dans la mesure du possible. L’ODIS de la COI ciblera les scientifiques, les organismes publics/responsables politiques, les programmes mondiaux et régionaux de la COI, les centres nationaux de données océanographiques de l’IODE, les unités de données associées, les unités d’informations associées, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les entreprises industrielles et commerciales.
4. Il ressort de l’analyse coûts-avantages que l’option la plus réaliste pour établir l’ODIS consiste à le mettre en place progressivement en mobilisant les infrastructures existantes (ODISstep). Cette option s’appuiera sur le Catalogue de sources ODIS (ODISCat) proposé. Cette approche progressive permettra d’identifier et de rassembler les communautés dans lesquelles sont menées actuellement des activités en lien avec un ou plusieurs types de contenu/source parmi les 16 que compte actuellement ODISCat. Ainsi l’ODIS sera capable, dans une large mesure, de tirer parti des investissements, infrastructures et compétences actuels déjà affectés (y compris du secteur privé) afin d’élaborer des produits et des services associés aux 16 types de contenu/source. Il convient de noter que cette option s’appuiera sur des travaux déjà en cours au sein de la communauté océanographique, plutôt que d’imposer de nouvelles obligations ou tâches. Cette approche obéit aux impératifs du nouveau paradigme de l’informatique répartie mais interopérable, qui favorise la fiabilité et la durabilité. Un prototype d’ODISCat a été élaboré au cours de la période 2018-2019 et le système a été lancé le 1er février 2019 (<https://catalogue.odis.org>). M. de Bruin a noté qu’à partir d’ODISCat, des produits et services supplémentaires peuvent être élaborés pour la plupart des types de contenu (connaissances) décrits dans ODISCat. M. de Bruin a évoqué la recommandation IODE-XXV.5.2.1 (mise en place du Projet relatif au Catalogue de sources du Système de données et d’information océanographiques de la COI (ODISCat)) soumise à l’Assemblée au titre du point 7.2.1 de l’ordre du jour.
5. M. de Bruin a noté que la collaboration avec le secteur de l’informatique pouvait être utile au développement de l’ODIS. Elle pourrait, et devrait, être plus poussée au lieu de se limiter à tirer parti des infrastructures et à consacrer du temps à l’élaboration. L’IODE n’est pas le leader technique mondial en matière de recherche et de découverte de données et d’informations mais est très bien placé pour coordonner les liens entre les infrastructures instaurées par les communautés et le secteur privé actuels. L’ODIS pourrait tirer parti des normes allégées favorisées par les moteurs de recherche commerciaux pour la représentation structurée des métadonnées de découverte et les nouveaux encodages destinés aux données elles-mêmes. M. de Bruin a noté que, même si l’ODIS de la COI est conçu de la façon la plus efficiente et la plus modulaire en tirant parti des ressources existantes, il est juste d’informer l’Assemblée à ce stade du processus que l’ODIS de la COI ne parviendra pas à s’acquitter pleinement du mandat prévu sans les ressources suffisantes, tant sur le plan des effectifs qu’en termes de financements additionnels.
6. M. de Bruin a conclu en déclarant que les premiers jalons vers un Système de données et d’information océanographiques (ODIS) avaient désormais été posés et a invité l’Assemblée à étudier les prochaines étapes à suivre.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/7.2.2**  **Système de données et d’information océanographiques  de la COI (ODIS)**  L’Assemblée,  1. Rappelant la décision IODE-XXIV.4 relative au Système de données et d’information océanographiques,  2. Constatant que tout un pan de l’ensemble des systèmes de données et d’information océanographiques ne relève pas de la COI et qu’il est nécessaire de collaborer avec ces communautés/systèmes en vue d’améliorer l’accessibilité, d’élargir l’utilisation et de parvenir à l’interopérabilité des données et informations existantes,  3. Rappelant que la Commission océanographique intergouvernementale a décidé que l’IODE collaborerait avec les parties prenantes actuelles à améliorer l’accessibilité et l’interopérabilité des données et informations existantes, et qu’il contribuerait à la mise en place d’un système mondial d’information et de données océanographiques, qui serait baptisé « Système de données et d’information océanographiques de la COI », en tirant parti des solutions existantes, dans la mesure du possible,  4. Notant avec satisfaction que l’IODE a élaboré un prototype de Catalogue de sources du Système de données et d’information océanographiques (ODIS) et que le Comité de l’IODE, à sa 25e session, a recommandé la mise en place d’un Projet de Catalogue de sources du Système de données et d’information océanographiques (ODISCat),  5. Ayant examiné le document IOC/XXX/2 Annexe 6,  6. Souscrit au concept, au plan de mise en œuvre et à l’analyse coûts-avantages relatifs à l’ODIS ;  7. Invite le Comité de l’IODE à élaborer une proposition de projet pleinement détaillée et chiffrée concernant le Système de données et d’information océanographiques (ODIS) de la COI afin de la soumettre au Conseil exécutif de la COI à sa 53e session, en 2020. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**8. ALERTE RAPIDE ET SERVICES**[Rés. XXVII-2(B)]

8.1 SYSTÈMES RÉGIONAUX D’ALERTE AUX TSUNAMIS   
[Article 48.3 du Règlement intérieur]

**8.1.1 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS) : 28e session, Montelimar (Nicaragua),   
2-5 avril 2019**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | ICG/PTWS-XXIII/3s | Résumé exécutif du rapport de la 28e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS-XVIII), Montelimar (Nicaragua),  2-5 avril 2019 |

1. M. Wilfried Strauch (Nicaragua), Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (GIC/PTWS), a présenté ce point. Il a rendu compte des progrès récemment réalisés par le GIC/PTWS, notamment le passage complet à des produits améliorés du Centre consultatif sur les tsunamis dans le Pacifique Nord-Ouest (NWPTAC) depuis le 28 février 2019, et la mise en service totale du Centre consultatif sur les tsunamis en mer de Chine méridionale (SCSTAC) proposée pour le 5 novembre 2019.
2. M. Strauch a ensuite fait rapport sur les autres résultats de la 28e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (ICG/PTWS-XXVIII), qui a lieu à Montelimar (Nicaragua) du 2 au 5 avril 2019 [à compléter après la session].

|  |
| --- |
| [Voir décision IOC-XXX/8.2 ci-dessous] |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**8.1.2 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS) : 12e session, Île de Kish (Iran),   
9-12 mars 2019**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | ICG/IOTWMS-XII/3s | Résumé exécutif du rapport de la 12e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS-XII), Île de Kish (Iran),  9-12 mars 2019 |

1. Mme Dwikorita Karnawati, Présidente du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (GIC/IOTWMS) a présenté ce point et rendu compte des principales activités menées par le GIC/IOTWMS pendant l’intersession. Elle a mis en avant les résultats de l’exercice IOWave 2018 (4-5 septembre 2018), en précisant que les 24 États membres actifs y avaient participé et qu’environ 116 000 personnes de 11 États membres avaient été évacuées. Elle a cité au nombre des initiatives de développement des capacités mises en œuvre pendant l’intersession trois formations régionales sur les cartes, plans et procédures d’évacuation en cas de tsunami (projet TEMPP), auxquelles 22 États membres ont participé, deux ateliers régionaux sur l’élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les alertes aux tsunamis et les interventions d’urgence, auxquels 21 États membres ont assisté, un atelier sur le programme de préparation aux tsunamis (Tsunami Ready) dans l’océan Indien, et un atelier sur les enseignements tirés suite à l’exercice IOWave 2018. Concernant l’amélioration de la préparation des communautés de la région de l’IOTWMS, l’Inde et Oman ont mis à l’essai avec succès les indicateurs Tsunami Ready pour l’océan Indien dans sept communautés. Une enquête sur le développement des capacités en matière de préparation aux tsunamis a été réalisée par le biais d’un questionnaire en ligne auquel 21 États membres ont répondu, débouchant sur l’élaboration du rapport d’étape de l’IOTWMS. Les tsunamis de Palu et du détroit de la Sonde, survenus respectivement le 28 septembre et le 22 décembre 2018, ont entraîné des pertes considérables en vies humaines, faisant ressortir la nécessité de renforcer les systèmes d’alerte rapide et d’améliorer la sensibilisation et la réponse du grand public aux tsunamis. La COI a coordonné une équipe internationale d’étude sur les tsunamis (ITST) composée de 60 scientifiques indonésiens et de 19 autres pays, et chargée d’étudier les conséquences du tsunami de Palu.
2. Mme Karnawati a également rendu compte des autres résultats de la 12e session du GIC/IOTWMS tenue à l’Île de Kish (République islamique d’Iran) du 9 au 12 mars 2019 *[à confirmer]*.

|  |
| --- |
| [Voir décision IOC-XXX/8.2 ci-dessous] |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**8.1.3 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS) : 14e session, Punta Leona (Costa Rica), 8-11 avril 2019**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | ICG/CARIBE-EWS-XIV/3s | Résumé exécutif de la 14e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes, Punta Leona (Costa Rica), 8-11 avril 2019 |

1. M. Gérard Métayer (Haïti), Vice-Président du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS), a présenté ce point au nom de la Présidente, Mme Silvia Chacón (Costa Rica). Il a mis l’accent sur les résultats de l’exercice CARIBEWave 2019, qui a mobilisé plus de 775 000 personnes le 14 mars 2019.
2. M. Métayer a rendu compte des autres résultats de la 14e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (GIC/CARIBE-EWS-XIV) tenue à Punta Leona (Costa Rica) du 8 au 11 avril 2019, notamment la programmation pour le jeudi 19 mars 2020 de l’exercice CARIBEWave 2020, selon deux scénarios : une source télésismique au large du Portugal et une source proche de la Jamaïque. Un troisième scénario impliquant la ride du Nicaragua pourrait être élaboré.

|  |
| --- |
| [Voir décision IOC-XXX/8.2 ci-dessous] |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**8.1.4 Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (GIC/NEAMTWS) : 15e session, UNESCO, Paris, 26-28 novembre 2018**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | ICG/NEAMTWS-XV/3s | Résumé exécutif du rapport de la 15e session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes, Siège de l’UNESCO, Paris, 26-28 novembre 2018 |

1. M. Gerassimos Papadopoulos, Président du GIC/NEAMTWS, a présenté ce point. Il a informé l’Assemblée des faits récents qui concernent le NEAMTWS, notamment l’intention du Portugal de se porter candidat aux fonctions de prestataire de services relatifs aux tsunamis (TSP) pour la prochaine période intersessions (2019). Un rapport final sur l’évaluation de l’exercice NEAMWave 2017 a été produit. M. Papadopoulos a mis en lumière plusieurs éléments à prendre en compte pour améliorer le prochain exercice, qui sera organisé et mené à bien en 2020 (NEAMWave 2020).
2. M. Papadopoulos a souligné que plusieurs tsunamis avaient été enregistrés dans la région méditerranéenne ces quatre dernières années, notamment à Lithakia (26 octobre 2018), en mer Égée (21 juillet 2017), en mer d’Alboran (25 janvier 2016) et en mer Ionienne (17 novembre 2015). Ces événements, bien que d’une ampleur modérée, mettent en évidence l’existence d’un risque de tsunami dans la région et les problèmes qui en découlent compte tenu de l’augmentation des activités côtières, notamment celles liées au tourisme et à l’économie bleue, ainsi que la nécessité de perfectionner le Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation, en particulier pour les tsunamis locaux au temps de parcours court. Les réseaux sismiques et d’observation du niveau de la mer comportent encore des lacunes, notamment en Afrique du Nord. En outre, certains pays rencontrent des difficultés pour communiquer leurs observations en raison de leurs politiques nationales. En conséquence, les performances des systèmes régionaux d’alerte aux tsunamis ne sont pas optimales.
3. M. Papadopoulos a évoqué les efforts consentis au niveau national pour améliorer la sensibilisation et la préparation aux risques liés aux tsunamis, conformément et en tant que contribution à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, le 5 novembre 2018. Il a souligné les efforts constants déployés pour organiser des ateliers dans les pays d’Afrique du Nord afin de soutenir le développement des capacités nationales en matière d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation. Il a également attiré l’attention sur une enquête, une analyse et un projet de stratégie portant sur la redynamisation du Centre d’information sur les tsunamis pour l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTIC), qui travaille en liaison avec le NEAMTWS. La première phase de cette stratégie (maintenance) est en cours d’exécution. M. Papadopoulos a insisté sur le fait que l’avenir du NEAMTIC dépend de l’engagement des États membres du GIC/NEAMTWS. Sans cela, le Centre ne pourra pas se développer et fournir des services de formation et de renforcement des capacités, à l’instar des centres d’information sur les tsunamis dont sont dotés tous les autres systèmes régionaux d’alerte aux tsunamis et de mitigation de la COI.

|  |
| --- |
| [Voir décision IOC-XXX/8.2 ci-dessous] |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

8.2 COORDINATION MONDIALE DES SYSTÈMES D’ALERTE ET DE MITIGATION RELATIFS AUX ALÉAS OCÉANIQUES

**8.2.1 Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés   
au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) : 12e session, UNESCO, Paris,   
21-22 février 2019**[Article 48.3 du Règlement intérieur ; Déc. IOC-XXVII/5.2.2(IV) ; Déc. EC-XLIX/3.4 ;   
Déc. EC-LI/3.3(III)]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Rapport :* | IOC/TOWS-WG-XII/3 | Résumé exécutif de la 12e réunion du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et aux autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation, UNESCO, Paris 21-22 février 2019 |

1. M. Alexander Postnov, Président du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG), a présenté ce point. Il a rendu compte des décisions et recommandations formulées lors de la 12e réunion du TOWS-WG.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/8.2**  **Systèmes d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers**  L’Assemblée,   1. Ayant examiné les rapports exécutifs des récentes sessions des groupes intergouvernementaux de coordination : du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (ICG/PTWS-XXVIII), du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (ICG/IOTWMS-XII), du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (ICG/CARIBE EWS-XIV), du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (ICG/NEAMTWS-XV), ainsi que le rapport du Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG-XIII), 2. Approuve les rapports des GIC de la COI et du TOWS-WG ; 3. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis pendant la période intersessions, notamment :  * les trois exercices (CARIBEWave 2018, IOWave 2018, PACWave 2018) et les tests de communication réguliers conduits ainsi que l’intégration, pour la première fois, d’un scénario d’éruption volcanique dans CARIBEWave 2019 (mars 2019) ; * le rétablissement et la reconstruction des réseaux d’observation de la mer des Caraïbes à la suite des derniers ouragans ; * l’adoption du Plan de mise en œuvre pour 2018-2023 du Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS) ; * l’achèvement du guide méthodologique intitulé *Comment préparer, conduire et évaluer un exercice tsunami pour sa communauté ?*, disponible en français, en espagnol et en anglais, et actuellement examiné par le CARIBE-EWS en vue de sa publication finale ; * l’obtention de la certification Tsunami Ready de la COI par deux circonscriptions de la mer des Caraïbes et des régions adjacentes (Saint-Patrick, Grenade ; Fort-Liberté, Haïti), la mise à l’essai du programme Tsunami Ready par l’Inde et Oman, et l’intérêt croissant pour la mise à l’essai du programme Tsunami Ready dans le cadre du Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS) ; * la candidature de l’Instituto Português do Mar e da Atmosfera (IPMA, Portugal) aux fonctions de prestataire de services relatifs aux tsunamis (TSP) dans le cadre du NEAMTWS ; * l’intention du Centre consultatif pour les tsunamis pour la mer de Chine méridionale (SCSTAC) d’être pleinement opérationnel, le passage complet à des produits améliorés opéré par le Centre consultatif sur les tsunamis dans le Pacifique Nord-Ouest (NWPTAC) à la fin de février 2019, et la mise en fonctionnement, à titre expérimental, du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) ; * les activités de formation du Centre international d’information sur les tsunamis (CIIT), y compris le programme ITP-Hawaï qui s’est tenu au Chili pour la première fois en août 2018 ; * l’appui fourni par la Commission européenne à des projets contribuant au NEAMTWS, l’obtention de fonds de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) afin de renforcer le système d’alerte rapide aux tsunamis dans la région de l’océan Indien du Nord-Ouest, l’appui fourni par l’Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le Programme de préparation aux catastrophes de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d’aide humanitaire européennes (DIPECHO) pour le CATAC ainsi que pour le programme Tsunami Ready et la préparation aux tsunamis en Amérique centrale, et l’octroi de nouveaux fonds par le DIPECHO et le Bureau d’assistance en cas de catastrophe à l’étranger (OFDA) de l’Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en vue de la mise à l’essai du programme Tsunami Ready dans les Caraïbes et en Amérique centrale ; * l’achèvement du Cadre des principaux indicateurs de performance du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (PTWS) ; * les progrès réalisés dans la transmission des résultats des exercices d’alerte aux tsunamis et des tests de communication à l’Organisation météorologique mondiale (OMM) et l’amélioration du taux de diffusion des messages d’alerte du Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (IOTWMS) ; * l’élaboration et la présentation, lors de la conférence OceanObs19, d’un livre blanc des communautés intitulé *Ocean Observations Required to Minimize Uncertainty in Global Tsunami Forecasts, Warnings, and Emergency Response* (observations océaniques requises pour réduire autant que possible l’incertitude en matière de prévision, d’alerte et d’intervention d’urgence à l’échelle mondiale concernant les tsunamis) ;   **I.**  **Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique (PTWS)**   1. Prend note de la création de l’Équipe spéciale du Groupe de travail 2 chargée de proposer des niveaux de compétence minimum pour le personnel opérationnel du Centre national d’alerte aux tsunamis (NTWC) ; 2. Prend note également de la création de l’Équipe spéciale du Groupe de travail 2 chargée de proposer un réseau optimal de capteurs multi-instruments, intégrant les techniques actuelles et nouvelles ainsi que des technologies de capteurs, pour la détection et la caractérisation des tsunamis ; 3. Accueille favorablement la décision d’organiser et de conduire l’exercice d’alerte au tsunami Pacific Wave 2020 (PacWave 2020) de septembre à novembre 2020, et le fait qu’il prendra la forme d’un ensemble d’exercices régionaux organisés par l’intermédiaire des groupes de travail régionaux du PTWS ; 4. Recommande aux États membres pourvus de données GNSS d’étudier les moyens de partager celles-ci en temps réel, en vue d’améliorer les prévisions des effets des tsunamis, locaux en particulier, sur le littoral et d’en bénéficier ; 5. Décide de lancer le plein fonctionnement du Centre consultatif pour les tsunamis pour la mer de Chine méridionale (SCSTAC) le 5 novembre 2019, événement qui sera annoncé par le Secrétariat de la COI aux États membres de la région de la mer de Chine méridionale par lettre circulaire au moins 60 jours à l’avance ; 6. Décide également d’appuyer les efforts et les progrès accomplis par le Nicaragua dans la création du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC), en tant que prestataire de services relatifs aux tsunamis, dans le cadre du GIC/PTWS ; 7. Décide en outre de soutenir la proposition visant à commencer à envoyer des messages d’essai sur les tsunamis à compter d’août 2019, en s’appuyant sur les progrès du renforcement des capacités en vue de la création du CATAC et en utilisant la liste officielle du GIC/PTWS des centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC) et des points focaux pour l’alerte aux tsunamis (TWFP) ;   **II.**  **Système d’alerte aux tsunamis et de mitigation dans l’océan Indien (IOTWMS)**   1. Prend note avec satisfaction de l’adoption de la Stratégie à moyen terme de l’IOTWMS (2019-2024) et de la conduite de l’évaluation des capacités de préparation aux tsunamis des États membres de l’IOTWMS ; 2. Prend note des limites techniques des systèmes d’alerte concernant la production rapide de prévisions précises pour les tsunamis générés par des sources proches « atypiques » (par ex. glissements de terrain aérien, glissements de terrain sous-marin, éruptions volcaniques), en particulier à la lumière des tsunamis survenus à Palu et dans le détroit de la Sonde, en Indonésie ; 3. Constate avec préoccupation les cas persistants de vandalisme à l’égard des bouées de mesure des tsunamis dans la région de l’IOTWMS ; 4. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans l’échange bilatéral de données sismiques entre certains États membres de la région de l’océan Indien du Nord-Ouest, et demande instamment aux États membres de communiquer en temps réel toutes les données sismiques pertinentes aux prestataires de services relatifs aux tsunamis en vue de l’identification précise des risques de tsunami ; 5. Salue l’établissement de deux nouvelles équipes de travail intersessions sur « La préparation aux tsunamis dans le cas des risques de tsunami en champ proche » et « L’évaluation scientifique des risques de tsunami dans la zone de subduction du Makran » ; 6. Félicite les États membres de l’IOTWMS pour le succès de l’exercice IOWave 2018, auquel 116 000 personnes ont participé, et pour la mise à l’essai du programme de préparation aux tsunamis (Tsunami Ready) par l’Inde et Oman, et note avec satisfaction la priorité accordée à l’extension de ce programme aux communautés vulnérables afin d’améliorer les capacités de préparation et d’intervention des populations locales ; 7. Accueille favorablement la décision d’organiser et de conduire l’exercice Indian Ocean Wave en 2020 (IOWave20) ;   **III.**  **Système d’alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes  et les régions adjacentes (CARIBE-EWS)**   1. Note que l’exercice CARIBEWave 19 comportait un scénario de tsunami lié à une éruption volcanique et qu’il a révélé que les procédures efficaces du Centre d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC) pour ce type d’événement nécessitent probablement une alerte en cas de signal de tsunami inattendu capté par un marégraphe côtier ; 2. Note également qu’une capacité semblable au PTWC serait probablement nécessaire en cas de tsunami provoqué par un glissement de terrain ; 3. Recommande que le PTWC étudie de nouvelles techniques pour alerter son personnel de permanence de l’arrivée de signaux de tsunamis potentiels sur les marégraphes ; 4. Prie instamment les États membres de continuer à appuyer les opérations à long terme de leurs réseaux sismiques, d’observation du niveau de la mer et du Système mondial de navigation par satellite (GNSS), notamment les métadonnées pertinentes, pour que ces réseaux nationaux et locaux puissent continuer à maintenir et à améliorer la qualité, le degré d’actualité et l’utilité des données en vue de la fourniture des meilleurs services possibles liés aux tsunamis ; 5. Recommande au Groupe de travail 1 du CARIBE-EWS d’élaborer une stratégie pour que tous les États membres qui possèdent et exploitent des bouées dans le cadre d’un système d’évaluation et d’enregistrement des tsunamis en mer profonde (DART) ou d’un système du même genre prennent l’initiative de partager les données et métadonnées issues de ces systèmes chaque fois qu’un nouveau déploiement ou qu’un redéploiement a lieu, ou confirment simplement de façon régulière qu’aucun changement n’est intervenu dans leur flotte ; 6. Remercie Monaco du financement annuel qu’il apporte, lequel permet d’accroître le nombre de stations d’observation du niveau de la mer et de renforcer les capacités des opérateurs de ces stations grâce à des formations ; 7. Accueille favorablement la décision d’organiser et de conduire l’exercice CARIBEWave 2020 le 19 mars 2020 ; 8. Prend note des progrès accomplis dans l’établissement du Centre consultatif sur les tsunamis en Amérique centrale (CATAC) en tant que prestataire sous-régional de services relatifs aux tsunamis, dans le cadre du GIC/CARIBE-EWS, et décide de continuer à appuyer les efforts déployés par le Nicaragua à cet égard ; 9. Décide également d’appuyer la proposition visant à commencer à envoyer des messages d’essai sur les tsunamis à compter d’août 2019, par abonnement, aux pays d’Amérique centrale situés dans la zone desservie par le CARIBE-EWS, en utilisant la liste officielle du GIC/CARIBE-EWS des centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC) et des points focaux pour l’alerte aux tsunamis (TWFP) ;   **IV.**  **Système d’alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l’Atlantique du Nord-Est,  la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS)**   1. Reconnaît que la performance du NEAMTWS n’est pas optimale du fait de l’absence de réseau sismique et marégraphique, notamment en Afrique du Nord, et des difficultés rencontrées par les États membres pour partager leurs observations en raison de leurs politiques nationales ; 2. Encourage les États membres à accroître le nombre de stations sismiques et marégraphiques disponibles dans le nord de l’Afrique et à partager les données au moyen d’accords bilatéraux, dans toute la mesure possible ; 3. Notant le rôle important que le Centre d’information sur les tsunamis pour l’Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTIC) est appelé à jouer dans la fourniture de services de formation et de renforcement des capacités, 4. Invite les États membres à contribuer au développement du NEAMTIC par des financements et des détachements ; 5. Accueille favorablement la décision d’organiser et de conduire le quatrième exercice NEAMTWS en 2020 (NEAMWave20) ;   **V.**  **Groupe de travail sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas  liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG)**   1. Réaffirme l’importance de collecter des données sur les cas de tsunamis dans le strict respect des protocoles de l’équipe internationale d’étude sur les tsunamis (ITST), tout en continuant de tenir compte des besoins et exigences du pays concerné, d’encourager la communication en temps utile de données et d’informations par les équipes d’étude de façon à soumettre immédiatement un rapport de synthèse au pays hôte pour l’aider à planifier l’intervention et le relèvement, et de demander aux GIC d’animer, en coordination avec les organisations scientifiques en place, des séances spéciales lors de réunions ou d’ateliers afin de favoriser l’échange des enseignements tirés et la compilation de l’ensemble des données relatives aux cas de tsunamis ; 2. Encourage les États membres à :  * accroître et pérenniser leur appui technique et financier aux systèmes d’alerte aux tsunamis et autres aléas côtiers dans leurs régions respectives ; * mettre en avant le rôle joué par les organismes nationaux de protection civile et de gestion des catastrophes pour renforcer la chaîne d’alerte et assurer ainsi une réaction optimale des populations, et souligner l’importance de la participation de ces organismes aux forums régionaux techniques et de gouvernance relatifs aux tsunamis ; * continuer de renforcer la sensibilisation et la préparation aux tsunamis dans les communautés et auprès des autorités, par le biais d’activités de communication, de formation et d’information, de la planification des évacuations, d’exercices d’alerte aux tsunamis et de la mise à l’essai de programmes de reconnaissance tels que Tsunami Ready ; * densifier les réseaux marégraphiques capables de détecter des tsunamis ainsi que les réseaux sismiques, en particulier à proximité des sources tsunamigènes ; * développer la communication d’observations en temps réel sur les sources des tsunamis et la détection de ces derniers ; * collecter des données bathymétriques côtières en haute résolution et développer la communication de ces données afin d’améliorer la caractérisation des tsunamis et autres aléas et risques côtiers, et plaider en faveur de cette démarche par l’entremise de l’Organisation hydrographique internationale (OHI) et des commissions hydrographiques régionales ; * inscrire les centres nationaux d’alerte aux tsunamis (NTWC) et les points focaux pour l’alerte aux tsunamis (TWFP) au Registre des autorités d’alerte de l’OMM par l’intermédiaire des représentants permanents des pays auprès de cette organisation, pour donner suite à la lettre circulaire de l’OMM ;  1. Demande aux GIC :  * de promouvoir la quatrième édition de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis (2019) auprès des États membres et de mettre en avant l’objectif (d) du Cadre de Sendai, qui vise à réduire nettement la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, en mettant l’accent sur les ports et l’évacuation verticale ; * d’examiner le Cadre des principaux indicateurs de performance du PTWS et de contribuer à l’élaboration d’un rapport de synthèse en vue de la 13e réunion du TOWS-WG ; * de poursuivre les activités pilotes de Tsunami Ready reconnues par la COI, notamment en réalisant des enquêtes sur la situation, l’intérêt et l’avis des États membres à l’égard de la mise en œuvre de ce programme ;  1. Préconise que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) adopte une initiative visant à : réaliser une évaluation mondiale complète des risques de tsunami couvrant tous les types de tsunamis possibles dans le monde, quelle qu’en soit la source ; améliorer les stratégies de détection et d’analyse pour permettre une caractérisation rapide des sources de tsunami, que nous jugeons indispensable pour transformer notre capacité de prévoir les risques de tsunamis locaux et/ou non sismiques et d’alerter à leur sujet ; renforcer la préparation des communautés pour permettre une réaction efficace à tous types de tsunamis, quelle qu’en soit la source ; 2. Prolonge les fonctions du TOWS-WG et de ses équipes spéciales sur (i) la gestion et la préparation en cas de catastrophe et (ii) les opérations de veille aux tsunamis, selon les mandats respectivement définis dans la résolution IOC-XXIV-4, à l’annexe II du document IOC/TOWS-WG-VI/3, et à l’appendice 1 du document IOC/TOWS-WG-X. |

**9. ÉVALUATION/INFORMATION POUR L’ÉLABORATION DE POLITIQUES**[Rés. XXVII-2(B)]

9.1 RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR MIXTE COI-OHI DE LA GEBCO  
[Article 48.3 du Règlement intérieur ; Déc. IOC-XXVIII/6.2 ; Déc. EC-XLIX/4.3.3, 4.3.4]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | | |
| *Documents d’information :* | | GGS35/13 | Thirty Fifth Meeting of the GEBCO Guiding Committee (GGC35), 15–16 November 2018, Canberra, Australia | |
|  | | IOC/INF-1381 | Report of the GEBCO Guiding Committee for the Period 2017–2019 | |
| *Document de référence :* | | IOC/EC-LI/2 Annexe 7 | Premier rapport du Groupe de travail permanent sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO | |

1. M. Shin Tani, Président du Comité directeur de la GEBCO, a présenté un rapport sur les activités menées entre 2017 et 2019 (IOC/INF-1381). Il a passé en revue les diverses activités entreprises par la GEBCO, en insistant en particulier sur la mise en œuvre du projet GEBCO-Nippon Foundation intitulé « Seabed 2030 », qui vise à développer les activités de cartographie de l’océan à l’échelle mondiale de sorte que tout élément du relief sous-marin de plus de 100 mètres soit cartographié d’ici à 2030. Il a mis en avant la proposition du Comité directeur d’établir un sous-comité chargé de coordonner la stratégie et les activités de communication, d’information et de relations extérieures mises en œuvre pour soutenir et faire connaître le projet GEBCO, ainsi que de compléter les activités d’information ciblées de Seabed 2030. Le Comité directeur définira le mandat du sous-comité et l’examinera à sa prochaine session. Le Président de la GEBCO a en outre informé l’Assemblée de la proposition du Comité directeur de réduire le mandat, renouvelable une fois, de son président et de son vice-président de cinq à trois ans. Un projet d’amendement au mandat du Comité directeur de la GEBCO tenant compte de cette proposition figure dans le rapport de la GEBCO.
2. Enfin, le Président a fait savoir que le Comité directeur de la GEBCO s’était félicité des résultats des travaux du Groupe de travail de la COI sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO, présentés au Conseil exécutif de la COI à sa 51e session. Il a cité des activités de la GEBCO qui pourraient être financées grâce aux fonds du programme ordinaire de la COI pour l’exercice biennal 2020-2021.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/9.1**  **Comité directeur COI-OHI de la GEBCO**  L’Assemblée,   1. Consciente que la communauté scientifique de la COI a constamment besoin de produits bathymétriques et que l’accès à des données bathymétriques de grande qualité est important non seulement pour la navigation, mais aussi pour d’autres finalités telles que l’océanographie, l’alerte et la préparation aux tsunamis, et la modélisation climatique, 2. Ayant examiné les documents IOC/INF-1381 et GGS35/13, qui rendent compte de l’activité du Comité directeur pendant la période intersessions (2017-2019), 3. Rappelant la décision EC-LI/4.5 relative à l’examen des besoins des utilisateurs et des contributions éventuelles à la GEBCO qui doit être conduit tous les deux ans, la prochaine évaluation devant être présentée à l’organe directeur de la COI en 2020, 4. Prend note du rapport biennal du Comité directeur de la GEBCO pour la période 2017-2019 ; 5. Rappelant la décision IOC-XXVIII/6.2(I) par laquelle elle a adopté, en 2015, l’actuel mandat du Comité directeur de la GEBCO, 6. Approuve la modification du mandat et du règlement intérieur du Comité directeur de la GEBCO proposée par le Comité à sa 35e session, telle qu’elle figure à l’annexe du document IOC/INF-1381, en particulier le paragraphe 2.1 (Responsables) reproduit en annexe à la présente décision ; 7. Encourage les États membres à :   (i) coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie à l’échelle des bassins et d’accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale des océans, notamment en appuyant le projet Nippon Foundation-GEBCO intitulé « Seabed 2030 » et en y contribuant ;  (ii) Faciliter le développement des capacités relatives à la GEBCO, notamment les possibilités de formation ;  (iii) participer activement à la prochaine évaluation qui sera réalisée par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO.  **Annexe à la décision IOC-XXX/9.1**  **Modification du mandat et du règlement intérieur du Comité directeur mixte OHI-COI de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO)**  2. Responsables  2.1 Le Président et le Vice-Président sont élus par le Comité parmi les membres votants du Comité et doivent, en principe, être issus d’organisations mères différentes. Le Président et le Vice-Président sont tous deux élus pour une durée **~~maximale~~ de ~~cinq~~trois** ans ne pouvant excéder le terme de leur mandat de membre du Comité. Ils peuvent être réélus par le Comité pour un mandat additionnel **au maximum**. Le Président dirige les travaux du Comité. Si le Président n’est pas en mesure d’assumer ses fonctions, le Vice-Président les assume à sa place avec les mêmes pouvoirs et responsabilités. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**10. GESTION ET GOUVERNANCE DURABLES**[Rés. XXVII-2(B)]

10.1 QUESTIONS INTÉRESSANT LA COI DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE SUR UN INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR   
LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET L’UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS   
DE LA JURIDICTION NATIONALE  
[Déc. EC-LI/4.6]

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | | |
| *Document d’information :* | | IOC/INF-1378 | Update on the UN Process on Conservation and Sustainable Use of Biological Diversity in Areas Beyond National Jurisdiction Process | |
| *Document de référence :* | | A/CONF.232/2019/1 | Document établi par la Présidente pour faciliter les négociations (3 décembre 2018) | |

1. M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI, a présenté ce point. Il a rendu compte des récentes avancées relatives à la négociation d’un nouvel instrument juridiquement contraignant visant à conserver et utiliser durablement la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (en « haute mer » et aux alentours), dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Il a rappelé que l’Assemblée générale des Nations Unies avait décidé, par sa résolution 72/249 (décembre 2017), de convoquer une conférence intergouvernementale organisée en quatre sessions sur une période de trois ans (2018-2020) afin de finaliser cet instrument juridique. Les négociations devraient porter sur l’ensemble des questions qu’elle a retenues en 2011, à savoir les études d’impact sur l’environnement et les outils de gestion par zone, notamment l’établissement d’aires marines protégées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Elles devraient également prévoir un mécanisme de gouvernance permettant de réguler l’accès aux ressources génétiques marines et le partage des bienfaits résultant de leur utilisation. Le développement des capacités et le transfert des techniques marines faisaient également partie des questions envisagées afin que cet instrument soit au service de l’ensemble de ses futures parties, y compris les pays en développement.
2. M. Troisi a également rendu compte de la participation du Bureau et du Secrétariat de la COI aux deux premières réunions de la Conférence intergouvernementale organisées en septembre 2018 et en mars-avril 2019 au Siège de l’ONU, en marge desquelles la COI a coorganisé plusieurs manifestations. Il a souligné que de nombreux points à négocier dans le cadre de la Conférence intergouvernementale relevaient de domaines de compétence de la COI, notamment l’exploitation des meilleures informations scientifiques disponibles comme base des décisions de gestion et des politiques de conservation, la contribution potentielle du Système d’informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) en tant que plate-forme efficace de partage des données et informations issues de la recherche, l’application des *Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines* en tant que ligne conductrice, ainsi que la création d’un mécanisme d’échange d’informations pour appuyer le développement des capacités et le transfert de techniques marines. Concernant ce dernier point, il a précisé, comme indiqué au titre du point 11.1 de l’ordre du jour, que le travail de conception du mécanisme d’échange d’informations pour le transfert de techniques marines et le développement des capacités mené par la COI progressait, sous la direction du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/10.1**  **Questions intéressant la COI dans le cadre de la Conférence intergouvernementale  sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant  à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine  des zones ne relevant pas de la juridiction nationale**  L’Assemblée,   1. Rappelant la résolution 72/249 de l’Assemblée générale des Nations Unies, par laquelle cette dernière a décidé de convoquer, à partir de 2018, une conférence intergouvernementale chargée d’élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, 2. Rappelant également que la COI est l’organisation internationale compétente au titre de l’UNCLOS et qu’elle promeut depuis longtemps la coopération internationale en matière de sciences océaniques à l’intérieur et au-delà des juridictions nationales, 3. Rappelant en outre la résolution 69/292 de l’Assemblée générale des Nations Unies, qui déclare que le processus relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ne doit pas porter préjudice aux instruments et cadres juridiques en vigueur sur la question, ni aux organes mondiaux, régionaux et sectoriels compétents, 4. Prend note et se félicite du rôle actif joué par la COI dans la phase d’organisation et dans le cadre des deux premières réunions de la conférence intergouvernementale, conformément à son mandat dans les domaines liés à la recherche en sciences marines, au développement des capacités et au transfert de techniques marines, ainsi qu’à la gestion des données et de l’information ; 5. Prie le Secrétaire exécutif, le Président ou un membre désigné du Bureau de la COI de représenter la Commission aux autres réunions de la conférence intergouvernementale prévues pour 2019 et 2020 ; 6. Invite les États membres de la COI à continuer d’appuyer le rôle de la Commission dans leurs préparatifs et déclarations aux sessions à venir de la conférence intergouvernementale ; 7. Prie le Secrétaire exécutif et le Bureau de la COI de rendre compte au Conseil exécutif de la COI, à sa 53e session en 2020, de l’évolution de cette question. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

10.2 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE   
DES ZONES CÔTIÈRES (ICAM)  
[Déc. IOC-XXVI/8.2]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents d’information :* | IOC/INF-1379 | Progress in the implementation of the ICAM Strategy, including marine spatial planning, sustainable blue economy and large marine ecosystem |
|  | IOC/INF-1380 | Strengthening Global Governance Of Large Marine Ecosystems and their coasts in the context of IOC Activities |

1. M. Alejandro Iglesias Campos, Secrétaire technique de l’ICAM, a présenté ce point et fourni un rapport d’étape sur la mise en œuvre de la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières, couvrant les activités mises en œuvre au cours de l’exercice biennal écoulé dans les domaines de la gestion intégrée des zones côtières, de l’aménagement de l’espace marin, de l’économie bleue durable, des outils d’aide à la décision dans le cadre de la gestion des océans et des zones côtières, et des grands écosystèmes marins (LME).*164.* Le Secrétaire technique a attiré l’attention sur l’action de chef de file menée par la COI en faveur des pratiques de gestion écosystémique ainsi que dans la mise en œuvre de la Feuille de route commune sur l’aménagement de l’espace marin/maritime définie par la Commission européenne et la COI pour servir de cadre général à la promotion de l’aménagement de l’espace marin et au renforcement des capacités techniques connexes dans tous les bassins océaniques. Il a en outre rappelé le rôle que joue la COI en fournissant un appui technique à la communauté des projets sur les grands écosystèmes marins (LME) financés par le Fonds pour l’environnement mondial. Depuis 2016, une unité de coordination des projets dédiée a été créée au sein de la Commission afin de faciliter l’échange de connaissances et d’applications scientifiques relatives à la gestion des eaux transfrontalières entre les projets sur les LME, de contribuer au renforcement des capacités techniques et de favoriser l’appui à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud par le biais de réseaux régionaux efficaces de spécialistes de la gestion des ressources marines.
2. Il a souligné le travail phare mené par la COI à l’appui des pratiques de gestion écosystémique et de la mise en œuvre de la feuille de route sur l’aménagement de l'espace marin élaborée conjointement par la Commission européenne et la COI en tant que cadre général pour la promotion de l’aménagement de l’espace marin et le renforcement des capacités techniques en la matière dans tous les bassins océaniques. Le Secrétaire technique a enfin rappelé le rôle que jouait la COI en fournissant un appui technique à la communauté des projets sur les grands écosystèmes marins (LME) financés par le Fonds pour l’environnement mondial. Depuis 2016, une unité de coordination des projets dédiée avait été créée au sein de la Commission afin de faciliter l’échange de connaissances et d’applications scientifiques relatives à la gestion des eaux transfrontalières entre les projets sur les LME, de contribuer au renforcement des capacités techniques et de favoriser l’appui à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud par le biais de réseaux régionaux efficaces de spécialistes de la gestion des ressources marines.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/10.2**  **Mise en œuvre de la**  **Stratégie du programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM)**  L’Assemblée,   1. Ayant examiné les documents IOC/INF-1379 et IOC/INF-1380, 2. Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) de la COI, notamment les activités liées à l’aménagement de l’espace marin, aux grands écosystèmes marins (LME) et à l’économie bleue durable ; 3. Prend note également des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route commune définie par la Commission européenne et la COI pour accélérer les processus d’aménagement de l’espace marin/maritime au niveau mondial et de l’engagement correspondant pris lors de la première Conférence des Nations Unies sur les océans (2017) et de la Conférence « Notre Océan » (Malte, 2017) ; 4. Se félicite de la nouvelle initiative MSPglobal (2018-2021), cofinancée par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Union européenne), qui sera mise en œuvre par le Secrétariat à l’échelle mondiale et comprendra la réalisation d’études de cas pilotes en Méditerranée occidentale et dans le Pacifique du Sud-Est ; 5. Se félicite également du rôle que joue la COI dans l’exécution du projet IW/LME:LEARN du PNUD et du Fonds pour l’environnement mondial (FEM), notamment l’appui technique et scientifique qu’elle apporte à la communauté mondiale des LME ; 6. Encourage les programmes de la COI sur la science, l’observation, les tsunamis et les données à poursuivre leur collaboration avec le programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) afin de mettre en œuvre des approches de gestion écosystémique ; 7. Se déclare favorable à l’élaboration d’orientations multilingues internationalement reconnues concernant l’aménagement de l’espace marin ainsi qu’à la poursuite des activités de renforcement des capacités menées conjointement avec les autorités nationales et les partenaires régionaux et internationaux ; 8. Exprime sa profonde gratitude au Royaume de Belgique (Gouvernement de Flandre), au Royaume des Pays-Bas (Ministère des infrastructures et des eaux), au Royaume d’Espagne (Gouvernement espagnol, Gouvernement de l’Andalousie, municipalités de Tarifa et Facinas), au Royaume du Maroc (Gouvernement marocain et autorités régionales de Tanger, Tetouan et Al-Hoceima), au Programme de l’UNESCO sur l’homme et la biosphère, au Royaume de Suède (administrations suédoises), à la République du Turkménistan (Gouvernement turkmène), à la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne, ainsi qu’au Secrétariat de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et à ses États membres, au Centre d’activités régionales du Programme d’actions prioritaires (CAR/PAP) du Plan d’action pour la Méditerranée, au Fonds pour l’environnement mondial et au Programme des Nations Unies pour le développement, pour la précieuse contribution qu’ils ont apportée aux travaux de la COI dans ces domaines ; 9. Invite les États membres à soutenir, par des ressources extrabudgétaires et des contributions en nature, la Stratégie de gestion intégrée des zones côtières ainsi que des initiatives pertinentes relatives à l’ICAM, à l’aménagement de l’espace marin, à une économie bleue durable, à la mitigation des risques côtiers et à l’élaboration d’outils d’aide à la décision dans le cadre de la gestion des grands écosystèmes marins ; 10. Invite également les États membres à soutenir le rôle que joue la COI en fournissant un appui technique à la communauté des projets sur les grands écosystèmes marins (LME), y compris la prochaine phase du projet IW:LEARN (2020-204) du Fonds pour l’environnement mondial (FEM). |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**11. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS**[Rés. XXVII-2(B)]

11.1 RAPPORT DU GROUPE D’EXPERTS DE LA COI SUR LE DÉVELOPPEMENT   
DES CAPACITÉS   
[Déc. IOC-XXIX/10.1]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | |
| *Document d’information :* | IOC/GE-CD-TT-I/3 | First Session of the Task Teams of the IOC Group of Experts on Capacity Development, Paris, 13-14 March 2019 | |
| *Document de référence :* | IOC/INF-1203 | Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines | |

1. M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI et Président du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités, a présenté ce point en se référant aux documents IOC/INF-1203, IOC/INF-1332 et IOC/GE-CD-TT-I/3. Il a rappelé que l’Assemblée de la COI avait adopté, à sa 29e session, la décision IOC-XXIX/10.1 relative à la création du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités.
2. Les principales missions du Groupe d’experts sont d’aider les programmes mondiaux et régionaux à mettre en œuvre les évaluations des besoins en matière de développement des capacités, à élaborer des plans de travail en conséquence et à mobiliser des ressources, et de leur fournir des conseils sur les méthodes et outils pertinents de développement des capacités. En outre, le Groupe donne à l’Assemblée son avis sur la mise en œuvre du mécanisme d’échange d’informations pour le transfert de techniques marines, tel qu’exigé par les *Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marine* (IOC/INF-1203), en utilisant dans toute la mesure du possible les données existantes et les systèmes d’information déjà disponibles au sein de la COI.
3. M. Troisi a informé l’Assemblée que la première réunion du Groupe s’était déroulée du 21 au 23 mars 2018 au Siège de l’UNESCO à Paris (France), en présence de 41 participants dont les membres du Groupe, des représentants des projets et organisations partenaires et des membres du personnel du Secrétariat de la COI. Au cours de cette réunion, une mise à jour a été effectuée sur les évaluations des besoins et les analyses des lacunes qui avaient été soumises à l’état de projets à l’Assemblée de la COI à sa 29e session, en 2017. La réunion s’est en outre divisée en trois sous-groupes régionaux (IOCAFRICA, IOCARIBE, WESTPAC) et un groupe spécial sur le mécanisme d’échange d’informations prévu pour le transfert de techniques marines. Les trois sous-groupes régionaux se sont penchés sur les besoins prioritaires, sur les façons dont les programmes mondiaux peuvent aider les régions, et sur l’utilisation commune des méthodes et outils de la COI déjà disponibles et susceptibles de contribuer au développement des capacités.
4. Le Groupe a constitué deux équipes spéciales. L’équipe spéciale pour la création d’un portail d’échange d’informations pour le transfert de techniques marines et la mise en œuvre des activités correspondantes cherchera à répondre aux questions et problèmes identifiés par le groupe de travail établi sur ce thème pour la durée de la session, en tenant compte des préparatifs de la Décennie des Nations Unies. Elle réalisera une évaluation des besoins et définira la portée du mécanisme d’échange d’information, lequel devra être élaboré, dans la mesure du possible, à l’aide des systèmes et sources d’information déjà en place. L’équipe spéciale chargée de recenser les besoins de développement des capacités des États membres sur la base de la Stratégie de la COI dans ce domaine prendra en considération le travail déjà accompli et mettra l’accent sur les besoins des PEID, des PMA et des États membres qui ne font actuellement partie d’aucun organe subsidiaire régional de la Commission.
5. Les équipes spéciales ont décidé de mettre au point une enquête commune en ligne afin de recueillir les informations nécessaires. La [lettre circulaire de la COI n° 2738](http://www.ioc-unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=22821) publiée le 5 octobre 2018 à ce sujet invitait également les États membres à désigner un point focal national de la COI pour le développement des capacités, en vue d’améliorer la communication avec la Commission sur cet aspect et sur la fonction de centre d’échange d’informations, ainsi que d’aider les États membres à mettre en œuvre la Stratégie de la COI pour le développement des capacités. En tout, 49 réponses ont été reçues (12 de l’IOCAFRICA, 12 de l’IOCARIBE, 12 de la WESTPAC et 11 d’autres États membres non membres d’un organe subsidiaire régional de la COI). Deux réponses seulement ont été reçues des États membres de l’IOCINDIO, et n’ont donc pas été jugées représentatives de la région dans le cadre de l’enquête. Compte tenu de la taille relativement réduite de l’échantillon, il convient d’interpréter les résultats avec une certaine prudence. Les résultats de l’enquête ont été examinés et analysés lors d’une réunion des deux équipes spéciales organisée au Siège de l’UNESCO les 13 et 14 mars 2019.
6. Pour ce qui est de la création d’un mécanisme d’échange d’informations pour le transfert des techniques marines, toutes les régions ont indiqué qu’un tel mécanisme serait utile pour la poursuite des activités de développement des capacités en sciences océaniques des pays. En outre, elles ont unanimement déclaré préférer un portail central en ligne qui intégrerait les données et informations collectées sur les portails de centres d’échange d’informations régionaux/sectoriels. Les répondants ont ainsi estimé qu’il faudrait mettre en place une série de nœuds plutôt qu’un nœud mondial central, tout en utilisant une technologie garantissant l’interopérabilité entre les nœuds. En revanche, la question relative aux techniques marines sur lesquelles le mécanisme d’échange d’informations devrait porter a mis en évidence des différences entre les régions. L’IOCAFRICA et la WESTPAC ont cité en premier la réponse « Matériel pour les observations, les analyses et les expériences *in situ* et de laboratoire », tandis que l’IOCARIBE a préféré les « Informations et données ». La question sur le type d’informations à inclure dans le mécanisme a aussi suscité des réponses différentes selon les régions : l’IOCAFRICA a cité en premier « un répertoire des instituts de recherche marine qui proposent des laboratoires et du matériel et offrent des possibilités en matière de recherche et de formation », et l’IOCARIBE et la WESTPAC « une liste des universités et autres organisations proposant des bourses d’études dans le domaine des sciences de la mer ».
7. Concernant les principaux besoins des États membres en matière de développement des capacités, des différences ont été mises en évidence entre les régions. Les répondants de l’IOCAFRICA ont réclamé en premier lieu du « Matériel et [des] instruments d’échantillonnage pour les sciences océaniques », tandis que l’IOCARIBE et la WESTPAC ont cité en premier les « Formations professionnelles avancées (cours intensifs, formations techniques, etc.) » et les « Professionnels qualifiés des sciences océaniques ». Il en va de même pour les PEID de l’IOCARIBE et de la WESTPAC.
8. S’agissant du développement des capacités des ressources humaines, les répondants des trois régions ont recommandé de « Mettre en place un programme de stage/bourse » et d’« Appuyer l’organisation de formations, d’ateliers et d’universités d’été sur des sujets en lien avec le mandat de la COI ». Toutes les régions ont préconisé de renforcer le budget des sous-commissions régionales et de mettre en place un mécanisme efficace de coordination et de communication entre les sous-commissions régionales et les programmes mondiaux. En outre, les répondants ont unanimement estimé que le site du GOOS (<http://www.goosocean.org>) était le plus connu des portails d’information de la COI.
9. Dans le contexte des domaines prioritaires de recherche-développement de la Décennie des Nations pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), presque tous les répondants des différentes régions ont cité le domaine « Renforcement des capacités et transfert accéléré des techniques, formation et éducation, initiation à l’océan » comme première priorité.
10. Les résultats obtenus grâce à cette enquête ont été communiqués aux organes subsidiaires régionaux de la COI lors de leurs sessions de 2019 afin de les inviter à en tenir compte lors de l’élaboration de leurs plans de travail relatifs, entre autres, au développement des capacités. Les équipes spéciales ont formulé 11 propositions/recommandations qui ont été transmises au Groupe d’experts pour examen et décision. Le Groupe d’experts a travaillé sur ces questions par voie électronique et a élaboré un projet de décision à soumettre à l’Assemblée pour examen.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/11.1**  **Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités**  L’Assemblée,  1. Reconnaissant l’importance du développement des capacités, l’une des six fonctions de la Stratégie à moyen terme de la COI (2014-2021), qui permet à tous les États membres de jouer un rôle dans la recherche et les services océaniques qui sont vitaux pour le développement durable et le bien-être humain sur la planète, ainsi que de bénéficier de cette recherche et de ces services,  2. Rappelant l’adoption, à sa 28e session, de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021),  3. Rappelant également sa décision IOC-XXIX/10.1 portant création du Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités,  4. Se félicitant des contributions de ses États membres en faveur du développement des capacités au niveau mondial et régional par le biais de contributions financières et en nature,  5. Se félicitant également de la mise en œuvre, par l’intermédiaire de l’IOCARIBE (et de son projet d’Atlas marin des Caraïbes – phase 2 (CMA2)), d’un prototype régional de mécanisme d’échange d’informations pour le transfert de techniques marines,  6. Soulignant la nécessité de partager, entre les programmes et les régions, l’expérience et l’expertise en matière de développement des capacités, et de coordonner les efforts pour accroître l’efficacité et maximiser l’impact,  7. Engage les États membres à désigner un point focal de la COI pour le développement des capacités, chargé de coordonner la participation de son pays aux activités menées par la Commission dans ce domaine ;  8. Invite le Groupe d’experts de la COI sur le développement des capacités à :  (i) conduire l’enquête sur le développement des capacités à intervalles réguliers [deux fois par an], en incluant éventuellement un suivi/des indicateurs portant sur l’impact de la mise en œuvre des activités dans ce domaine, et en prenant en compte d’autres méthodes (examens régionaux, conférences scientifiques, etc.) ;  (ii) assurer la coordination des travaux du Groupe d’experts et de ses équipes spéciales avec les volets relatifs au Rapport mondial sur les sciences océaniques et au développement des capacités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;  (iii) organiser une conférence régionale sur les besoins de développement des capacités des PEID du Pacifique qui rassemblera les États membres de la COI et d’autres acteurs de la région ;  (iv) préparer, pour soumission au Conseil exécutif de la COI à sa 53e session, en 2020, une proposition détaillée et chiffrée concernant la mise en place d’un mécanisme d’échange d’informations de la COI pour le transfert de techniques marines sous la forme d’un système hybride de nœuds interopérables et d’un point d’accès central, à élaborer selon une approche modulaire progressive, en collaboration avec l’IODE et son Bureau des projets et en tenant compte du prototype régional mis au point ainsi que des nouveaux besoins ;  9. Demande aux organes subsidiaires régionaux et aux composantes régionales des programmes mondiaux de la COI :  (i) d’encourager la participation à l’enquête sur le développement des capacités ;  (ii) d’identifier les activités de développement des capacités d’autres organisations et de solliciter une coopération complémentaire ;  (iii) de s’associer à d’autres processus mondiaux, régionaux et nationaux et de renforcer les liens avec les partenaires philanthropiques, le secteur privé et les autres organisations régionales ;  10. Invite les États membres à participer activement aux enquêtes et à contribuer aux activités de développement des capacités de la COI par le biais de contributions financières ou en nature. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

11.2 CONTRIBUTION DE LA COI EN MATIÈRE D’INITIATION À L’OCÉAN EN 2018-2021 : PLAN D’ACTION  
[Déc. EC-LI/4.9]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC/EC-LI/2 Annexe 7 | Contribution de la COI en matière d’initiation à l’océan en 2018-2021 : plan d’action |

1. Mme Francesca Santoro, Spécialiste du programme de la COI chargée de l’initiation à l’océan, a présenté ce point. Elle a rappelé que l’augmentation de la visibilité et de la sensibilisation faisait partie des produits escomptés de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités   
   (2015-2021), et que l’une des actions prévues pour y parvenir consistait à encourager la mise en place d’un programme de la COI pour l’initiation à l’océan afin de permettre aux communautés de pratique de partager leurs expériences au sein des régions et entre elles. Mme Santoro a également rappelé le rôle croissant de la COI dans le domaine de l’initiation à l’océan, suite à l’engagement volontaire pris par la Commission lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans   
   (New York, juin 2017), ainsi que l’importance de l’initiation à l’océan dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
2. Mme Santoro a ensuite évoqué la décision IOC/EC-LI.4.9, par laquelle le Conseil exécutif a demandé au Secrétariat d’élaborer un plan d’action pour l’initiation à l’océan. Elle a décrit les principaux éléments du projet de plan, établi en consultation au sein du Secrétariat de façon à garantir la cohérence avec les activités et programmes de la COI. Par la collaboration internationale, l’échange de bonnes pratiques et la mise en place de partenariats, la COI aidera ses États membres à renforcer leur action en matière d’initiation à l’océan, afin que les connaissances océaniques soient pleinement mises à profit pour améliorer la viabilité des océans. L’initiation à l’océan est un concept évolutif qui a d’abord été utilisé dans le cadre de l’éducation formelle, mais est en train de devenir un outil applicable à l’interface entre science, société et politiques. Elle peut en effet faire passer le message relatif à l’importance des sciences et des connaissances océaniques pour le développement durable auprès de différents segments de la société. Les actions concrètes consisteront essentiellement à renforcer la présence des sciences océaniques dans l’éducation formelle, en collaboration avec le Secteur de l’éducation de l’UNESCO, intensifier le dialogue et la coopération avec divers acteurs et améliorer l’accessibilité des ressources relatives à l’initiation à l’océan. Les bonnes pratiques et outils déjà en place dans les États membres seront pris en considération, et les ressources liées à l’initiation à l’océan seront élaborées en accordant une attention spéciale aux différentes approches culturelles et aux différents groupes cibles, y compris les populations défavorisées ou sous-représentées.
3. Mme Santoro a présenté un rapport d’étape sur les activités de la COI en matière d’initiation à l’océan mises en œuvre à la fois aux niveaux mondial et régional, ainsi qu’en collaboration avec d’autres secteurs de l’UNESCO. Elle a indiqué que, grâce au soutien du Gouvernement de la Suède, il serait possible de mettre en œuvre les activités incluses dans l’initiative « Accès aux connaissances de l’océan pour tous » proposée à la Conférence des Nations Unies sur les océans 2017 à titre d’engagement volontaire. Une conférence de la COI sur l’initiation à l’océan a eu lieu à Venise en décembre 2017. En outre, le projet « Sea Change », financé par le Programme Horizon 2020 de la Commission européenne, a été mené avec succès.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/11.2**  **Contribution de la COI en matière d’initiation à l’océan en 2018-2021**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC/XXX/2 Annexe 7,  2. Rappelant  (i) la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021), qui identifie l’initiation à l’océan comme la principale activité stratégique du produit 5 « Amélioration de la visibilité et de la sensibilisation » ;  (ii) l’engagement volontaire de la COI [#OceanAction15187](https://oceanconference.un.org/commitments/?id=15187) : Accès aux connaissances de l’océan pour tous : une stratégie mondiale pour sensibiliser à la conservation, à la restauration et à l’utilisation durable de notre océan,  3. Tenant compte des progrès accomplis par la COI en matière d’initiation à l’océan et du rôle que l’action menée dans ce domaine pourrait jouer pour mettre en évidence la pertinence des activités de la Commission pour le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030,  4. Tenant compte également du rôle que l’initiation à l’océan est appelée à jouer dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,  5. Décide de transmettre aux États membres, aux organes subsidiaires régionaux et aux programmes mondiaux de la COI le projet de plan d’action de la COI pour l’initiation à l’océan, tel qu’il figure dans le document IOC-XXX/2 Annexe 7, afin de recueillir leurs commentaires ;  6. Remercie le Gouvernement de la Suède d’avoir apporté un soutien financier aux activités de la COI en matière d’initiation à l’océan et encourage les autres États membres à suivre cet exemple. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**12. ADMINISTRATION, FINANCE ET GESTION**[Article 6B des Statuts]

12.1 SUIVI DE LA RÉSOLUTION EC-LI.2 : FINANCES ET RÈGLEMENTS, GOUVERNANCE, MÉTHODES DE TRAVAIL ET PROCÉDURES – RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE CONSULTATIF FINANCIER INTERSESSIONS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC-XXX/2 Annexe 8 | Recommandations sur la gouvernance, les méthodes de travail et les procédures de la commission – Rapport du Président du Groupe consultatif financier intersessions sur les progrès accomplis |
| *Document de référence :* | Résolution EC-LI.2 | Questions financières intéressant la Commission, en particulier l’annexe 1 – Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l’UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance, et l’annexe 2 – Règlement financier applicable au Compte spécial de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l’UNESCO |

1. M. Ariel Troisi, Vice-Président de la COI et Président du Groupe consultatif financier intersessions, a présenté ce point. Il a rendu compte à l’Assemblée des travaux menés par le Groupe pour donner suite à la résolution EC-LI.2, par laquelle le Plan de mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de l’UNESCO à composition non limitée sur la gouvernance a été approuvé. Il a indiqué que les travaux menés pendant l’intersession avaient porté sur l’examen de la nouvelle méthode de référencement proposée pour la documentation des organes directeurs de la COI afin de rendre son utilisation plus aisée, ainsi que sur l’examen du projet de principes directeurs à l’intention du Bureau de la COI préparé par le Secrétariat conformément aux recommandations du Conseil exécutif. Ces deux documents avaient été examinés lors de la réunion annuelle du Bureau de la COI   
   (15-17 janvier 2019) avant d’être communiqués au Groupe. M. Troisi a en outre informé l’Assemblée de la correspondance entretenue sur cette question entre le Président de la COI et la Présidente de la Conférence générale de l’UNESCO, ainsi que de la participation du Président de la COI à la réunion du Groupe de travail de l’UNESCO sur la gouvernance tenue le 27 mars 2019, laquelle avait permis à tous les organes internationaux et intergouvernementaux, dont la COI, d’échanger points de vue et informations sur leurs méthodes de mise en œuvre des recommandations.
2. M. Troisi a rappelé à l’Assemblée qu’à sa 51e session, en juillet 2018, le Conseil exécutif avait également examiné le Règlement financier révisé du Compte spécial de la COI, processus qui faisait suite à la résolution 38 C/86 et visait à mettre en adéquation, dans la mesure du possible, le Règlement financier existant avec les nouveaux modèles de règlement financier approuvés par le Conseil exécutif de l’UNESCO à sa 200e session. Le Conseil exécutif de la COI avait noté avec satisfaction que « le Règlement financier révisé [tenait] pleinement compte de la spécificité de la gouvernance de la COI et de son statut d’organe jouissant de l’autonomie fonctionnelle au sein de l’UNESCO ». Il avait ensuite recommandé à l’Assemblée de la COI d’adopter officiellement, à sa 30e session, le Règlement financier révisé du Compte spécial de la COI tel qu’il figure à l’annexe 2 de la résolution EC-LI.2.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/12.1**  **Suivi de la résolution EC-LI.2**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné les documents IOC-XXX.2 Annexe 12 et la résolution EC-LI.2,  2. Remercie le Vice-Président, M. Ariel Troisi, ainsi que tous les États membres qui ont contribué aux travaux du Groupe consultatif financier intersessions ;  3. Remercie également le Président de la COI, M. Peter Haugan, d’avoir entretenu un dialogue avec la Présidente de la Conférence générale de l’UNESCO et le Groupe de travail sur la gouvernance afin d’échanger idées et expériences concernant l’application des recommandations et l’amélioration de l’efficacité et l’efficience de la Commission ;  4. Prend note du document IOC-XXX/2 Annexe 12 ainsi que de la résolution EC-LI.2 et de ses annexes, qui seront soumis à l’examen du Comité financier en vue de l’élaboration d’un projet de résolution qui sera débattu et adopté en plénière. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

12.2 PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2020-2021  
(PROJET DE 40 C/5)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC-XXX/2 Annexe 9 | Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (projet de 40 C/5) |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a précisé que le Projet de programme et de budget de l’UNESCO pour 2020-2021 constitue le second volet du Programme quadriennal adopté par la Conférence générale à sa 39e session (document 39 C/5). Il clôturera le cycle de la Stratégie à moyen terme de l’Organisation pour 2014-2021 (document 37 C/4). Le document de travail présenté à l’Assemblée contient la proposition du Secrétariat concernant le Projet de 40 C/5, accompagnée de cibles de programme et de scénarios budgétaires pour le second exercice biennal (2020-2021) du programme quadriennal (2018-2021), tel qu’approuvé par l’Assemblée de la COI à sa 29e session, en 2017.
2. Fidèle à la décision du Conseil exécutif lors de sa 205e session, le Projet de 40 C/5 est établi dans un cadre budgétaire intégré ; il présente quatre scénarios budgétaires pour l’UNESCO et trois scénarios pour la COI, conformément à la demande exprimée par les États membres, sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire pour :

* un montant de 507 millions de dollars (10 276 200 M$ pour la COI) ;
* un montant de 518 millions de dollars et de 523,6 millions de dollars (10 776 100 M$ pour la COI)[[2]](#footnote-2) ;
* un montant de 534,6 millions de dollars (11 075 500 M$ pour la COI).

1. Le Secrétaire exécutif a poursuivi en expliquant brièvement l’incidence des différents scénarios budgétaires sur les travaux de la Commission.
2. Dans le prolongement des travaux entamés lors de l’exercice biennal en cours ([39 C/5 Approuvé](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261648_fre)), la COI a désormais moins de deux ans devant elle pour élaborer un plan de mise en œuvre pour la Décennie, en collaboration avec les États membres, les Nations Unies et l’ensemble des partenaires et parties prenantes.
3. Pour le Secrétariat de la COI, dont la taille est plutôt modeste, le défi consiste à présent à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires à l’exécution de ses programmes fondamentaux, mais également d’importantes ressources supplémentaires destinées à conduire et coordonner la phase de préparation de la Décennie. La situation critique en termes de sous-effectifs, déjà soulignée par le Commissaire aux comptes de l’UNESCO en 2016, tend à saper ces efforts de collecte de fonds et met en péril la viabilité du Secrétariat.
4. Aucun des scénarios budgétaires proposés ne permet véritablement de remédier à cette situation. La nécessité d’assurer un appui minimum de base à toutes les sections de programme en créant un poste supplémentaire de la catégorie du cadre de service et de bureau suppose une réduction de 11 % des activités de programme de la COI avec un scénario budgétaire de 518 M$ (et de 523,6 M$) pour le 40 C/5. Si tout sera mis en œuvre pour compenser l’impact de cette réduction grâce à la mobilisation de fonds extrabudgétaires, il faut toutefois garder à l’esprit qu’une dépendance accrue à l’égard des ressources extrabudgétaires entraîne un certain nombre de contraintes. Même en alignant pleinement les objectifs des projets extrabudgétaires sur ceux des programmes de la COI, une approche axée sur les projets conduit souvent à un des changements d’orientation et ne favorise pas une mise en œuvre harmonieuse et continue sur la base des priorités définies d’un commun accord. Cette perspective est particulièrement préoccupante pour les programmes opérationnels de la COI en matière d’observations et de services océaniques ainsi que pour la gestion des données et de l’information, qui requièrent un investissement stable dans la conception et le maintien de systèmes fondamentaux. La réduction des ressources nuira également à la capacité de la COI d’agir à l’échelon régional, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de sa stratégie de développement des capacités. Le manque d’effectifs au niveau régional, mais aussi sur le plan de la coordination centrale, menace de transformer les activités de développement des capacités de la COI en activités axées sur les priorités des donateurs et moins coordonnées.
5. Le scénario de 534,6 M$ permet de disposer d’un capital d’amorçage pour la coordination de la Décennie et les activités de collecte de fonds tout en maintenant le reste des programmes au même niveau qu’en 2018-2019. Sans la marge de manœuvre minimale que seul permettrait le scénario de 534,6 M$, le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure de produire un plan pour la Décennie qui reflète pleinement les attentes de toutes les nations, essentiellement parce qu’il ne serait pas possible d’organiser des consultations approfondies dans toutes les régions. Le scénario de 534,6 M$ permettrait par ailleurs de mettre en place un mécanisme mondial d’échange d’informations pour faciliter le transfert de techniques marines et ainsi répondre aux besoins régionaux des nations en développement, notamment les PMA et les PEID. Ce mécanisme serait crucial pour la stratégie de développement des capacités de la COI dans son ensemble et permettrait de répondre aux différents appels lancés à l’échelon international pour que la COI exerce un rôle de chef de file dans ce domaine (Assemblée générale des Nations Unies ; ODD 14 ; UNCLOS dans le cadre du futur instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, actuellement en cours de négociation, etc.).
6. Le scénario de 507 M$ a quant à lui été établi à partir d’une revalorisation des postes établis du 39 C/5, sans aucun changement, et avec une réduction de 19 % des activités de programme répartie sur l’ensemble des activités. Compte tenu de l’impact qu’aurait une telle réduction, si ce scénario était retenu, la COI serait contrainte de procéder à une redéfinition des priorités de grande envergure. Cela supposerait vraisemblablement l’arrêt ou une réduction considérable de certains programmes, ainsi qu’une baisse de leurs effectifs d’appui. Des programmes fondamentaux de la COI fonctionneraient alors en deçà du seuil de viabilité et pourraient même être abandonnés. L’Assemblée est invitée à fournir des orientations quant à l’approche que le Secrétariat devrait adopter si un tel scénario était retenu, notamment en ce qui concerne la validité des principes de budgétisation adoptés dans la résolution XXVII-2(C) Annexe 2.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/12.2**  **Projet de programme et de budget pour 2020-2021 (projet de 40 C/5)**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC/XXX/2 Annexe 9,  2. Partage l’inquiétude exprimée par le Secrétaire exécutif concernant la situation financière de l’Organisation et les incidences des scénarios budgétaires proposés, dont aucun ne tient compte des besoins réels de la Commission ;  3. Prend dûment note des propositions du Secrétariat relatives aux trois scénarios budgétaires et accompagnées de cibles de programme, qui seront soumises à l’examen du Comité financier en vue de l’élaboration d’un projet de résolution qui sera examiné et adopté en plénière. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

12.3 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME 2022-2029 : PROPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DU SECRÉTARIAT

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Document de travail :* | IOC-XXX/2 Annexe 10 Rev. | Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 : propositions préliminaires du Secrétariat |

1. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a indiqué que la première version du document avait été présentée lors de la réunion annuelle du Bureau de la COI (15-17 janvier 2019), et que la version soumise à l’Assemblée tenait compte de l’examen initial effectué par les membres du Bureau et de leurs contributions. Le projet de stratégie a également été communiqué au Groupe consultatif financier intersessions pour faciliter les travaux de l’Assemblée et du Comité financier établi pour la durée de la session.
2. Le Secrétaire exécutif a expliqué que le document s’appuyait sur l’actuelle Stratégie à moyen terme (2014-2021). On avait conservé le cadre général des six fonctions pour la mise en œuvre, en tentant de préciser et d’affiner les objectifs de haut niveau de la Commission. Le Secrétaire exécutif a souligné qu’il était important de mener un débat constructif et inclusif sur ces propositions préliminaires, en plénière ainsi que dans le cadre du Comité financier, afin de guider les futurs travaux du Secrétariat sur ce document. Il a rappelé à l’Assemblée que la prochaine version du projet de stratégie serait transmise au Groupe consultatif financier intersessions en amont de la 43e session du Conseil exécutif, en 2020, et de l’adoption finale de la stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 par l’Assemblée de la COI à sa 31e session, en 2021.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/12.3**  **Projet de stratégie à moyen terme 2022-2029 : propositions préliminaires du Secrétariat**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné le document IOC-XXX/2 Annexe 10,  2. Remercie le Secrétaire exécutif pour les propositions préliminaires élaborées par le Secrétariat concernant le projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 ;  3. Constate avec satisfaction que le document a été enrichi par les contributions fournies par les membres du Bureau de la COI lors de sa réunion annuelle, tenue du 15 au 17 janvier 2019, ainsi que par les consultations menées pendant l’intersession par le biais du Groupe consultatif financier intersessions ;  4. Prend note du document IOC-XXX/2 Annexe 10 Rev., qui sera soumis à l’examen du Comité financier en vue de l’élaboration d’un projet de résolution qui sera examiné et adopté en plénière. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

12.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER  
[Article 1.2 des Statuts]

1. *196.* Le Président du Comité financier et Vice-Président de la COI, M. Ariel Troisi, a présenté à l’Assemblée les résultats de l’examen par le Comité des points qui lui ont été confiés par la plénière en plus des points statutaires prévus à l’article 8.1 (c) du Règlement intérieur. Il a indiqué que les débats du Comité financier avaient été très constructifs et a remercié tous les États membres ayant participé aux travaux du Comité pour leur engagement et leur collaboration. Il a ensuite exposé en détail le projet de résolution établi par le Comité pour examen par l’Assemblée.
2. L’Assemblée a exprimé sa profonde gratitude au Président du Comité financier, M. Ariel Troisi, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux du Comité, dans un esprit véritablement inclusif et collégial. Une nouvelle fois, cette méthode constructive a permis au Comité de s’acquitter de son mandat vaste et exigeant en très peu de temps.

|  |
| --- |
| **Projet de résolution XXX/(12)**  **Questions financières intéressant la Commission**  La Commission océanographique intergouvernementale,  *[Le projet de résolution sera finalisé durant la session]* |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

12.5 PRÉPARATIFS EN VUE DE LA CÉLÉBRATION DU 60e ANNIVERSAIRE DE LA COI   
(1960-2020)  
[Article 8.1 (g) du Règlement intérieur]

1. *199.* Le Président a brièvement présenté ce point. Il a indiqué que le Bureau de la COI avait examiné cette question à sa réunion annuelle, tenue du 15 au 17 janvier 2019 au Siège de l’UNESCO. De multiples activités ont été envisagées. La lettre circulaire de la COI n° 2767, datée du 25 avril a été publiée afin de demander aux États membres de communiquer au Secrétariat toute information concernant des documents d’archives, ainsi que des photos et autres supports visuels, qui pourraient présenter un intérêt pour retracer l’histoire de la COI. L’Assemblée souhaitera peut-être inviter la nouvelle équipe du Bureau à conduire les préparatifs de cette célébration, en tenant les États membres informés et en les consultant tout au long du processus.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/12.5**  **Préparatifs en vue de la célébration du 60e anniversaire de la COI (1960-2020)**  L’Assemblée,  1. Prenant note du rapport oral du Président de la COI,  2. Encourage les États membres à contribuer au projet « Histoire de la COI » en répondant à la lettre circulaire de la COI n° 2767 avant le 15 septembre 2019 ;  3. Invite les États membres et les organes subsidiaires à informer le Secrétariat des activités prévues pour cette célébration et à échanger leurs idées d’activités nationales et régionales. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

12.6 ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF  
[Article 6.B, points 5 et 7 des Statuts ; Annexe I au Règlement intérieur]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Documents d’information :* | IOC-XXX/NOM/Inf.1 | Updated listing of the IOC electoral groups and listing of the distribution of seats on the Executive Council among the electoral groups |
|  | IOC-XXX/NOM/Inf.2 | List of candidates for Elections |
|  | IOC-XXX/NOM/1 | Report of the Chair of the Nominations Committee |

1. Le Président du Comité des candidatures a fait rapport sur ce point (IOC-XXX/NOM/1). *[À compléter]*
2. La composition du Conseil exécutif pour la prochaine période intersessions et la 31e session de l’Assemblée est donnée à l’Annexe \_\_\_\_ au présent rapport.

**12.6.1 Élection du Président de la Commission**

**12.6.2 Élection des vice-présidents de la Commission**

**12.6.3 Élection des membres du Conseil exécutif**

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/12.6**  **Élections de la COI 2019**  L’Assemblée,  **I. Élection du Président de la Commission**  1. Prenant note que :  (1)  (2)  2. Élit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays).  **II. Élection des vice-présidents de la Commission**  3. Prenant note que :  (1)  (2)  4. Élit  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 1)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 2)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 3)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 4)  - \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (pays) (groupe 5)  **III. Élection des membres du Conseil exécutif**  5. Prenant note que :  (1)  (2)  6. Élit \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. |

12.7 31e SESSION DE L’ASSEMBLÉE ET 53e ET 54e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF  
[Article C.7 des Statuts ; Article 19.2 du Règlement intérieur ; Déc. EC-LI/6.3]

1. M. Ryabinin a rappelé à l’Assemblée les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52e session, en sa qualité de Comité directeur de la présente session de l’Assemblée, concernant les dates et la durée de la 53e session du Conseil, en 2020, et la durée de la 31e session de l’Assemblée, en 2021.
2. Le Secrétaire exécutif a également informé l’Assemblée des principales manifestations et conférences dont il faudra tenir compte pour choisir les dates des prochaines sessions *[à compléter]*.

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/12.7**  **Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l’Assemblée**  L’Assemblée,  1. Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52e session  (déc. EC-LII/4),  2. Décide de tenir :  (i) la 53e session du Conseil exécutif pour une durée de *[nombre à compléter]* jours du *[à compléter]* au *[à compléter]* au Siège de l’UNESCO à Paris ;  (ii) la 31e session de l’Assemblée pour une durée de six jours [ou 6,5 jours], plus une journée supplémentaire consacrée à la Journée des sciences océaniques, au Siège de l’UNESCO, du \_\_\_\_\_\_\_\_\_ juin au \_\_\_\_\_\_\_\_ juillet 2021, après une session d’une journée du Conseil exécutif (54e session), agissant en qualité de Comité directeur de l’Assemblée. |

1. Les représentants de \_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres ci-après ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l’ordre du jour pour inclusion dans l’Annexe d’information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

**13. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DU RAPPORT**

1. [*À compléter*]

|  |
| --- |
| **Décision IOC-XXX/13**  **Adoption des résolutions et du rapport**  L’Assemblée,  1. Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52e session (décision EC-LII/3.4(II)) concernant les questions d’organisation,  2. Adopte les décisions et résolutions de la présente session ;  3. Prend note du Projet de rapport de la présente session ;  4. Prie le Secrétaire exécutif de distribuer la partie narrative du rapport aux États membres dans les quatre langues de travail de la Commission avant le 31 août 2019 au plus tard, en vue de son adoption par correspondance d’ici au 15 octobre 2019 ;  5. Prie également le Secrétaire exécutif d’informer le Bureau des résultats du questionnaire d’évaluation afin d’analyser les attentes et les préoccupations des États membres et de poursuivre la réflexion sur les moyens d’optimiser davantage l’organisation des réunions des organes directeurs. |

**14. CLÔTURE**

1. L’Assemblée s’est réunie en séance plénière pendant \_\_ jours du \_\_\_, a examiné \_\_ points inscrits à son ordre du jour et a approuvé \_\_ décisions et \_\_\_ résolutions. La séance plénière s’est accompagnée de \_\_\_ réunions préparatoires ainsi que de \_\_\_ réunions d’information organisées en marge de la session. Le Président de la Commission a prononcé la clôture de la 30e session de l’Assemblée le \_\_ 2019 à \_\_\_ heures.

1. Après examen de la littérature par le Groupe de travail sur les bonnes pratiques océanographiques, une définition des bonnes pratiques a été retenue par consensus parmi les participants de la communauté d’observation de l’océan lors de l’atelier *Evolving and Sustaining Ocean Best Practices* (novembre 2017), voir : Simpson, P., Pearlman, F. et Pearlman J. (dir. pub.) (2018) *Evolving and Sustaining Ocean Best Practices Workshop, 15-17 November 2017, Intergovernmental Oceanographic Commission, Paris, France: Proceedings*. AtlantOS/ODIP/OORCN Ocean Best Practices Working Group (OBPWG), 74pp .DOI : [10.25607/OBP-3](https://www.oceanbestpractices.net/handle/11329/410). [↑](#footnote-ref-1)
2. . Les crédits qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour tous les secteurs de programme, y compris la COI, sont les mêmes dans les scénarios de 518 M$ et de 523,6 M$. [↑](#footnote-ref-2)